

Charte Forestière de Territoire du Clunisois

2013 - 2017



Opération financée par :



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE

Réalisée par :



Communauté de Communes du Clunisois
Parc abbatial - 71 250 CLUNY

Préambule à la charte forestière

La charte forestière de la Communauté de Communes du Clunisois est le fruit de la réflexion des élus de la commission environnement. Ces derniers constataient la difficulté d'exploitation de leurs forêts, en partie due à la raréfaction des affouagistes dans les communes, ainsi qu'à un manque d'infrastructures d'exploitation, telles que les pistes forestières et les places de dépôt. Le choix des modes de gestion des forêts pose aussi question. A ce premier constat s'ajoute celui de l'importance de la surface forestière de notre territoire qui est une richesse sous-exploitée à l'heure de la raréfaction de l'énergie fossile. Comment valoriser la filière bois tout en développant le caractère accueillant de cet espace pour le tourisme et les loisirs?

C'est ainsi que nous avons décidé de faire un diagnostic de notre richesse forestière afin de savoir quelles actions mettre en place pour la valoriser au mieux, et pour qu'elle profite aux populations de nos villages.

Cette charte est un outil à la disposition des élus de la Communauté de Communes et des partenaires forestiers. Si nous voulons la faire vivre il sera nécessaire de se donner les moyens de l'animer, pour mettre en place les actions proposées. Demain l'avenir de notre territoire passe par l'appropriation de nos richesses localement.

*François BONNETAIN,
Président du Comité de pilotage de la Charte
forestière de Territoire du Clunisois*

Sommaire

Sommaire	1
Table des tableaux et figures	4
CHAPITRE 1 – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET ENJEUX.....	5
1. LE CLUNISOIS.....	5
1.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	5
1.2. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES (INSEE JUIN 2010 - RECENSEMENT 1999)	6
1.2.1. Population totale.....	6
1.2.2. Logement.....	6
1.2.3. Population active	7
1.2.4. Données entreprises (INSEE 2010).....	7
1.2.5. Données agriculture (AGRESTE 2000)	8
1.3. UN TERRITOIRE RURAL, UNE UNITE TERRITORIALE ET POLITIQUE ?	9
2. PERIMETRE DE LA CHARTE FORESTIERE	10
2.1. SURFACES.....	10
2.1.1. Surface totale, occupation des sols (forêt, agriculture)	10
2.1.2. Un territoire touristique	11
2.1.3. Les richesses patrimoniales du territoire	11
2.2. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE.....	12
2.2.1. Géologie, relief et pédologie	12
2.2.2. Le climat.....	15
2.2.3. Hydrologie	17
3. LES FORETS DU TERRITOIRE	19
3.1. STRUCTURE FONCIERE DE LA FORET	19
3.2. PEUPEMENTS RENCONTRES	21
3.3. LA FORET PUBLIQUE	21
3.3.1. Forêts domaniales.....	22
3.3.1.1. Modes de traitements en Forêt Domaniale	23
3.3.1.2. Les essences forestières cultivées en Forêts Domaniales	23
3.3.2. Forêts communales	24
3.3.2.1. Types de peuplement	25
3.3.2.2. Comparaison forêts domaniales et communales.....	26
3.3.3. La récolte et ses contraintes.....	28
3.3.3.1. Prévisions de récolte.....	28
3.3.3.2. Sous exploitation de la forêt communale.....	30
3.3.3.3. Augmentation de la récolte.....	31
3.3.3.4. L'affouage	32
3.3.3.5. Morcellement de la forêt communale	35
3.4. FORET PRIVEE.....	36
3.4.1. Types de peuplement	36
3.4.2. Problème de morcellement.....	37
3.4.3. La gestion en forêt privée.....	39
3.4.3.1. Structuration foncière	39
3.4.3.2. Mode de gestion	39
3.5. LES ESSENCES SECONDAIRES	44
3.5.1. Le Châtaignier	44
3.5.2. Le Frêne	45
3.5.3. Le Robinier.....	45
3.5.4. Les autres essences secondaires.....	45
3.6. LA DESSERTTE	46
3.7. EXPLOITABILITE	48
4. LES ROLES DE LA FORET DANS LE CLUNISOIS	49
4.1. LA FILIERE FORET-BOIS.....	49
4.2. LE ROLE MULTIFONCTIONNEL DE LA FORET	50
4.2.1. L'accueil du public en forêt	50
4.2.2. La chasse.....	52

4.2.2.1.	Les espèces chassées	52
4.2.2.2.	Le prélèvement.....	55
4.2.2.3.	Le droit de chasse.....	57
5.	LE PAYSAGE DANS LE TERRITOIRE	57
5.1.	ANALYSE PAYSAGERE	59
5.1.1.	Unités paysagères	59
5.1.2.	La vallée de la Guye.....	59
5.1.3.	Le Clunisois.....	62
5.1.4.	Les Monts du Mâconnais.....	65
5.2.	SYNTHESE.....	66
5.3.	LA QUESTION DES HAIES	67
6.	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	68
6.1.	LES PRINCIPALES PROBLEMATIQUES RELEVÉES	68
6.2.	ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE POUR CHACUN DE CES AXES DE REFLEXION	68
6.2.1.	Amélioration des peuplements forestiers de production	68
6.2.2.	Améliorer l'exploitabilité de la forêt clunisoise.....	69
6.2.3.	Amélioration des débouchés de la forêt clunisoise (Essences secondaires, Bois Energie).....	69
6.2.4.	Multifonctionnalité de la forêt clunisoise, prise en compte dans les décisions de gestion.....	71
	CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS ET STRATEGIES.....	72
1.	METHODOLOGIE.....	72
1.1.	SCHEMA GENERAL DE LA METHODE.....	72
1.2.	LES REUNIONS	73
2.	RESULTATS : LES AXES DE LA CHARTE FORESTIERE DU CLUNISOIS.....	73
2.1.	SYNTHESE DES ORIENTATIONS ET STRATEGIES DEFINIES	73
2.1.1.	Axe 1 : Amélioration des peuplements	73
2.1.2.	Axe 2 : Améliorer l'exploitabilité de la forêt clunisoise.....	74
2.1.3.	Axe 3 : Améliorer les débouchés de la forêt clunisoise	74
2.1.4.	Axe 4 : Prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt clunisoise.....	75
	CHAPITRE 3 : PROGRAMME D' ACTIONS.....	76
1.	LES FICHES ACTIONS.....	76
1.1.	LISTE DES ACTIONS PROPOSEES	76
	LES FICHES ACTIONS.....	77
1.2.	77
2.	DUREE D'APPLICATION, ANIMATION ET SUIVI.....	103
2.1.	DUREE D'APPLICATION	103
2.2.	ANIMATION DE LA CHARTE	105
2.3.	EVALUATION ET SUIVI	106
	SIGNATURES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU CLUNISOIS.....	108
	Liste des sigles et abréviations	110
	Glossaire	111
	Annexes.....	114

Crédit photo

Première de couverture : Sophia De SOUSA - Ville de Cluny

Diagnostic paysager : Maryse MASSON - Office National des Forêts

Table des tableaux et figures

Figures :

- Figure 1 : Situation de la Communauté de Communes du Clunisois - Les communes composant la Communauté de communes
- Figure 2 : Catégories socioprofessionnelles sur la Communauté de Communes du clunisois et en Saône et Loire
- Figure 3 : Densité de population sur le territoire de la Communauté de Communes
- Figure 4 : Diagramme climatique de la Communauté de Communes du Clunisois
- Figure 5 : Découpage géologique et pédologique du Clunisois
- Figure 6 : L'hydrographie du Clunisois
- Figure 7 : Types de propriété forestière sur la Communauté de Communes du Clunisois
- Figure 8 : Types de peuplement sur la Communauté de Communes du Clunisois
- Figure 9 : Types de peuplement en forêt domaniale
- Figure 10 : Les essences en forêt domaniale
- Figure 11 : Types de peuplement en forêt communale
- Figure 12 : Les essences en forêt communale
- Figure 13 : Types de peuplement en forêt domaniale et communale
- Figure 14 : Détail des prévisions de récolte annuelle en forêt publique
- Figure 15 : Récoltes prévisionnelles annuelles en forêt publique
- Figure 16 : Récoltes prévisionnelles annuelles en forêt publique par qualité de produits
- Figure 17 : Comparaison des récoltes passées et futures en forêt communale aménagée
- Figure 18 : Destination des 5698 m³ extraits annuellement de la forêt communale
- Figure 19 : Destination de feuillus en forêt communale
- Figure 20 : Evolution du nombre moyen d'affouagistes
- Figure 21 : Répartition des types de produits délivrés aux affouagistes
- Figure 22 : Les peuplements en Forêt Privée sur la Communauté de Communes du Clunisois
- Figure 23 : Surfaces des forêts privées par types de propriété
- Figure 24 : Répartition des types de peuplements dans les PSG
- Figure 25 : Natures des coupes pratiquées dans les PSG de 2000 à 2010
- Figure 26 : Evolution des surfaces annuelles parcourues dans les PSG
- Figure 27 : Importance relative des essences secondaires
- Figure 28 : Chronologie de l'élaboration de la charte du Clunisois

Tableaux :

- Tableau 1 : Les activités agricoles sur la Communauté de Communes
- Tableau 2 : Occupation de l'espace dans la Communauté de Communes
- Tableau 3 : Répartition des surfaces forestières par territoire communal
- Tableau 4 : Aménagement des forêts communales
- Tableau 5 : Les distances de débardage par type de propriété
- Tableau 6 : Hiérarchisation des actions issues des différents axes de réflexion
- Tableau 7 : Animation de la charte, coût et temps
- Tableau 8 : Indicateurs de suivi des actions

Chapitre 1 – Diagnostic du territoire et enjeux

1. Le Clunisois

1.1. La Communauté de Communes

La Communauté de Communes du Clunisois est située en Bourgogne, au sud du département de la Saône-et-Loire, à 60 km au nord de Lyon. L'agglomération la plus proche est Mâcon, à 20 km des portes du Clunisois.

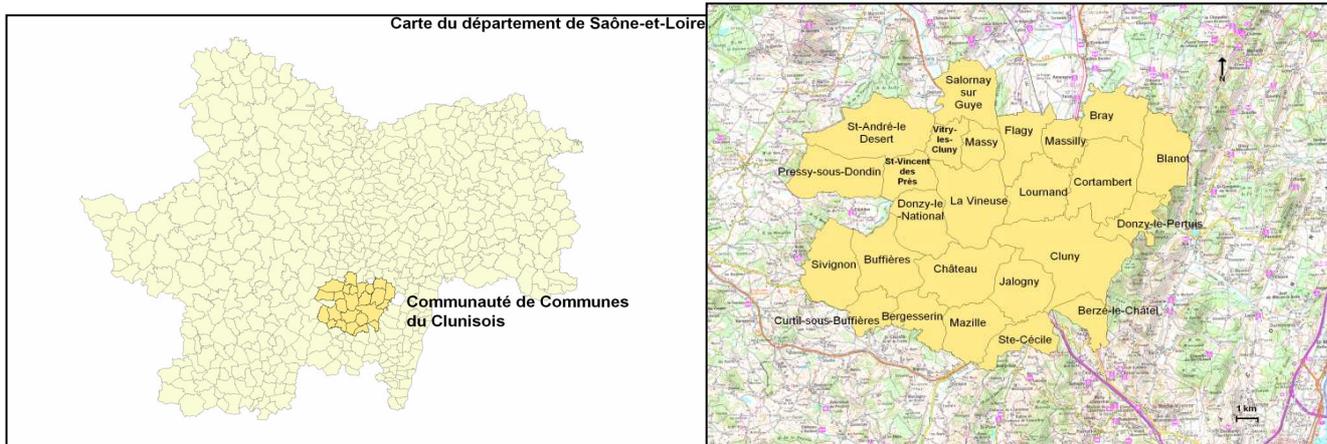
L'altitude y est comprise entre 587 m (Forêt Domaniale des 3 Monts) et respectivement 214 m (la Grosne à Mazilly) et 207 m (la Guye à Salornay sur Guye).

La création de la Communauté de Communes du Clunisois s'est faite en 2 temps : suite à la loi dite "ATR" de 1992, un premier district groupant 20 communes est créé en décembre 1993 (Bergesserin, Berzé le Châtel, Blanot, Buffières, Château, Cluny, Cortambert, Curtil sous Buffières, Donzy le National, Donzy le Pertuis, Flagy, Jalogny, Lournand, Massilly, Massy, Mazille, Saint André le Désert, Saint Vincent des Prés, Salornay sur Guye, La Vineuse, Vitry les Cluny). C'est en 1999, dans le cadre de la loi dite " Chevènement " du 12 juillet 1999, que le projet de communauté de communes aboutit. Basée sur une simplification et un renforcement de la coopération intercommunale, elle supprime notamment les districts. La Communauté de Communes du Clunisois voit le jour le 15 décembre 1999 et ajoute à celles issues du district les communes de Bray, La Vineuse, Pressy sous Dondin, Sainte-Cécile et Sivignon.

Elle s'étend sur une superficie de 25 920 ha. C'est à Cluny, principale ville du Clunisois (4 600 habitants) que siège la Communauté de Communes. Sur ce territoire résident approximativement 10 000 habitants, soit une densité de 38,8 habitants/km² (elle est de 65 habitants/km² sur le département de la Saône et Loire et de 194 habitants/km² sur la commune de Cluny) (*données INSEE 2010*).

Figure 1 : Situation de la Communauté de Communes du Clunisois

Les communes concernées par l'étude



Source : Communauté de Communes du Clunisois

La Communauté de Communes du Clunisois fait partie du Pays Sud Bourgogne lui même composé de 5 communautés de communes (Clunisois, Mâconnais- Charollais, Mâconnais -Val de Saône, Matour

et sa région, Tournugeois, soit 702 km² et 31 450 habitants environ), et de la Communauté d'agglomération du Mâconnais-Val de Saône (CAMVAL pour 230 km² et 60 700 habitants environ). Signalons la commune de Clermain (6 km² pour 215 habitants environ), située au centre du pays, qui a intégré tardivement la Communauté de Communes de Matour et une commune située au cœur du Pays mais qui n'y a pas adhéré (Pierreclos pour 12 km² pour 924 habitants).

Ce pays Sud Bourgogne a été créé en 2007 et son périmètre (d'intervention) a été définitivement défini en juillet 2009. Il est un des principaux signataires d'un contrat de développement Etat-Région signé en 2007 pour une période de 7 ans. Il est représenté dans le comité de pilotage de la charte forestière. Le Pays Sud Bourgogne a inscrit le « développement de la structuration de la filière bois-énergie et bois construction » dans les orientations du contrat Etat-Région.

1.2. Données socio-économiques (INSEE juin 2010 - recensement 1999)

1.2.1. Population totale

Sur le territoire de la Communauté de Communes, le taux de variation démographique entre les 2 derniers recensements (1999 et 2007) est positif (+ 0,7 %) ; cela, essentiellement en raison du solde apparent des entrées-sorties (+ 1,3 %).

Il est à signaler sur cette période (et depuis 1968-1975 au moins) un taux de mortalité supérieur (15,2 ‰) au taux de natalité (9,4 ‰). Ce dernier taux est d'ailleurs le plus bas depuis la période 1968-1975 (il était alors de 14,1 ‰), période depuis laquelle il n'a fait que diminuer.

Sur l'ensemble du département, ces deux taux décroissent régulièrement mais restent équivalents (10,6 ‰ pour la natalité et 10,9 ‰ pour la mortalité sur la période 1999-2008).

La moyenne d'âge est de 44 ans (*43 ans*¹): 41 ans pour les hommes (*42 ans*) et 46 ans pour les femmes (*44 ans*). On signalera que pour la commune de Cluny (qui représente 46 % de la population de la Communauté de Communes), les chiffres sont sensiblement différents : moyenne d'âge de 43 ans mais 39 ans pour les hommes et 47 ans pour les femmes.

La classe des plus de 60 ans représente 28 % de la population et celle des moins de 20 ans 23 %. Sur la seule commune de Cluny, les plus de 60 ans représentent aussi 28 %, mais les moins de 20 ans représentent plus de 36 % de la population, ce qui est très nettement supérieur à la moyenne du territoire envisagé.

Si les populations totales masculine et féminine sont équilibrées, on peut noter un léger déséquilibre en faveur des hommes dans les tranches de moins de 20 ans : 37,5 % (*24 %*) contre 28,4 % pour les femmes (*21 %*), la tranche 45-59 ans présentant une égalité entre les deux sexes (20 %), les autres tranches d'âge étant dominées par les femmes. La tranche des plus de 60 ans présente même un net déséquilibre : 24 % pour les hommes (*24 %*), 32 % pour les femmes (*30 %*). Cette répartition des sexes est identique sur la seule commune de Cluny.

1.2.2. Logement

Le nombre de logements du territoire a augmenté de 8 % de 1999 à 2007. Cette variation concerne essentiellement les résidences principales (98 %). Les résidences principales sont détenues en

¹ Dans ce paragraphe, les données indiquées en italique correspondent aux données équivalentes pour l'ensemble de la Saône et Loire

propriété à 63 % (62 %), ce taux était de 60 % en 1999 (58 %). Il s'agit à 77% de maisons individuelles (68%).

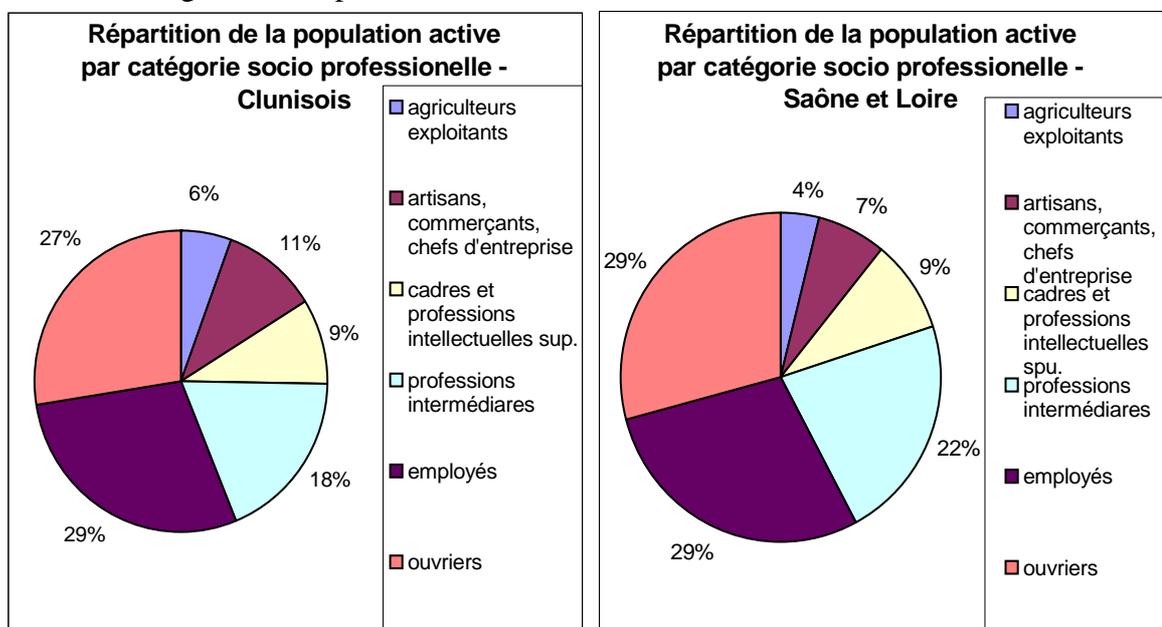
1.2.3. Population active

En 2007 la population active représentait 62 % (62 %) de la population totale. Le taux de chômage est de 7,3 % (10,2 %), taux en recul par rapport au recensement de 1999 : 8,0 % (11,9%). Ce taux montre une disparité entre hommes et femmes, les premiers étant moins touchés chez les plus de 25 ans. Cette situation est analogue sur le département. Ce chômage déclaré est essentiellement dû à la fin de contrats à durée déterminée.

Parmi les actifs ayant un emploi, 80 % (83 %) sont salariés.

Parmi les non salariés, 99% sont actifs (97%) et parmi ces derniers, 34% sont exploitants agricoles (37%). Ce secteur économique a vu les emplois diminuer de moitié environ depuis 1997 sur le territoire.

Figure 2 : Les catégories socioprofessionnelles sur le territoire et en Saône et Loire



Source : INSEE

Les retraités représentent 32% de la population de plus de 15 ans (32%) soit une augmentation de 7% depuis 1999 (18%).

97% des emplois du secteur sont occupés par des personnes y résidant.

42% des personnes disposant d'un emploi sur le territoire, travaillent sur leur commune de résidence (37%). Il est à noter que la commune de Cluny regroupe 62% des emplois du territoire donnant du travail sur place à 60% des actifs qui y résident, ratio en légère baisse comparé à 1997.

1.2.4. Données entreprises (INSEE 2010)

580 entreprises hors agriculture sont répertoriées sur le territoire, dont 63 % (63 %) dans les services. Le nombre total d'établissements est de 1086 dont 48% concernent les services (51%) et 22 % l'agriculture (20%).

Parmi cet ensemble d'établissements, 67 % n'emploient aucun salarié (67%) et 30 % de 1 à 9 salariés (31 %). 1% des établissements emploient plus de 50 salariés (1%).

En 2010, 78 entreprises ont été créées sur le territoire dont 45 sur la seule commune de Cluny.

En 2008, l'emploi sur la commune de résidence représente 51 % des emplois (45 %).

1.2.5. Données agriculture (AGRESTE 2000)

En 2000 le territoire comptait 298 exploitations agricoles pour une SAU² moyenne de 45 ha (49 ha) (elle était de 37 ha en 1988 pour 398 exploitations).

L'agriculture est essentiellement tournée vers l'élevage, concernant 75 % des exploitations (57 %) dont celui des bovins pour 61 % des exploitations à vocation élevage (75 %).

Les chefs d'exploitation de 40 à 54 ans et de plus de 55 ans sont les plus représentés avec 37% pour chacune de ces classes d'âge (*respectivement 41% et 30 %*). Les chefs d'exploitation sont pour 54 % d'entre eux à temps complet (60%)

La population active sur ces exploitations est essentiellement familiale : 77 % des UTA³ sont familiales (81%)

Tableau 1 : Les activités agricoles sur la Communauté de Communes

Activités agricoles	Espace dédié (ha)	%
Bovins	9 945	70
Autres animaux	2 173	15
Légumes, fruits, viticulture	634	4,5
Grandes cultures	1 516	10,5
Total	14 268	100

² Surface Agricole Utile

³ Unité de travail Annuel : quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année

Conclusion :

- Le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois présente une densité très inférieure à celle du département avec un fort déséquilibre entre la commune de Cluny (46 % de la population totale) et le reste du territoire.
- L'évolution de la population au cours des dernières années est positive. Elle est basée essentiellement sur le solde migratoire, ce qui confère à la Communauté de Communes un intérêt apparent auprès de la population adulte.
- La pyramide des âges est homogène sur le territoire et semblable à celle du département : forte proportion de retraités et population de moins de 20 ans très représentée.
- La population active est tournée vers les secteurs secondaire et tertiaire malgré le caractère rural du territoire. Le territoire est moins agricole que le département de la Saône et Loire.
- La répartition des classes socioprofessionnelles est équivalente à celle du département
- Le territoire est dynamique quant à l'emploi (chômage inférieur à la moyenne départementale et fort taux d'emploi sur place)

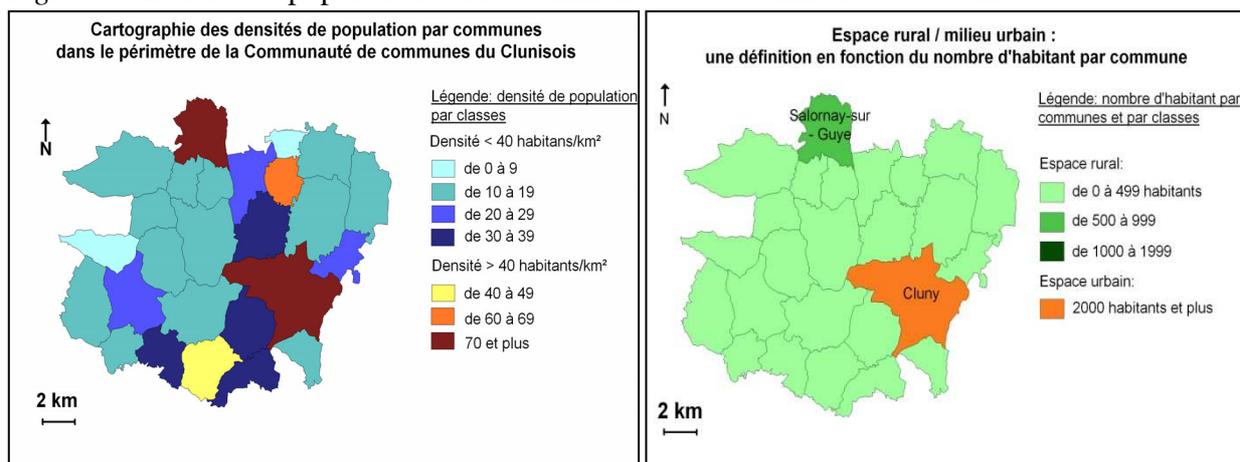
1.3. Un territoire rural, une unité territoriale et politique ?

Le territoire Clunisois est un espace principalement agricole où l'élevage de vaches charolaises est prédominant. Le paysage est majoritairement composé de prés, entrecoupé d'un réseau de haies bocagères basses. Bien souvent, les forêts sont situées sur les parties supérieures des collines.

La densité de population, de 39 hab/km² est assez inférieure à celle du département (65 hab./km²), lui conférant un caractère "rural" selon la définition retenue par l'INSEE. Elle est cependant assez hétérogène au sein du territoire :

- Cluny est un fort point de fixation de population avec une densité de 193 hab/km² et 4585 hab. Elle peut-être considérée comme urbaine selon la définition retenue par l'INSEE ;
- deux communes ont une densité intermédiaire (Massilly avec 69 hab/km² et Salornay/Guye avec 73 hab/km²) ;
- les autres communes sont moins densément peuplées avec des densités locales qui s'étendent de 8 à 43 hab/km², une majorité ayant moins de 20 hab/km² (détail en annexe 0).

Figure 4 : Densité de population sur la Communauté de Communes du Clunisois



Source : Communauté de Communes du Clunisois - INSEE

Les Compétences de la Communauté de Communes mettent en avant une ruralité à vocation multiple. En effet, au sein de ce territoire, cette dernière a acquis les compétences suivantes en lieu et place des communes membres :

Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace,
- Etude sur la création du Pays,
- Etude et mise en œuvre d'un périmètre d'action et de développement type "cœur de territoire",
- Etude sur la création et mise en œuvre d'un "Pays d'Art et d'Histoire",
- Signalétique des sentiers inscrits au PDIPR et promotion des "balades vertes",
- Elaboration, approbation, suivi et révision du schéma de cohérence territoriale,
- ZAC à vocation économique de plus d'un hectare,
- Aide à toute association ou tout organisme de développement économique oeuvrant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes,
- promotion économique et information des entreprises par tout type de supports de communication

Compétences optionnelles

- Politique du logement et du cadre de vie,
- Action sociale,
- Environnement.

Compétences facultatives

- Education et formation,
- jeunesse,
- Sécurité,
- Souvenir français.

Conclusion :

La Communauté de Communes du Clunisois a embrassé dans le cadre légal de sa création des compétences tournées vers :

- le développement économique du territoire,
- l'aménagement de l'espace,
- la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- les équipements culturels, sportifs, sociaux et scolaires,
- l'animation et les loisirs.

La place de la forêt dans le paysage tant culturel que socio-économique lui donne une compétence affirmée pour supporter la Charte forestière de territoire.

2. Périmètre de la charte Forestière

2.1. Surfaces

2.1.1. Surface totale, occupation des sols (forêt, agriculture)

Sur la Communauté de Communes, le massif forestier occupe 7 804 ha, soit 31 % du territoire (56 %).

Tableau 2 : Occupation de l'espace dans la Communauté de Communes

Occupation de l'espace	Superficie (ha)	%
Espaces agricoles	14 118	56
Forêt	7 803	31
Autres	3 369	13
Total	25 920	100

Selon le cadastre, la forêt privée couvre 3 834 ha soit 49% de la surface boisée. Sur ces forêts, seuls 690 ha bénéficient d'un document de gestion (PSG, CBPS, RTG), ce qui représente 18% de la surface des forêts privées et 10% de la surface boisée du territoire. Cette forêt, comme sur la plupart des territoires français a la particularité d'être très morcelée ; en effet, 65% des propriétaires possèdent moins de 1 ha.

Selon le cadastre, la forêt publique représente 3 970 ha, soit 51% de la surface boisée totale. Cette forêt publique est composée de :

- 1 387 ha de forêts domaniales (40% des forêts publiques et 18% des forêts du territoire) ;
- 2 572 ha de forêts communales et de forêts appartenant à des établissements publics (60% de la forêt publique et 28% de la surface boisée).

Sur les 25 communes qui composent la Communauté de Communes, 22 sont propriétaires de forêts. Les communes propriétaires possèdent en moyenne 97 ha. Il est important de noter que la totalité de la surface des forêts communales ne relève pas du *régime forestier*. Sur le Clunisois, c'est le cas de 370 ha de forêts communales qui peuvent être considérées comme forêts privées par l'Inventaire Forestier national (IFN) notamment.

Tous types de forêts confondus, seulement 56% de la surface forestière bénéficie d'un document de gestion.

2.1.2. Un territoire touristique

Le Clunisois est un territoire à fort potentiel touristique et culturel. Il dispose d'un fort patrimoine historique dont la tête de proue est l'Abbaye bénédictine de Cluny.

Ce patrimoine attire un tourisme estival très important (109 chambres d'hôtel, 234 emplacements de camping, 19% des logements sont des résidences secondaires).

En effet, la qualité paysagère des massifs forestiers est une préoccupation majeure sur ce territoire (voir analyse paysagère au paragraphe 5)

2.1.3. Les richesses patrimoniales du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois est marqué par une richesse patrimoniale importante. (Voir Annexe 20)

Environnementale tout d'abord avec un site NATURA 2000 qui couvre les 3/4 du territoire : "**Bocage, forêt et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois**" (FR2601016). Couvrant 44 208 ha sur le territoire de 51 communes, il correspond à la zone moyenne et amont du bassin de la Grosne, des collines du Clunisois, du haut Charollais et de la Côte Mâconnaise. Il présente tant des paysages de bocage que des cultures ou des secteurs forestiers. Remarquable pour son maillage dense de zones humides (mares, sources, ornières...) interconnectées entre elles par un réseau de lisières, haies ou

fossés et ruisseaux, il offre des habitats pour un grand nombre d'espèces aquatiques (Mammifères, Amphibiens, Arthropodes,...) reconnues d'intérêt européen par leur rareté. Les plus remarquables sont : Grand murin, Petit Grand Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe pour les Mammifères, Crapaud Sonneur à ventre jaune, Ecrevisse à pattes blanches (Annexe II de la Directive 92/43/CEE). Les habitats liés à ces espèces et d'autres, par la combinaison des espèces végétales qu'ils présentent, sont classés d'intérêt communautaire (Annexe I de la Directive 92/43/CEE).

Un DOCUMENT d'OBJECTIF (DOCOB) est en finalisation de rédaction, qui officialisera les règles et décisions de gestion relatives à l'ensemble de ce territoire.

Ce site est complété par un second : "**Cavités à Chauves souris en Bourgogne**" (FR26000975), sur les territoires de Blanot, Berzé le Châtel, Cluny et Sainte Cécile, qui entoure de son écrin le site protégé par un arrêté de biotope du tunnel du Bois clair situé hors du territoire mais bordé par celui-ci à l'Est, à l'Ouest et au Nord.

On notera également les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 :

- *Bois de Besanceuil ou de Cras* sur le territoire de Salornay sur Guye : versant sud calcaire classé "Pelouse et Lande calcaires" ;
- *Etangs de la Guiche et de Marizy* (territoires de Salornay sur Guye, Flagy et Massy) : chaîne d'étangs classée "Etang - Forêt - Lande - Prairie" ;
- *La Frenille, la Garenne et les Salofrières* (territoires de Château et la Vineuse) : versants granitiques exposés au sud, classés "Pelouse et lande siliceuses" ;
- *La Montagne de Suin* (territoire de Sivignon) : butte siliceuse classée "Lande" (à genêt et ajonc).

Les ZNIEFF de type 2 qui caractérisent des domaines beaucoup plus vastes :

- *Grosne et la Guye* (Pressy sous Dondin, Saint Vincent des Prés, Vitry les Cluny, Massy, Salornay sur Guye, Bray, Massilly, Cortambert, Lournand, Cluny) ;
- *Côte mâconnaise* (Berzé le Châtel, Blanot, Bray, Cluny, Cortambert, Donzy le Pertuis) ;
- *Haut Clunisois* (Sainte-Cécile).

Historique et culturelle, ensuite avec

- des sites classés comme *le Hêtre* (qui n'existe plus) et *la Fontaine des Croix* en Forêt Communale de Cluny, le *Chêne de la "Corbette"* en Forêt Communale de Cluny, l'église de vaux et ses abords à Jalogny
- des sites inscrits parmi lesquels, le *Mont Saint Romain à Blanot*, *l'église de Blanot* et ses abords, les ruines du *château de Lourdon* à Lournand, *l'abbaye millénaire de Cluny*, la *maison de "Bel Air"* et ses abords à Cluny, le *château de Berzé le Châtel* et ses abords.

Enfin, le paysage bocager et la lumière particulière que donnent les pierres des habitations anciennes au paysage contribuent à créer sur ce territoire une atmosphère particulière qui en fait une destination touristique prisée.

2.2. Caractéristiques physiques du territoire

2.2.1. Géologie, relief et pédologie

Le territoire Clunisois est composé d'éléments topographiques d'orientations Nord-Sud, des crêtes, des collines et des vallées d'origines géologiques très variées.

La roche mère est composée de matériau d'origines variées. Plusieurs forêts sont assises sur des sols calcaires comme celle de Blanot ou de Salornay sur Guye. D'autres sont situées sur des sols alluvionnaires comme dans la vallée de la Grosne. Le massif des Trois Monts est quant à lui assis sur des roches magmatiques comme le granite.

La Communauté de Communes est située sur 3 régions IFN, preuve de la grande diversité des conditions stationnelles rencontrées :

- Côtes du Mâconnais (Côtes Calcaires),
- Clunisois,
- Vallées de la Saône et du Doubs (Vallée de la Saône).

Ces 3 régions naturelles appartiennent à 3 zones forestières différentes : Côtes (zone 6), Centre semi continental (zone 5), Est continental rhodanien (zone 7).

Les côtes du Mâconnais représentent un des chaînons des côtes calcaires en Saône et Loire. Organisées en terrasses superposées, inclinées vers la vallée de la Saône, qui se terminent à l'Est, hors du territoire considéré, par des falaises (Roche de Solutré par exemple). La roche-mère est composée de calcaires durs, rarement marneux, du Bathonien et du Bajocien.

Les sols sont superficiels, jusqu'à squelettiques voire caractéristiques des rendzines. On rencontre également des placages d'argiles et sables à silex provenant de processus de décalcification. Ces stations sont alors occupées par l'agriculture.

La partie des **vallées de la Saône et du Doubs** présente ici concerne la partie sud, très rétrécie, de cette vaste zone naturelle. Elle est située au niveau de la vallée de la Grosne. Sur le territoire cette plaine est étroite, comparée à la largeur occupée par cette zone naturelle plus à l'Est ou au Nord.

Le substratum géologique est constitué d'alluvions tertiaires et quaternaires à base d'argiles et marnes, voire de sables et cailloutis siliceux. Ils s'y mêlent des éboulis calcaires au contact de la côte mâconnaise.

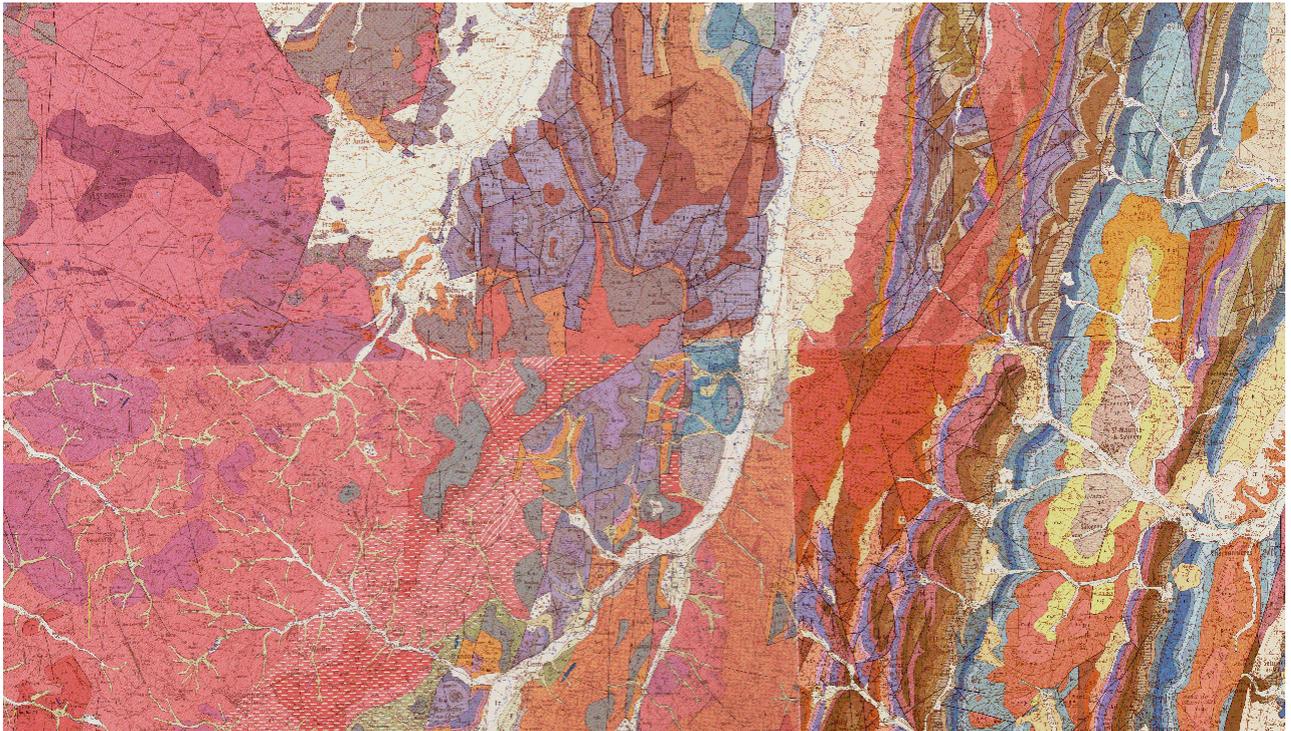
Les sols sont très humides, voire gorgés d'eau et présentent des marques d'hydromorphie avec des horizons à gley.

Le Clunisois, prépondérant sur le territoire de l'étude, se présente sous la forme d'une dorsale nord-sud qui s'adosse aux côtes mâconnaises. Le relief est relativement plus mamelonné que sur la vaste région naturelle du Charollais-Brionnais dont il représente la bordure orientale, légèrement surélevée.

Il est assis sur le socle hercynien du Charollais-Brionnais avec des granites à rhyolites.

Les sols sont en général de bonne qualité, assez profonds de type brunifié ou lessivé. Les versants présentent des variantes plus superficielles et sèches.

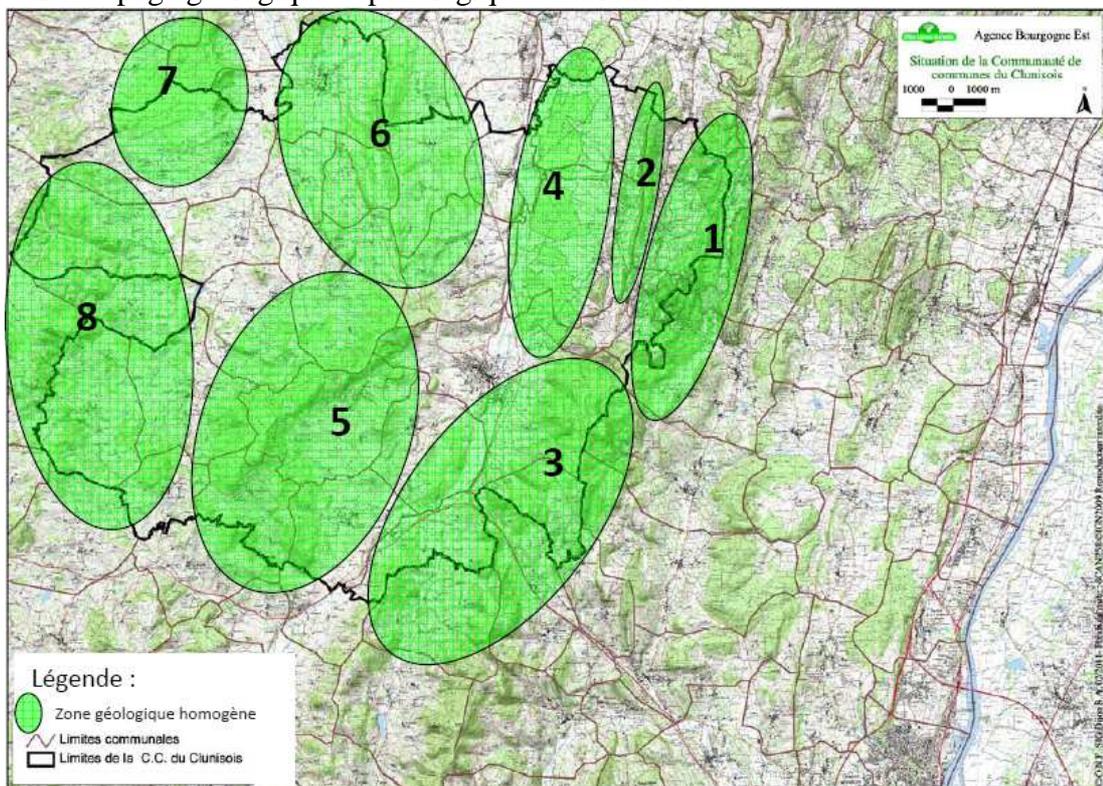
La diversité de la composition géologique et pédologique de la Communauté de Communes du Clunisois est présentée ci dessous.



(Source : Extrait de l'assemblage des cartes géologiques 1: 150 000 du BRGM)

Dans le document suivant, l'espace a été divisé en zones, la description des sols est présentée par zone.

Figure 3 : Découpage géologique et pédologique du Clunisois



Découpage géologique du territoire (source BRGM)

Massif 1 : Ce massif est sis sur le Clunisois

Géologie : La plus grande partie de la forêt est assise sur des roches éruptives avec des granites tantôt compacts, tantôt en voie de désagrégation. La bordure de ce massif est traversée par du grès siliceux avec lit d'argile du trias et des calcaires du lias

Pédologie : Les sols sont moyennement fertiles avec des profondeurs variables selon la pente.

Ils sont composés de sable et d'argile avec des pierrailles de diverses grosseurs. Les chênes de ce massif sont pour la grande majorité de « qualité chauffage ».

Massif 2 : zone sise sur les côtes mâconnaises, haute vallée du Grison avec une topographie de vallée encaissée dite de "combe" entre le massif du Mont Saint Romain (granites et tufs rhyolitiques du Dévonien) et la ligne de crêtes dominant Cortambert.

Géologie : Terrains calcaires d'origine Trias (gréseux), Lias et Jurassique supérieur sur une assise granitique.

Pédologie : Sols alluvionnaires de bonne potentialité.

Massif 3 : Situé sur le Clunisois

Géologie : Terrains cristallins d'origine volcanique, un complexe de tufs et de rhyolites houillers, de microgranites, de trias gréseux. Présence de placages détritiques et d'alluvions modernes.

Pédologie : Sol de texture variable (argiles-limons-sables), de type brun acide.

Massif 4 : zone sise sur la Côte Mâconnaise

Géologie : Formations alluviales composées de limons, sables, graviers et d'éléments plus grossiers.

Pédologie : Sol peu acide rencontrant parfois des problèmes d'engorgement. La richesse en éléments nutritifs est variable mais souvent bonne. Le facteur limitant est l'engorgement.

Massif 5 : sur le Clunisois

Géologie : Toute la forêt des 3 monts repose sur des roches cristallines d'origine sédimentaire (grès) ou pas (granite).

Pédologie : Suivant la roche mère et la topographie, plusieurs types de sols sont présents :

- Sols peu évolués de type ranker sur les zones sommitales avec une litière peu épaisse et une faible profondeur (<20cm).

- Sols bruns acides sur les pentes fortes à moyennes, d'une épaisseur de l'ordre de 40cm.

- Sols bruns faiblement lessivés, plus épais (60-80cm) sur les zones à pente faible voire moyenne.

Massif 6 : massif situé sur la Côte mâconnaise

Géologie : Roche la plupart du temps calcaire Jurassique avec présence de brèches siliceuses.

Pédologie : Sols argilo-calcaires assez secs peu profonds et pauvres. Présence ponctuelle de zones plus riches et fraîches.

Massif 7 : zone du Clunisois

Géologie : Roches sédimentaires siliceuses de type Trias gréseux avec ponctuellement des trias argileux.

Pédologie : Sols bruns acides.

Massif 8 : zone du Clunisois

Géologie : Formations d'altération plus ou moins remaniées de granite.

Pédologie : Très hétérogène.

L'ensemble du territoire est tectoniquement très découpé, ce qui conduit au voisinage fréquent d'ensembles de roches d'origine très éloignée, sédimentaire, éruptive ou métamorphique.

2.2.2. Le climat

Le climat est de type continental rhodanien marqué par des pluviosités moyennes et des étés souvent secs mais ponctués par de forts orages. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 870mm. Ces précipitations sont bien réparties mais présentent deux creux, l'un en février-mars et le second en juillet-août. La moyenne estivale (entre mai et septembre) est de 385 mm.

La température moyenne est située entre 9,5 et 10,5 °C selon les secteurs. Les étés sont chauds et secs et les hivers relativement rigoureux.

On peut identifier de faibles variations climatiques d'une région naturelle à l'autre :

Les côtes du Mâconnais subissent une influence cévenole qui remonte par les vallées du Rhône et de la Saône. La pluviométrie annuelle oscille entre 600 et 750 mm ; l'indice d'aridité de Martonne⁴ est de 35 en moyenne.

Les vallées de la Saône et du Doubs ne présentent pas d'influence dans leur type rhodanien continental. Les précipitations annuelles oscillent entre 650 et 850 mm. Les brouillards hivernaux sont fréquents. Le printemps est plus précoce, menacé par de fréquentes gelées tardives.

Le Clunisois présente un climat sous influence plus océanique, relativement humide avec des précipitations annuelles qui oscillent entre 850 et 950 mm : les vents d'ouest humides viennent buter sur cette première ligne de relief après la plaine ligérienne. L'indice de Martonne y atteint le seuil de 50.

Le caractère encaissé et l'orientation Nord-Sud des vallées peuvent conduire à des « trous à gelée » qui raccourcissent la saison de végétation.

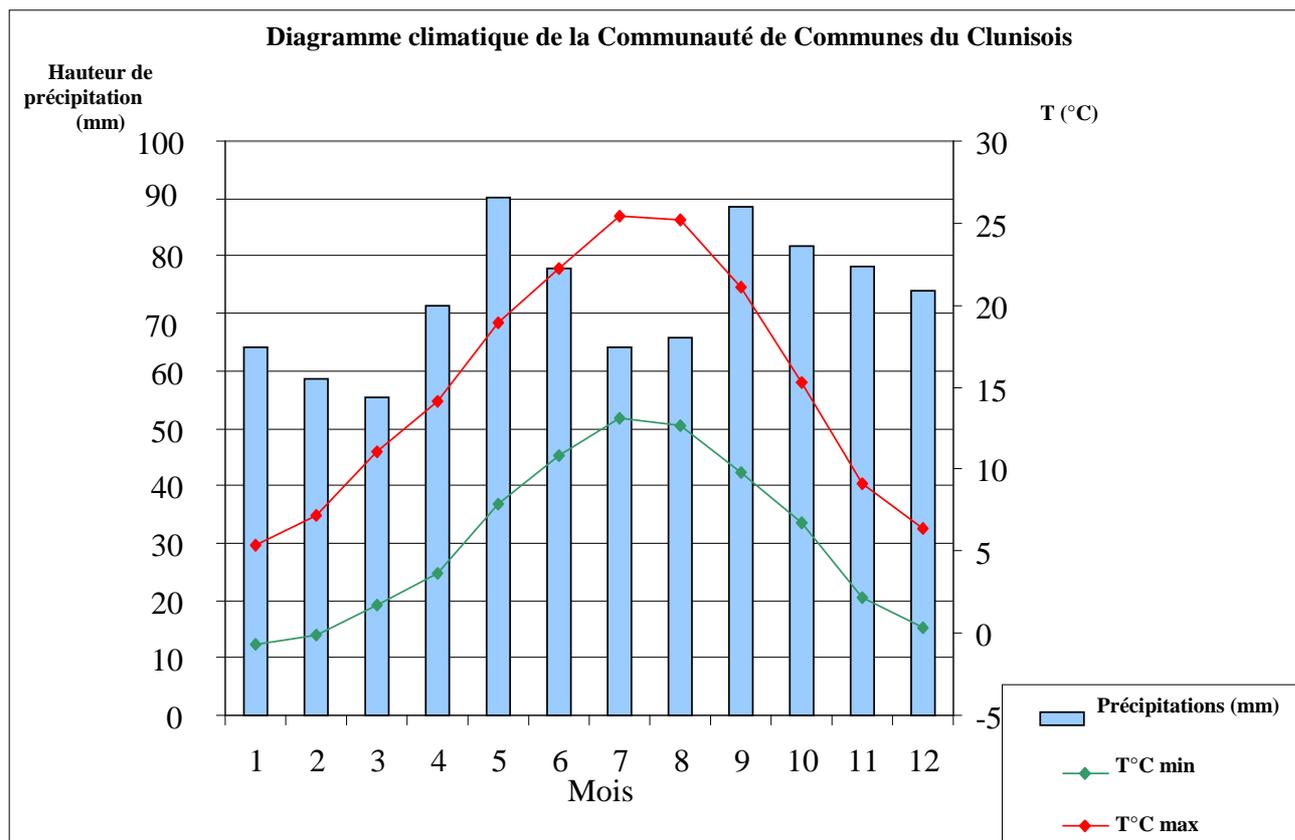
Deux tempêtes ont frappé les forêts sur le territoire de la Communauté de Communes, en 1982 et en 1999, détruisant les peuplements forestiers situés sur les sommets et les versants exposés (ouest essentiellement).

⁴ Indice d'aridité de Martonne. Donnée d'ordre climatique (et non météorologique, ordre décrit par la notion de « sécheresse »), l'indice d'aridité (De Martonne, 1923) est défini comme le rapport entre la hauteur moyenne des précipitations annuelles et la moyenne des températures annuelles : $\text{Indice d'aridité} = (P / T) + 10$.

Il définit une échelle de classification des zones géographiques utilisée dans le monde entier : Les régions hyper arides ont un indice d'aridité inférieur à 5 (déserts absolus comme la Death Valley), les zones arides ont un indice compris entre 5 et 10 (déserts du Sahara, de Sonora ou d'Arizona). Les régions semi-arides voient leur indice compris entre 10 et 20 (Sahel, Kalahari, Nordeste brésilien..).

En Bourgogne sa valeur oscille entre 30 et 100 avec une valeur moyenne d'environ 38. Il est considéré qu'en dessous de 30, la végétation forestière, si elle ne trouve pas de compensation dans l'eau du sol ou dans l'humidité atmosphérique est en difficulté. Entre 30 et 45, la chênaie trouve son épanouissement, de 40 à 50 le Hêtre occupe une place notable, au-delà, il est tout à fait à sa place.

Figure 4 : Diagramme climatique de la Communauté de Communes du Clunisois



Source : Météo France - Réalisation : Gaspard Forest

2.2.3. Hydrologie

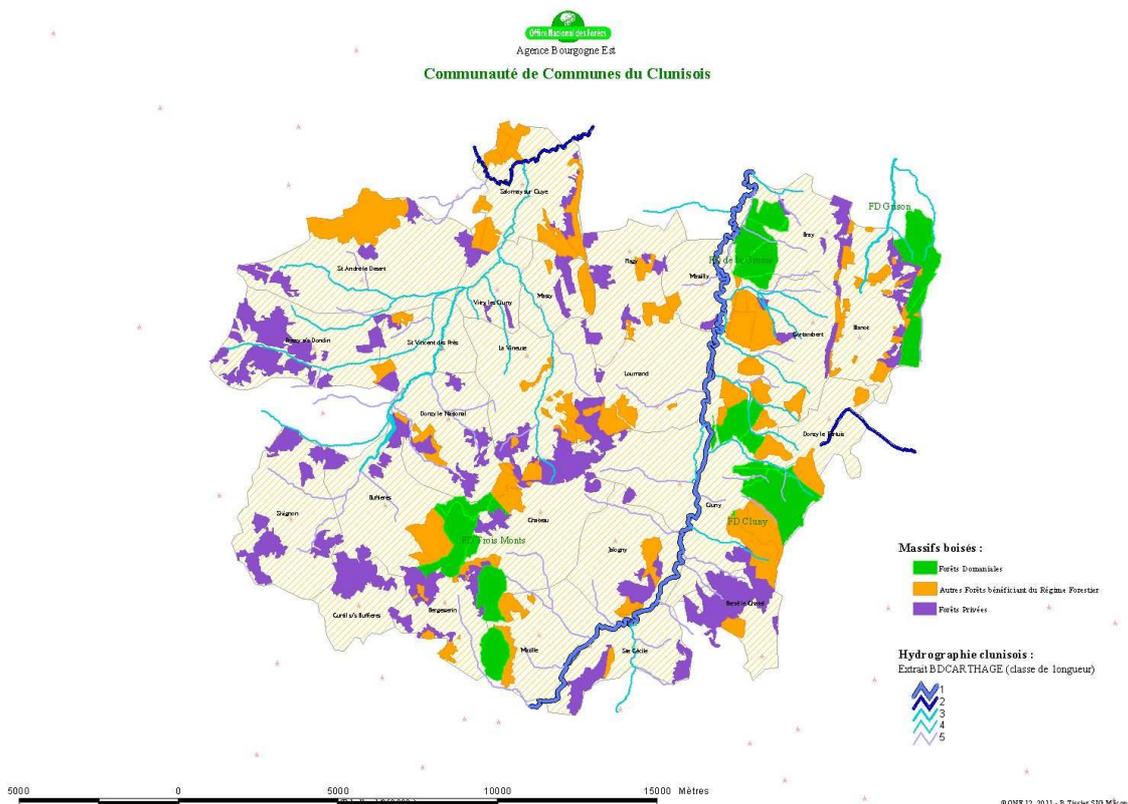
Le principal cours d'eau du territoire est « la Grosne », qui s'écoule du sud vers le nord au fond d'une vallée relativement large. Cette vallée est constituée de sols alluvionnaires, ceux-ci présentent les meilleures potentialités de production du Clunisois.

Le second cours d'eau important est « la Guye » présente au nord de la Communauté de Communes. Il est alimenté par « la Gande » qui traverse les communes du nord ouest de la Communauté de Communes.

Le territoire considéré présente un réseau hydrographique relativement dense bien que certains massifs comme les trois Monts n'en profitent pas.

La totalité de l'hydrographie de ce territoire s'écoule vers la Saône située à l'Est du territoire et donc vers le bassin du Rhône.

Figure 5 : L'hydrographie du Clunisois



La légende de cette carte classe les cours d'eau selon leur longueur de la source à leur embouchure logique (interruption du réseau formé par le cours d'eau considéré : mer, océan, puits..) :

Classe	Longueur du cours d'eau
1	Supérieure à 100 km ou longueur source /embouchure logique supérieure à 25 km
2	50 à 100 km ou longueur source /embouchure logique de 10 à 25 km
3	25 à 50 km
4	10 à 25 km
5	5 à 10 km
6	Tous les autres hormis ceux issus de la densification du réseau
7	Tous ceux issus de la densification du réseau

Conclusion :

- Le territoire considéré est assis sur un nombre important de régions naturelles très imbriquées. Leur géologie, très variée, présente des ruptures brutales entre des ensembles d'âge et d'origine très différents. Ceci explique la variété des paysages et des types de sols rencontrés, sols dont la richesse varie tant du fait de leur profondeur que de leur nature chimique.
- L'eau par son excès (ou son déficit sur les sols les plus pauvres) est le facteur limitant.
- Soumise à un climat de type continental, la zone géographique de l'étude subit des influences différentes (aridité, gel, précipitations) selon ses sous ensembles géographiques, qui influent aussi sur la végétation de manière notable.
- Le réseau hydrographique est dense mais présente malgré tout des zones vides.
- Cet ensemble de facteurs physiques variés confère au territoire de l'étude une richesse importante qu'il conviendra de prendre en compte.

3. Les forêts du territoire

3.1. Structure foncière de la forêt

Sur la Communauté de Communes la forêt occupe 7 804 ha.

Soit, pour la forêt publique :

- **Forêts communales et sectionales**, au nombre de 38 pour une surface de 2 511,73 ha relevant du Régime Forestier
- **Forêt d’Etablissement Public** (1U) pour une surface de 60,46 ha
- **Forêts domaniales**, au nombre de 4 sur une surface de 1 397,45 ha

Pour la forêt privée

- **Forêts privées** (2409 U) - dont des surfaces communales ne relevant pas du régime Forestier - sur une surface de 3 383,90 ha.

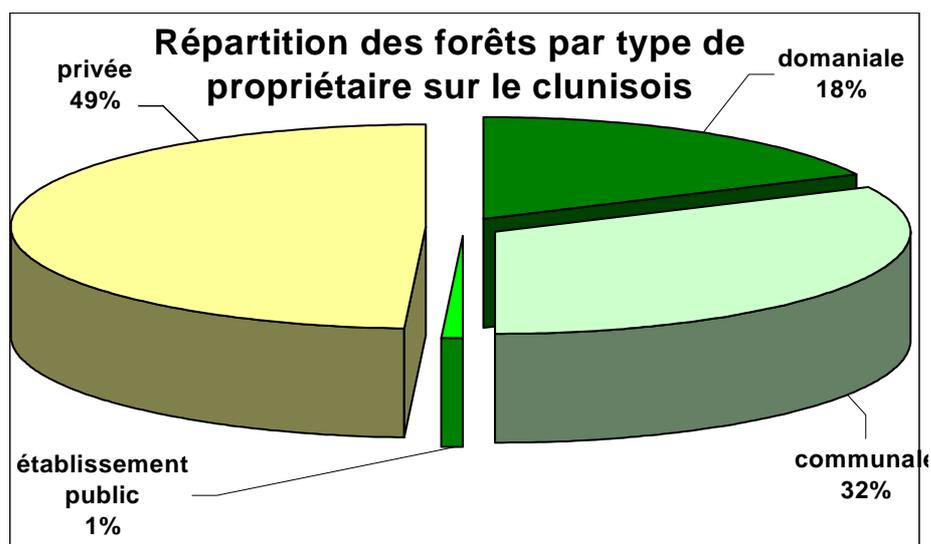
Le tableau suivant représente la répartition des forêts publiques sur le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois

La surface moyenne des forêts par type de propriétaire est la suivante :

- | | | | |
|---|-------------------------------------|---|--|
| - | privée | : | 1,59 ha/propriétaire |
| - | domaniale | : | 349,36 ha/FD |
| - | communale et établissement public | : | 65,79 ha/forêt dans lesquelles on peut distinguer deux statuts : |
| | ☞ sectionale | : | 44,22 ha/propriétaire |
| | ☞ communale et établissement public | : | 117,38 ha/propriétaire |

1 forêt « communale » qui n’appartient pas à une des communes du territoire y est située pour une surface de 50,34 ha (1,3 % de la forêt publique sur le territoire).

Figure 7 : Types de propriété forestière sur la Communauté de communes du Clunisois



Sources : cadastre et aménagements forestiers

Voir carte des types de propriété en annexe 1

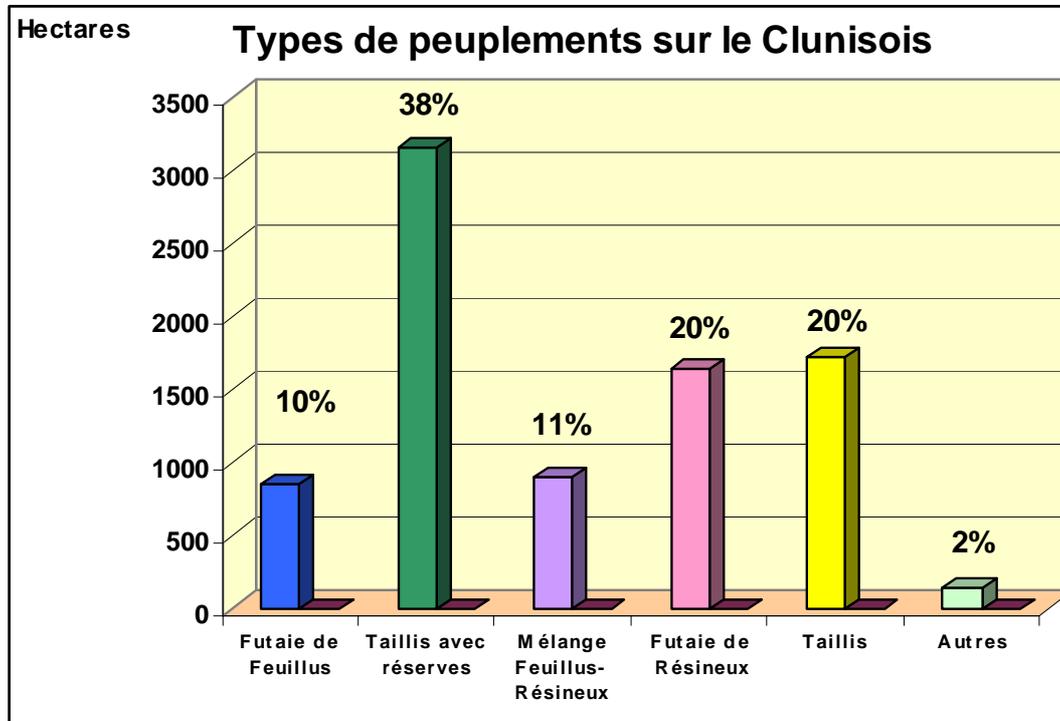
Tableau 3 : Répartition des surfaces forestières par territoire communal

Commune de situation	Forêts communales ou sectionales par territoire communale			Forêts domaniales par territoire communal		Forêt privée	
	statut	nom	surface cadastrale (ha)	nom	surface cadastrale (ha)	surface cadastrale (ha)	Nombre de propriétaires
BERGESSERIN	sectionale de	bergesserin	10,47	Trois-Monts	78,31	193,2	118
	sectionale de	champloi	20,31				
	sectionale de	montchanin	18,47				
BERZE-LE-CHATEL	Communale de	berze-le-chatel	32,67	-	-	226,2	56
BLANOT	sectionale de	blanot	56,90	Grison	135,25	215,2	99
	sectionale de	fougnières	12,69				
	sectionale de	nouvelle	52,66				
	sectionale de	viviers	21,33				
BRAY	sectionale de	toury	4,05	Grosne	277,05	67,5	67
BUFFIERES	Communale de	buffieres	149,34			225,5	234
CHATEAU	cummunale de	château	110,41	Trois-Monts	302,80	154,7	65
		(ex sections de St Léger et de Château)					
CLUNY	Communale de	cluny	261,41	Cluny	449,71	157,8	59
CORTAMBERT	sectionale de	chevagny (lourmand)	48,87	Cluny	25,87	106,6	48
	Communale de	lourmand	13,49				
	Communale de	massilly	99,87				
	sectionale de	toury	17,96	Grosne	22,76		
	sectionale de	trois sections	101,01				
	sectionale de	varanges	119,86				
CURTIL-SOUS-BUFFIERES	-	-	-	-	-	149,3	131
DONZY-LE-NATIONAL	communale de	Donzy le National	62,33	-	-	138,8	123
		(ex sections de Ciergues et de Donzy)					
DONZY-LE-PERTUIS	Communale de	donzy-le-perthuis	141,62	-	-	88,4	54
FLAGY	Communale de	flagy	29,18	-	-	122,5	109
JALOGNY	sectionale de	jalogny	54,70	-	-	113	128
	sectionale de	vaux	27,13				
LOURNAND	Communale de	lourmand	96,07	-	-	76,2	75
	Sectionale de	lourmand	54,73				
MASSILLY	Communale de	massilly	26,58	-	-	29,8	46
MASSY	sectionale de	massy	30,70	-	-	152,8	68
	sectionale de	zuble	5,36				
MAZILLE	Communale de	mazille	99,25	Trois-Monts	105,71	27,7	39
PRESSY-SOUS-DONDIN	Communale de	saint-vincent-des-pres	6,06	-	-	440,2	77
SAINT-ANDRE-LE-DESERT	Communale de	saint-andré-le-désert	293,92	-	-	155,2	129
SAINTE-CECILE	Communale de	bourgvilain	5,81	-	-	134,6	140
	Communale de	Ste-cecile-les-litauds	17,20				
SAINT-VINCENT-DES-PRES	Communale de	saint-vincent-des-pres	39,14			56,7	67
SALORNAY-SUR-GUYE	sectionale de	angoïn	20,73	-	-	31,7	64
	sectionale de	salornay-sur-guye	289,06				
SIVIGNON	-	-	-	-	-	388,2	216
LA VINEUSE	sectionale de	dombine	27,55	-	-	344	157
	Etabt hospitalier	de cluny	60,46				
	sectionale de	martray	1,20				
	sectionale de	nogles	6,86				
	sectionale de	sassy	24,79				
VITRY LES CLUNY	-	-	-	-	-	37,8	40
situé hors territoire appartenant à un propriétaire hors territoire	sectionale de	angoïn	8,97	Grosne	140,61		
	sectionale de	bourgvillain	50,34	Grison	421,98		
		Total territoire	2 572,19		1 397,45	3833,6	2409

3.2. Peuplements rencontrés

Les types de *peuplement* sont divers, on remarquera cependant la prédominance du *taillis sous futaie (TSF)*, du *taillis* et de la *futaie régulière* de résineux.

Figure 8 : Types de *peuplement* sur la Communauté de Communes du Clunisois



Sources : IFN

Voir carte des types de peuplement en annexe 2.

Ces données sont à mettre en relation avec la carte des essences en annexe 3.

3.3. La forêt publique

Par forêt publique, on entend les forêts relevant du Régime Forestier (Domaniales, Communales sous Régime Forestier, Etablissement Public)

La forêt publique a été étudiée principalement grâce aux données provenant de l'IFN et des aménagements forestiers (lorsque ceux ci existent).

L'*aménagement forestier*, élaboré pour une période qui varie selon les enjeux de 15 à 30 ans, est le document qui arrête les décisions de gestion relatives à la forêt concernée. Ce document, dont la première élaboration est décidée par le propriétaire, analyse les éléments qui ont conduit la forêt concernée à son état au moment de la mise en œuvre (historique et gestion passée, conditions stationnelles, équipements...) puis fixe les orientations de gestion (traitement, surface renouvelée, calendrier de passage en coupe dans chaque parcelle forestière). Ces orientations sont proposées par le gestionnaire, rédacteur du document, et approuvée par l'assemblée représentative du propriétaire (conseil municipal pour une commune, conseil syndical s'il existe encore pour une section).

Les choix arrêtés dans l'aménagement doivent cependant respecter un certain nombre de documents parmi lesquels les DRA-SRA (Directives Régionales d'Aménagement – Schéma Régional d'Aménagement). Ils sont ensuite sanctionnés par un arrêté préfectoral qui garantit

son application malgré les changements éventuels de gouvernance au sein des représentants du propriétaire.

Les forêts dites non aménagées bénéficient d'un règlement d'exploitation qui arrête simplement la périodicité des coupes dans les parcelles et leur ordre de passage

Les Forêts Domaniales ont vocation à toutes bénéficier en permanence d'un aménagement en vigueur. C'est un des axes des contrats quinquennaux passés entre l'Etat Français, propriétaire de ces forêts et l'Office National des Forêts (ONF) à qui la gestion en a été confiée.

Pour les forêts publiques non domaniales, l'objectif politique est de tendre vers une surface maximale aménagée sur l'ensemble du territoire. Cependant la décision de doter pour la première fois une forêt d'un d'aménagement relève de la volonté du propriétaire ou de ses représentants. Son renouvellement à l'issue de la période prévue ou par anticipation si nécessaire (accident climatique, inadéquation des objectifs avec les moyens du propriétaire) s'inscrit ensuite dans la planification des missions dévolues à l'ONF en tant que gestionnaire de ces forêts.

Conclusion :

L'aménagement forestier est le document essentiel de gestion qui permet une planification des modes de traitement, des investissements, des récoltes et des zonages d'intervention à moyen et long terme pour une forêt, voire un massif forestier lorsque la gestion des différentes forêts concernées est concertée.

Outre la gestion, il a pour objectif au travers de la planification des opérations de récolte ou d'investissement qui sont prévues, de lisser autant que faire se peut les dépenses comme les recettes.

Par ailleurs, la compilation des aménagements d'un massif ou d'un territoire défini permet d'établir des projections de récolte, d'investissement, et de prévoir des investissements raisonnés à l'échelle du massif et non des seules forêts considérées individuellement.

3.3.1. Forêts domaniales

Les Forêts Domaniales (FD dans la suite du document) sont des forêts propriétés de l'état confiées en gestion à l'ONF. Elles sont au nombre de 4 sur le territoire de la Communauté de Communes :

- La Forêt Domaniale du Grison située au Nord-Est du territoire,
- la Forêt Domaniale de Cluny à l'Est,
- la Forêt Domaniale de la Grosne au Nord
- et la Forêt Domaniale des 3 Monts en position centrale.

Leurs surfaces sont relativement homogènes, situées entre 400 et 550 ha chacune.

Deux forêts domaniales, le Grison et la Grosne, sont situées en partie hors de la Communauté de Communes. La surface totale de ces quatre forêts est de 1 933 ha dont 1 387 sont situés dans l'intercommunalité.

3.3.1.1. Modes de traitements en Forêt Domaniale

Les forêts domaniales sont entièrement traitées en conversion en futaie régulière (sauf 32 ha environ classés hors gestion forestière). Cependant les règles de culture pratiquées sont au nombre de 3, selon le classement de la parcelle dans l'aménagement et le peuplement en place:

- La futaie régulière de feuillus qui constitue 66% de la surface du massif domanial. Cette futaie est principalement composée de Chêne que l'on retrouve parfois en mélange avec le Hêtre ou d'autres essences minoritaires. Ce mode de gestion est majoritaire dans toutes les forêts domaniales sauf dans celle de la Grosne où les traitements sylvicoles sont plus diversifiés.

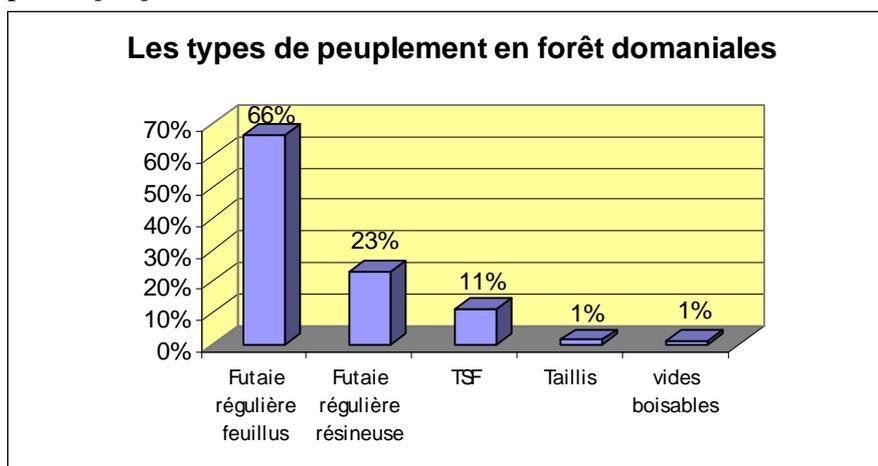
- Viennent ensuite les plantations de résineux qui représentent 23% de la surface domaniale. L'essence principale est incontestablement le Douglas. On trouve parfois des plantations de Pin noir, de Pin sylvestre et de Sapin pectiné, toujours en futaie régulière sur des surfaces marginales. Le Douglas, essence provenant d'Amérique, a été planté sur des surfaces importantes depuis les années 60. Cette essence est très appréciée pour sa croissance très rapide ; 15 à 20 m³/ha/an contre 4 à 6 en moyenne pour le Chêne en futaie régulière. C'est aujourd'hui l'essence la plus rentable financièrement.

- Le troisième mode de gestion est le Taillis sous Futaie (TSF dans la suite du document). Il permet sur une même *parcelle* de produire à la fois du *bois d'œuvre* dans la futaie et du bois de chauffage dans le *taillis*. La rotation du *taillis* est beaucoup plus rapide que celle de la futaie. L'aspect négatif de ce traitement est que chaque coupe de *taillis* provoque sur les fûts des arbres de futaie l'apparition de gourmands qui déprécie la qualité du bois. Quasiment absent des Grisons et des trois monts, le *TSF* occupe tout de même 51 ha en FD de Cluny et 157 ha en FD de la Grosne.

- Le dernier mode de traitement est le *taillis simple* qui n'est présent que sur 25 ha en FD de la Grosne. Traité en "attente", aucune sylviculture particulière n'y est pratiquée dans l'attente de leur passage en conversion.

Il n'y a aucun peuplement traité en *futaie irrégulière* actuellement.

Figure 9 : Types de *peuplement* en forêt domaniale

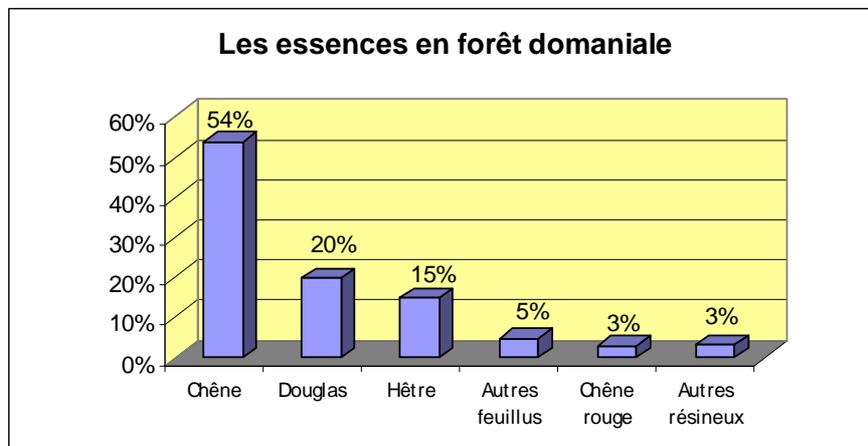


Sources : aménagements forestiers

3.3.1.2. Les essences forestières cultivées en Forêts Domaniales

L'essence majoritaire est le Chêne (54%). Viennent ensuite le Douglas qui a été largement introduit depuis les années 60 et jusqu'à aujourd'hui (20%), le Hêtre (15%) puis des essences minoritaires, dites secondaires ou d'accompagnement comme le Pin noir, le Pin sylvestre, le Sapin de Vancouver, le Sapin pectiné, le Merisier, le Charme, le Châtaignier, le Frêne...

Figure 10 : Les essences dominantes en forêt domaniale (% de surface couverte)



Sources : aménagements forestiers

Le détail des modes de traitement et compositions en essence par forêt domaniale est consultable en annexe 4.

3.3.2. Forêts communales

Sur le territoire de l'étude, la forêt communale relevant du Régime Forestier représente 2 512 ha. Une partie des forêts propriétés des communes de la Communauté de Communes du Clunisois est située en dehors du périmètre de l'étude, c'est le cas de 9ha de forêt communale. A contrario, 25 ha sont la propriété d'une commune qui n'est pas située sur le territoire du Clunisois

Parmi les 25 communes qui composent la Communauté de Communes, 22 sont propriétaires de forêt, qui représentent 38 unités de gestion (communales et sectionales).

Sur les 22 forêts communales toutes ne sont pas aménagées :

- 12 le sont effectivement ;
- L'aménagement est en cours de réalisation pour deux communes ;
- 1 forêt ne bénéficie plus d'un aménagement en vigueur et attend un nouvel aménagement. Sa gestion est assurée par tacite reconduction de l'aménagement précédent et
- 7 forêts ne sont pas aménagées, elles représentent 20% de la forêt communale.

Tableau 4 : Aménagement des forêts communales sur le territoire

	Nombre forêts	Surface (ha)	% (surface)
Forêts aménagées	13	1871	73 %
dont Etablissement. Public	1	60	-

En cours d'aménagement	2	365	14 %
Retard de renouvellement	1	62	2 %
Forêts non aménagées	7	274	11 %
Total	23	2572	100%

L'annexe 5 présente le détail par commune des aménagements et modes de traitements appliqués

Par ailleurs, une forêt dont le propriétaire n'est pas situé sur le territoire considéré mais qui est, elle, sise en partie sur le territoire étudié (Bourgwillain) est aménagée (50,3 ha).

La surface totale de forêt non domaniale dotée d'un aménagement en vigueur est donc de 1921 ha, soit 73 % (ce taux de surface aménagée est de 76 % sur la Saône et Loire) ; taux qui en réalité monte à 75 % si l'on compte les aménagements en attente de révision et à 90 % si les aménagements en cours d'élaboration sont inclus.

3.3.2.1. Types de peuplement

Les types de peuplement rencontrés sont directement liés au mode de traitement appliqué. Dans la suite de ce paragraphe, on considèrera que le peuplement décrit est lié au mode de traitement appliqué. On établira simplement en fin de paragraphe l'état des surfaces concernées par les modes de gestion associés.

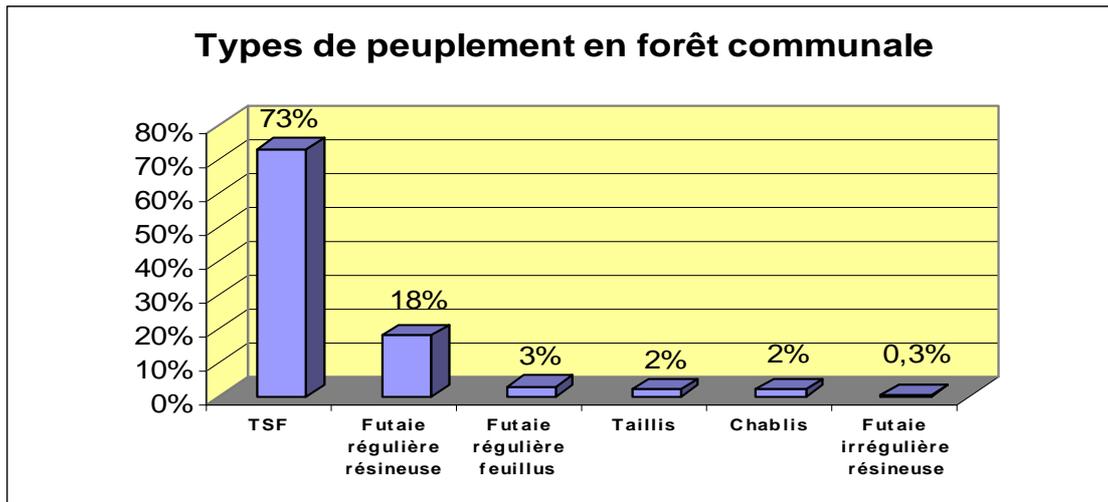
- Le premier type de *peuplement* est le *Taillis Sous Futaie (TSF)*. Cohabitation du taillis simple, avec des arbres de futaie d'essence noble (Chêne, Hêtre, Feuillus précieux), il représente 73% de la surface des forêts communales et est principalement composé de futaie de Chêne ou de Hêtre et de taillis de Charme, de Châtaignier, de Robinier ou de bois blancs. Cette forme de *silviculture*, très simple dans sa mise en œuvre et sa régularité (prélèvement selon une période fixe du taillis au sein duquel des tiges d'avenir sont recrutées et de grumes de futaie) est très prisée car elle permet aux affouagistes de se fournir régulièrement en bois de feu à moindre coût. L'autoconsommation par la commune du bois de feu ou *affouage* fait l'objet d'un diagnostic plus précis, consultable plus loin dans le document.

- La futaie régulière résineuse occupe 18% de la surface des forêts communales. L'essence principale est le Douglas. Essence prisée sur le marché, sa culture permet des recettes importantes et précoces (dès les premières *éclaircies*).

- Le *taillis* simple occupe 2% de la surface.

- Il est intéressant de noter la présence d'une *futaie irrégulière* de Sapin pectiné sur la forêt communale de Buffières.

Figure 11 : Types de peuplement en forêt communale



Source : IFN

La réalité des surfaces concernées par les différents modes de gestion est un peu différente selon l'avancement de la mise en œuvre des aménagements.

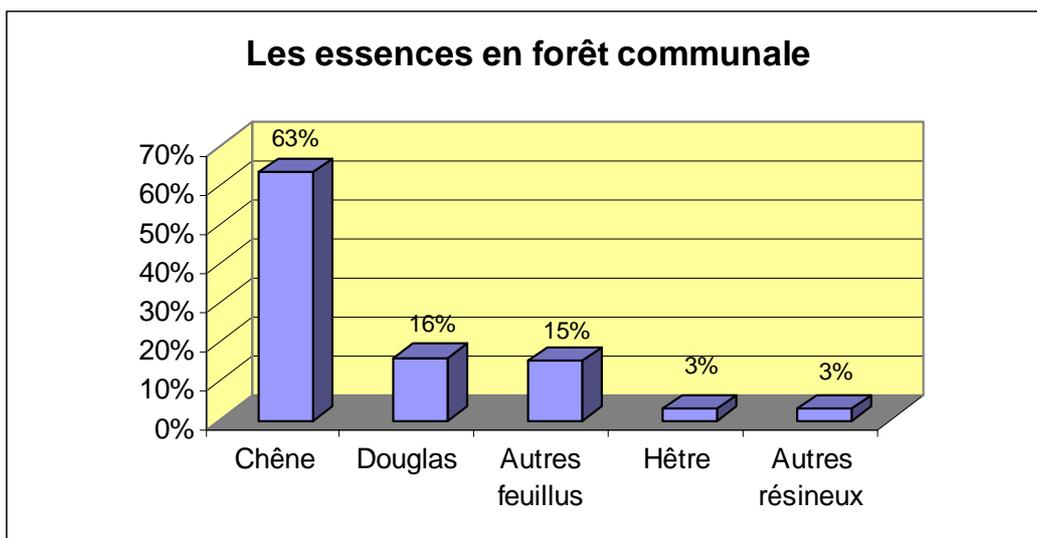
Les forêts non aménagées sont traitées en TSF.

Les aménagements et règlements d'exploitation prévoient les traitements suivants sur les surfaces cumulées suivantes :

- TSF à convertir en futaie régulière, y compris futaie à maintenir 1 816 ha (71 %)
- TSF à conserver 546 ha (21 %)
- Taillis simple ou vide à maintenir en l'état 2 ha (pm)
- TSF à convertir en futaie irrégulière, 208 ha (8 %)

On retrouve en forêt communale les mêmes essences qu'en forêt domaniale.

Figure 12 : Les essences dominantes en forêt communale (% de surface couverte)



Sources : IFN

3.3.2.2. Comparaison forêts domaniales et communales

Les forêts domaniales présentent à la fois des similitudes et des différences avec les forêts communales. En moyenne, la *futaie régulière* de résineux y est présente dans les mêmes proportions bien que légèrement plus importante en forêt domaniale (23% contre 18%).

La différence la plus marquante réside dans la proportion en surface de *futaie régulière* feuillue et de *TSF*. Les $\frac{3}{4}$ des *peuplements* communaux sont du *TSF* quand seulement 3% est en *futaie régulière*. La forêt domaniale est composée quant à elle à 66% de *futaie régulière* feuillue et 11% de *TSF*. Les deux situations sont donc inversées.

Pourquoi une telle différence ? La raison essentielle tient au fait que, comme signalé plus haut, les décisionnaires en forêt communale ou domaniale appréhendent les forêts qui leur sont confiées de manière différente quant à leur objectif.

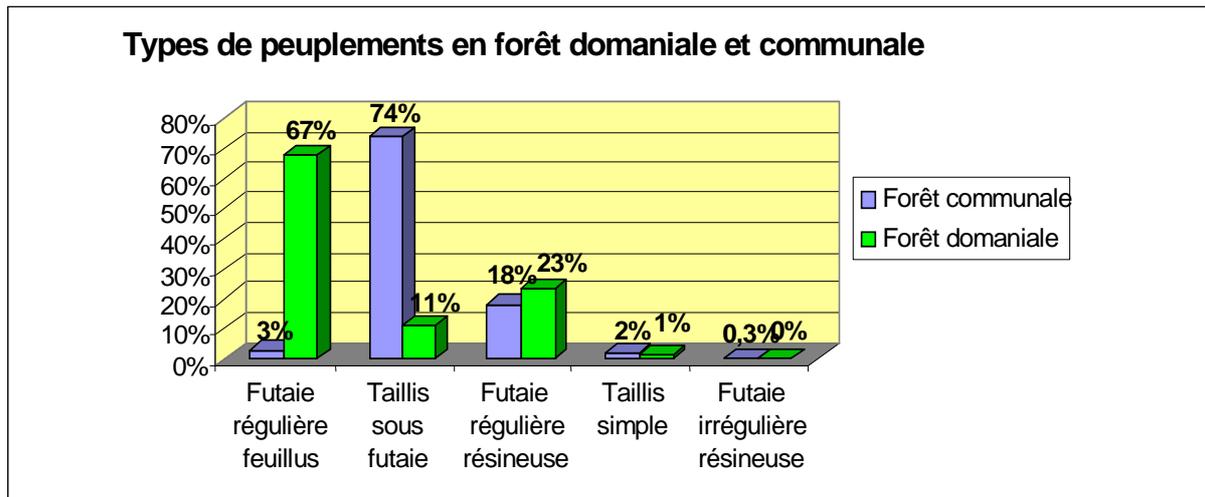
La forte présence de *TSF* en forêt communale est liée à trois facteurs principaux :

- Dans les forêts non aménagées (11 % de la surface), la réflexion sur une éventuelle conversion des *TSF* en *futaie régulière* ou *irrégulière* ne peut être menée du fait de l'absence même de plan de gestion. Par ailleurs, le traitement en *TSF* par défaut ne le permet pas : une conversion nécessite des coupes fréquentes et un suivi très régulier du *peuplement*. Lorsque le document de gestion est un règlement d'exploitation, les coupes sur une même *parcelle* sont trop espacées dans le temps les unes des autres pour permettre une conversion.

- Les forêts communales, par leur origine sont fréquemment positionnées sur des stations plus pauvres, moins productives que les forêts domaniales (issues essentiellement des forêts royales, abbatiales, cantonnées sur les meilleurs terrains forestiers). Sur les stations pauvres, (*voir glossaire*), la *futaie régulière* feuillue, même bien menée aura du mal à produire du *bois d'œuvre*. Les bois actuellement dits "de *futaie*" partent en bois de chauffage. L'investissement lié à la conversion en *futaie régulière* peut ne pas être rentable au vu du marché actuel du bois et de la valeur relative des produits attendus dans ces conditions stationnelles. Le *TSF* peut alors rester sur ce type de stations un mode de traitement rentable par rapport à la *futaie régulière* feuillue.

- Enfin, certaines communes refusent la conversion pour des raisons qui leur sont propres. La culture forestière locale pèse fréquemment sur les décisions des maires.

Figure 13 : Types de peuplement en forêt domaniale et communale



Sources : aménagements et IFN

Les répartitions des essences en forêt domaniale et communale sont relativement similaires : Les principales essences feuillues sont le Chêne et le Hêtre. Ce sont les essences climaciques de la région. La forêt du Clunisois est aussi peuplée d'une essence résineuse, le Douglas. La plantation de cette essence par des propriétaires privés ou publics a été subventionnée dès les années 50 et 60 et jusque dans les années 2000, notamment par le Fond Forestier National (FFN), créé en 1946 et par les dispositifs de financement y compris européens qui l'ont accompagné puis qui lui ont succédé à partir de 2000. Le FFN avait pour objectif de relancer le développement de la filière Forêts Bois au sortir de la seconde guerre mondiale et d'approvisionner une filière qui devait être entièrement reconstruite ou modernisée sur le seul modèle existant alors : le modèle scandinave basé sur les résineux. Pour remplir cet objectif, le FFN subventionnait les plantations de résineux et uniquement de résineux jusqu'en 1971. C'est pourquoi le Douglas, mais aussi l'Épicéa ont été replantés de manière massive dans toute la France.

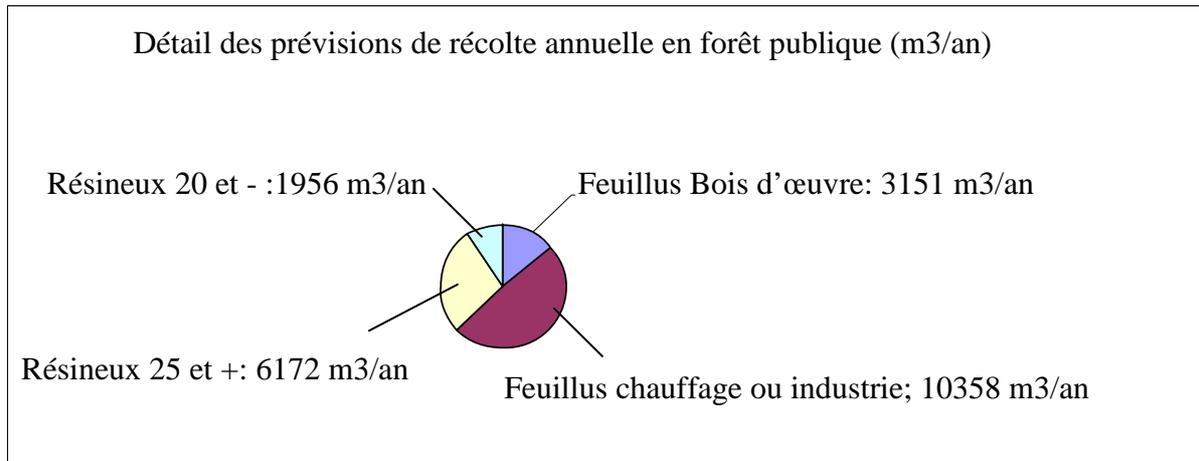
3.3.3. La récolte et ses contraintes

3.3.3.1. Prévisions de récolte

Les chiffres concernant la forêt communale comprennent l'*affouage*. Nous ne traiterons pas ici le cas des forêts de l'hôpital de Cluny. Le terme forêt publique ne comprendra donc que les forêts domaniales et communales.

Au cours de la prochaine vingtaine d'années, les récoltes de bois en forêt publique seront approximativement de 21 600m³/an. Cette récolte sera composée de 62% de feuillus et de 38% de résineux. 76% du feuillu sera de qualité chauffage ou bois d'industrie.

Figure 14 : Détail des prévisions de récolte annuelle en forêt publique



Sources : Aménagements et fiches de ventes passées

Les récoltes en forêt domaniale représenteront 64% des récoltes en forêts publiques. Ce chiffre est paradoxal sachant que la forêt domaniale ne représente que 43% de la surface des forêts publiques. Pour les feuillus comme pour les résineux, la forêt domaniale représente 64% des récoltes et la forêt communale 35%.

Les détails des prévisions de récolte dans les forêts communales et domaniales sont consultables en annexes 6 et 7.

Il apparaît clairement que la forêt domaniale est plus exploitée que la forêt communale, cependant ces chiffres sont à nuancer. En effet les forêts domaniales, aménagées, ont été touchées par les tempêtes de 1999 et ont été dotées de nouveaux aménagements. Au cours des années qui ont suivi ces tempêtes, les récoltes ont été concentrées sur les bois touchés par ces dernières et les états d'assiette (programmes des parcelles à parcourir annuellement en récolte) successifs ont été mis en attente avant que, les chablis ayant été mobilisés, on s'attache à rattraper le retard accumulé. L'estimation des récoltes ayant été effectuée sur les années 2005 à 2009, les chiffres des récoltes en domaniales sont sans doute supérieurs à la récolte moyenne sur une période plus longue.

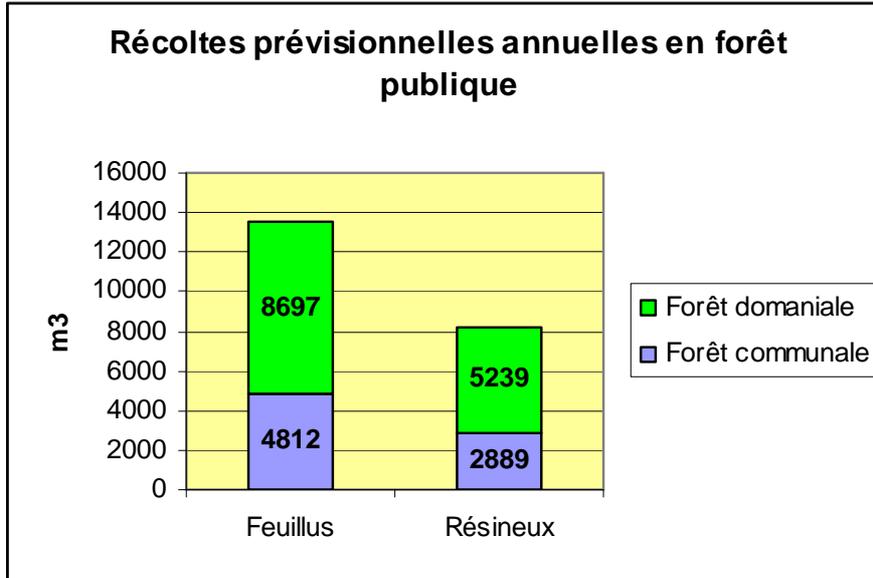
En forêt communale, les prévisions de récoltes ont été estimées en comparant les volumes prélevés lors des martelages (opérations de désignation des arbres à exploiter) des 10 dernières années avec les états d'assiette programmés pour les forêts aménagées ou les surfaces à parcourir pour les forêts dotées d'un simple règlement d'exploitation. Ces prévisions de récolte sont de 3m³/ha/an alors qu'elle est de 7m³/ha/an en forêt domaniale.

Cette différence de récolte peut s'expliquer de deux façons complémentaires :

- La potentialité plus élevée des sols en forêt domaniale (voir plus haut) ;
- La productivité intrinsèque des deux types de traitement que sont la futaie et le TSF, le dernier produisant moins que le premier.

Dans le même ordre d'idée, on constate que la récolte de bois sera plus importante en forêt communale aménagée (3,48m³/ha/an) qu'en forêt communale non aménagée (1,33m³/ha/an)

Figure 15 : Récoltes prévisionnelles annuelles en forêt publique



Sources : Aménagements et fiches de ventes passées

Par ailleurs, la qualité des bois feuillus est relativement médiocre en forêt communale. Les communes ne commercialiseront que 9% du *bois d'œuvre* (grumes de diamètre à 1,3 m supérieur à 30 cm) feuillu extrait des forêts publiques.

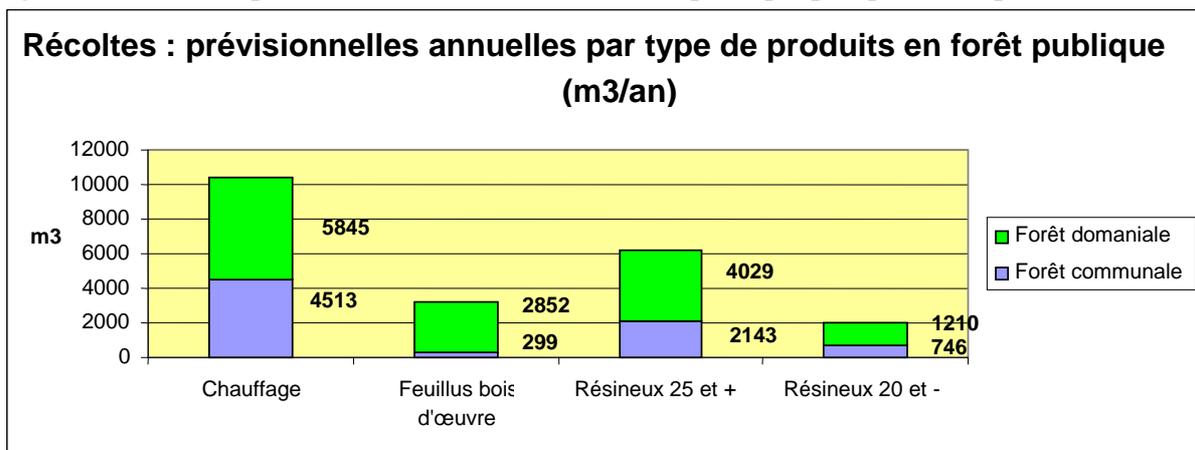
Cette situation pourrait s'expliquer par deux hypothèses :

- le mode de traitement en *TSF* déprécie la qualité des bois
- le *bois d'œuvre* produit est mobilisé sous forme de bois de chauffage ou d'industrie.

Cette dernière hypothèse pourrait avoir plusieurs explications ;

- le *bois d'œuvre* est délivré pour satisfaire les besoins en *affouage*.
- certaines communes ne peuvent pas commercialiser leur *bois d'œuvre* à cause des faibles volumes qu'il représente dans les produits extraits, soit en raison de peuplements appauvris, soit en raison de stations trop peu productives. Elles sont alors contraintes de mobiliser le *bois d'œuvre* avec les produits de qualité inférieure sans pouvoir le valoriser

Figure 16 : récoltes prévisionnelles annuelles en forêt publique par qualité de produits



3.3.3.2. Sous-exploitation de la forêt communale Sources : Aménagements et fiches de ventes passées

Une étude réalisée par l'ONF sur les forêts du Mâconnais fournit une estimation par forêt de la production biologique de celles ci.

Ainsi, les forêts communales de la Communauté de Communes du Clunisois produiraient 10939 m³/an soit une moyenne de 4,36m³/ha/an. Le bois extrait annuellement de ces mêmes forêts représente 5870m³ soit 2,33m³/ha/an soit deux fois moins que la production biologique.

Le détail de la production biologique estimée par commune est consultable en annexe 8.

En comparaison, en forêt domaniale, la récolte prévue aux aménagements est en moyenne de 3,43 m³/ha/an pour une productivité estimée à 7 m³/ha/an. Sur les 5 dernières années, la récolte domaniale est de 8 m³/ha/an (rattrapage des coupes non parcourues suite aux tempêtes de 1999)

Cette sous-exploitation de la forêt communale pourrait être due à des conditions d'exploitation difficiles et plus particulièrement à une desserte insuffisamment dense.

Certaines forêts communales présentent un retard dans l'application de leur aménagement ou règlement d'exploitation : le calendrier des passages en coupe n'est pas respecté, le prélèvement réalisé est inférieur à la prévision. Lorsque cela se produit, le principal mode d'exploitation pratiqué est souvent l'affouage (voir plus loin).

En outre, il est constaté que certaines communes manquent aussi d'affouagistes. La commune réservant tout ou partie de son bois aux affouagistes, si ces derniers ne sont plus assez nombreux, au lieu de réaliser une coupe en un an, ils la réaliseront en deux ou trois ans. De cette manière, l'aménagement prend du retard dans son application et la forêt est sous exploitée.

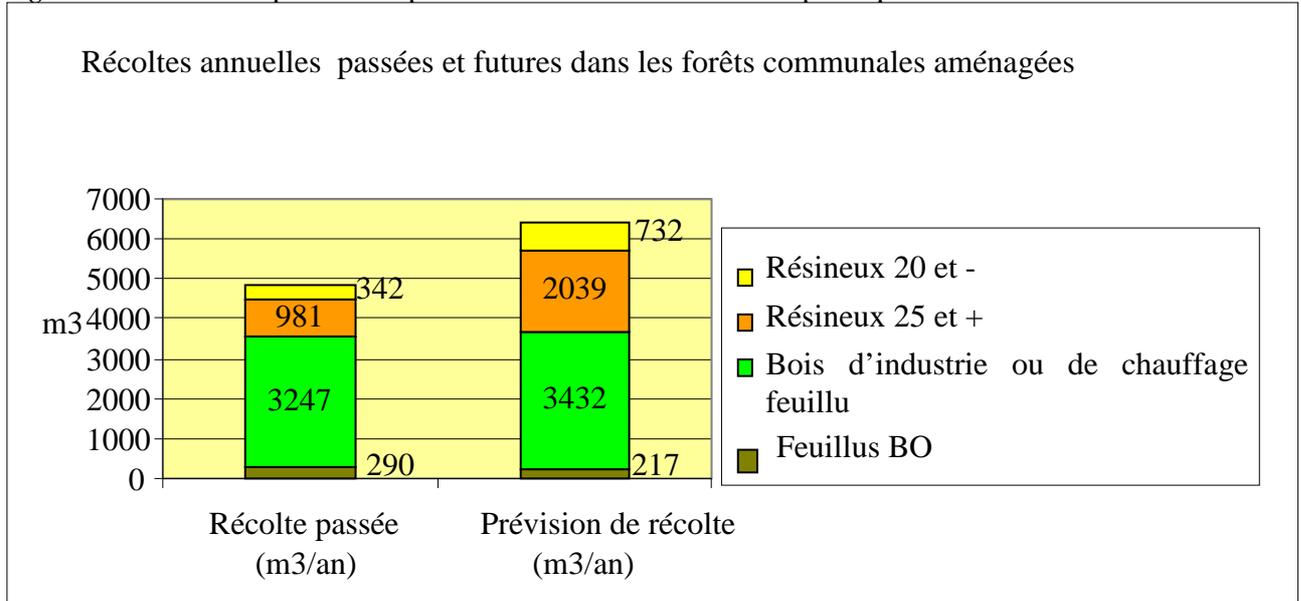
Enfin, lorsque la commune décide de vendre les bois de qualité, il arrive que la situation topographique difficile de ces forêts freine la vente de ces coupes, voire l'empêche, tant du fait des conditions difficiles d'exploitation (pente, manque de desserte) que du volume faible représenté par les lots proposés.

Ce sont là les principales explications de la sous exploitation des forêts communales.

3.3.3.3. Augmentation de la récolte

La comparaison des prévisions de récolte avec les récoltes effectuées dans le passé, montre qu'en moyenne, les volumes de bois exploité augmenteront significativement.

Figure 17 : Récoltes passées et prévisions de récoltes en forêt publique



Sources : Aménagements et fiches de ventes passées

La décomposition de ce volume général montre que la récolte de feuillu *bois d'œuvre* et bois de chauffage - bois d'industrie restera relativement stable. La récolte de résineux est quant à elle amenée à évoluer.

En effet, les *peuplements* de Douglas ont été pour la grande majorité plantés entre 1965 et 1980. Ce sont ces *peuplements* qui, aujourd'hui, deviennent suffisamment matures pour fournir des produits d'*éclaircie* récoltables et font augmenter la production de résineux. La récolte de résineux est amenée à doubler progressivement pour passer de 1 323m³/an à 2 771m³/an.

Cette augmentation de la production ne profitera en quasi-totalité qu'aux 4 communes possédant 95% de la surface résineuse.

Le détail comparatif des récoltes passées et à venir par commune est consultable en annexe 9.

Il est important de comprendre que les plantations de résineux ont été très concentrées dans le temps. La récolte le sera aussi et si l'on ne replante pas, la production de résineux est vouée à s'effondrer rapidement. On verra tout d'abord plonger la production de « résineux 20 cm et moins », puis celle des « résineux 25 cm et plus ». Sans nouvelle plantation, la production de résineux suivra une parfaite courbe de GAUSS pour devenir anecdotique.

Il faut noter qu'un certain nombre d'unités de transformation résineuse d'importance moyenne à forte en terme d'approvisionnement se sont installées en périphérie du territoire étudié.

3.3.3.4. L'affouage

Les chiffres mentionnés dans ce paragraphe ont été calculés sur la période 2005 à 2009.

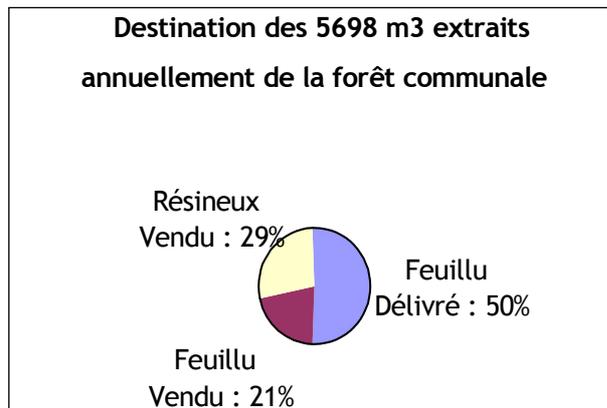
Sur les 22 communes forestières, 21 délivrent du bois à leurs habitants (seule Cluny ne le fait pas) : 2 947m³ de bois sont délivrés chaque année sur les communes de la Communauté de Communes du Clunisois.

Une enquête réalisée auprès des communes et sections de la Communauté de Communes du Clunisois montre un très fort attachement de ces dernières à l'affouage qui reste de loin le mode de mobilisation préféré, la proposition dans le cas d'un « manque » d'affouagistes de proposer à la vente à des particuliers des lots de bois étant très souvent rejetée.

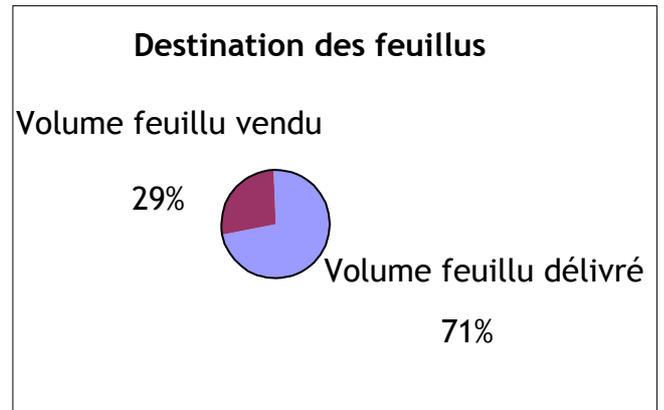
Ce volume représente 50% des 5 862 m3 de bois exploités annuellement en forêt communale (en France, sur les 7,6 millions de m3 de bois exploité en forêt communale, seuls 14% sont délivrés).

L'affouage est le débouché de 71% des feuillus en forêt communale sur le secteur considéré.

Figures 18 et 19 : Destination des produits en forêt communale



Sources : sommiers et fiches de ventes



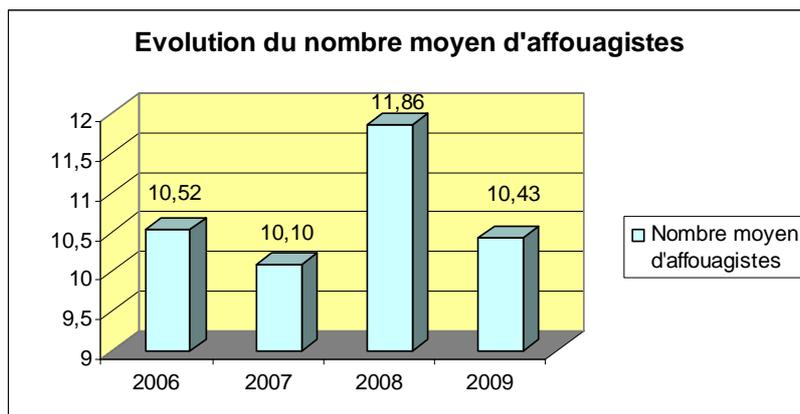
Sources : sommiers et fiches de ventes

9 communes délivrent la totalité des produits de la forêt. Ces communes sont majoritairement celles qui possèdent la surface forestière la plus faible, inférieure ou égale à 60 ha. Pour comparaison, rappelons que les forêts communales font en moyenne 119 ha.

Le nombre d'affouagistes inscrits chaque année en mairie est très variable selon les communes. (Rappelons qu'il n'y a pas d'affouage sur la commune de Cluny.) Les communes où le nombre d'affouagistes est en moyenne le plus important sont Château et Mazille (23 inscrits par an). Sur l'ensemble des 22 communes forestières, on dénombre 10,38 affouagistes inscrits par an.

Le nombre d'affouagistes varie énormément sur une commune d'une année à l'autre. Cependant, la moyenne sur l'ensemble de la Communauté de Communes fluctue très peu.

Figure 20 : Evolution du nombre moyen d'inscrits pour les affouages sur le territoire



Sources : rôles d'affouage en mairie

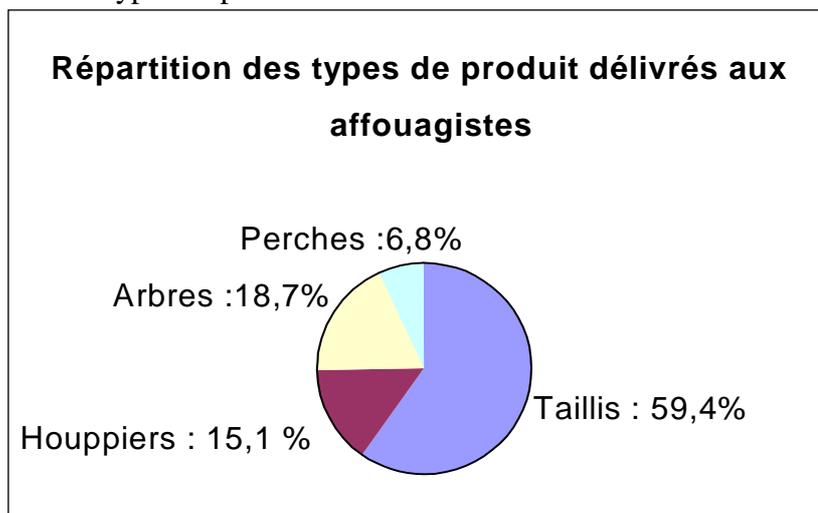
Le volume de bois délivré par affouagiste est très inégal sur les différentes communes. Un affouagiste de Donzy le national se verra délivrer 3,7m³ de bois par an alors que sur la commune de Lournand, il pourrait prétendre annuellement à 35m³ de bois. Le volume moyen délivré annuellement est de 12,8 m³.

Il est intéressant de constater que les volumes délivrés sont trois fois plus faibles en forêt non aménagée (6,1m³/affouagiste/an) qu'en forêt aménagée (17,7 m³/affouagiste/an). Ceci peut s'expliquer par un nombre d'affouagistes différent d'une commune à l'autre (les communes dont la forêt n'est pas aménagée comptent souvent plus d'affouagistes ramenés à la surface que celles dont la forêt est aménagée), une surface parcourue moindre, des potentialités plus faibles ou un épuisement du taillis dans les forêts où le TSF est pratiqué sans que le renouvellement des parcelles soit mis en œuvre (renouvellement qui peut perpétuer le traitement en TSF)

Tous les détails par commune sont consultables en annexe 10.

Les produits délivrés aux affouagistes sont de nature diverse ; *taillis*, houpriers, arbres et *perches*.

Figure 21 : Les différents types de produits délivrés



Sources : sommiers et fiches de ventes

Certaines communes n'ont pas suffisamment d'affouagistes pour réaliser le programme de récolte de

l'aménagement, c'est notamment le cas de Blanot, Cortambert, et Salornay sur Guye. La rotation prévue dans le document de gestion n'est pas respectée et les peuplements en pâtissent. D'autres ont choisi de ne pas réaliser des plantations résineuses aux fins de garantir une production de bois de chauffage pour leurs habitants (Donzy le Perthuis).

Il arrive également que des conditions d'exploitation difficiles (fortes pentes, manque de routes) ne permettent pas aux affouagistes d'exploiter la totalité de la *coupée* qui leur a été délivrée : Certaines zones ne passent jamais en exploitation. Le risque sur ces zones est de voir, à moyen terme, mourir le *peuplement* en place et de voir exclusivement le buis coloniser le secteur. Ce phénomène est constaté le plus souvent dans les massifs calcaires.

L'ensemble des données collectées montre que les situations peuvent être très variables d'une collectivité à l'autre ou d'une année à l'autre pour une même forêt. Tirer des conclusions générales sans approfondir ce sujet pourrait conduire à des erreurs importantes.

En sus de l'*affouage*, signalons le choix de certaines communes de vendre du bois à des particuliers ne résidant pas dans celle-ci. On parle alors de « *session* » de bois. Dans le cadre de l'*affouage*, le prix du bois est fixé par la commune, normalement à la part, mais plus souvent au volume réceptionné mais à un prix préférentiel inférieur au prix du marché. Pour les *sessions*, les prix sont proposés par l'ONF et calés sur ceux du marché. Ce phénomène est plutôt anecdotique car il ne concerne que 5 communes pour 383 m³ de bois. Le détail est présenté en annexe 11.

3.3.3.5. Morcellement de la forêt communale

La forêt communale est parfois grevée d'un fort morcellement tant physiquement (ex Blanot) qu'en terme de propriété avec l'existence d'un grand nombre de forêts sectionales (ex : Cortambert) dont nous avons vu que leur surface moyenne est plus faible. La première conséquence de cette configuration est qu'elle rend difficile et peu rentable les investissements en infrastructure.

En outre, sur une *parcelle* isolée de surface modeste, le lot de bois récolté représente un faible volume. Sa commercialisation est difficile dans un marché demandeur de lots conséquents et souvent homogènes. La commercialisation de ce type de lots est fréquemment limitée à la cession amiable de gré à gré qui ne permet pas de mettre en concurrence les acheteurs. La valorisation de ce type de coupe est donc difficile.

Pour contourner ce biais, l'ONF organise depuis peu des ventes en exploitation groupée : les produits de différentes *parcelles* et de différents propriétaires sont abattus, rassemblés sur une place de dépôt pour être triés et lotis. Cela permet de vendre des lots de bois plus importants et de qualité plus homogène.

Cependant, sur le Clunisois, les bois sont souvent de qualité moyenne. Le déplacement des bois avant la vente et le tri sans sélection préalable ne sont alors pas rentables.

La solution qui permettrait de commercialiser des bois sur pied appartenant à plusieurs propriétaires au sein d'un même lot n'est pas encore mise en œuvre, les difficultés techniques liées à l'estimation de la valeur des bois sur pied (dont les défauts ou qualités sont cachés) et fiscales pour l'estimation de la somme à reverser à chaque propriétaire ne sont pas solutionnées à ce jour.

Conclusion :

En forêt publique, domaniale ou communale, les volumes disponibles vont augmenter au cours des prochaines années mais essentiellement pour les résineux 25 cm et + de diamètre, ce qui correspond à la récolte des plantations réalisées sous l'égide du FFN.

On note une différence marquée entre les récoltes moyennes par hectare et par an des forêts domaniales et communales, différence qui repose tant sur les potentialités contrastées des deux types de forêts que sur leur mode de gestion ou de mobilisation des produits.

L'affouage est un mode de mobilisation très important dans les forêts communales. Il répond souvent au souhait des communes de faire profiter les habitants de leur richesse forestière.

Il touche aussi bien les forêts aménagées que celles qui ne bénéficient pas de ce type de document, mais a souvent un poids plus important dans ces dernières.

Il peut être source de retard dans l'application de plans de gestion et contribuer à la sous exploitation des forêts communales, voire à leur vieillissement ou appauvrissement dans les zones les plus difficiles à exploiter.

Le morcellement des forêts communales constitue un frein à une commercialisation efficiente des lots communaux lorsque cette destination est choisie par le propriétaire.

3.4. Forêt privée

La forêt privée occupe 3 834 ha (selon le cadastre) ce qui représente 49% de la forêt sur la Communauté de Communes. Selon l'IFN, la surface de la forêt privée est de 4259,20 ha ce qui représente 51 % de la forêt de la Communauté de Communes du Clunisois selon cette même source.

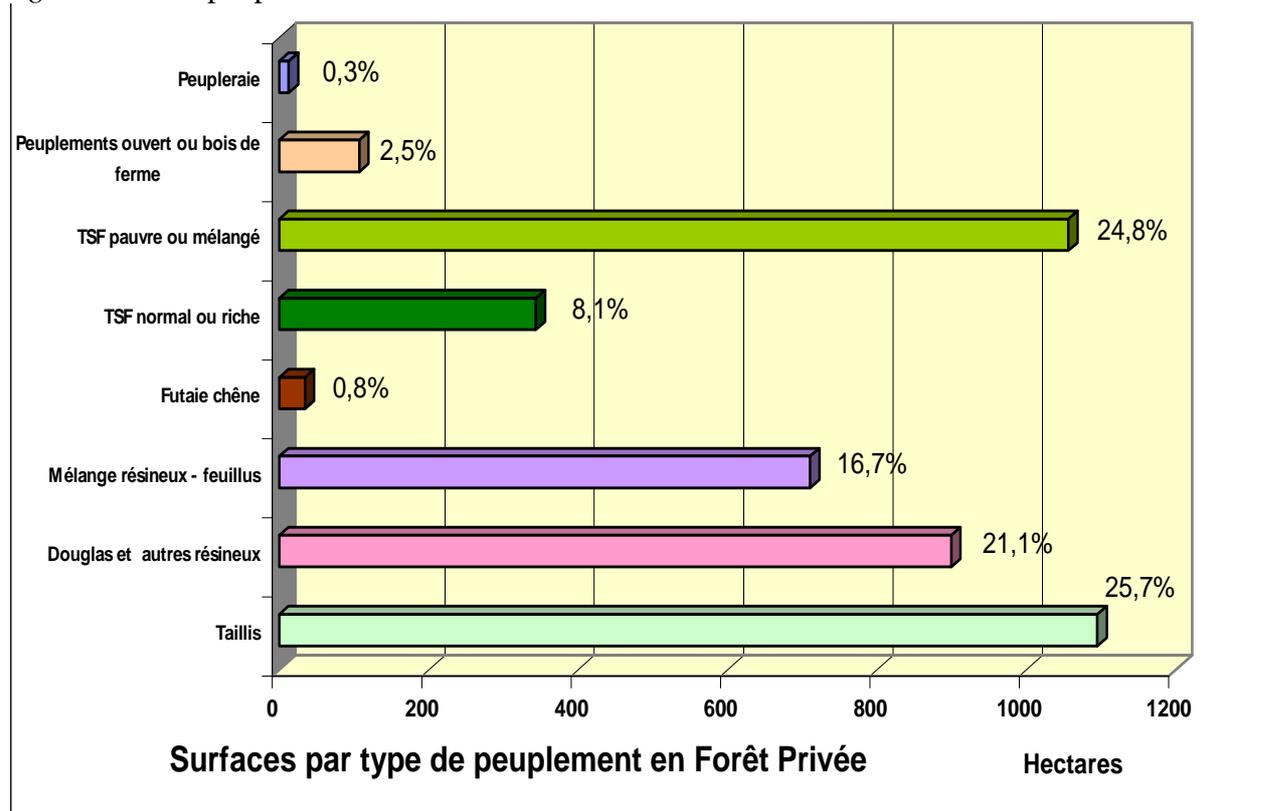
Au niveau national, la forêt privée occupe 67%. Elle est, malgré sa prédominance, très mal connue. Elle est généralement peu gérée et peu exploitée.

Cette situation se retrouve principalement en France, dans les régions où le parcellaire est de petite taille et les produits de faible valeur, ce qui est le cas dans le Clunisois.

3.4.1. Types de peuplement

Comme dans la forêt publique, la forêt privée comprend des peuplements variés.

Figure 22 : Les peuplements en Forêt Privée sur la Communauté de Communes du Clunisois



Sources : IFN

Les peuplements les plus représentés sont le taillis (25.7%) et le TSF (33%). Auxquels il faudrait ajouter les peuplements ouverts, accrus et bois de ferme.

L'ensemble de ces peuplements (plus de 50%) produit presque exclusivement majoritairement du bois de chauffage. La production significative de grumes de Chêne ne concerne que moins de 10 % des surfaces (TSF normal ou riche ou futaie de Chêne).

La futaie résineuse, majoritairement du Douglas, est plus importante qu'en forêt communale mais reste en deçà de celle de la forêt domaniale. Toutefois, elle reste du même ordre de grandeur, à savoir 21%.

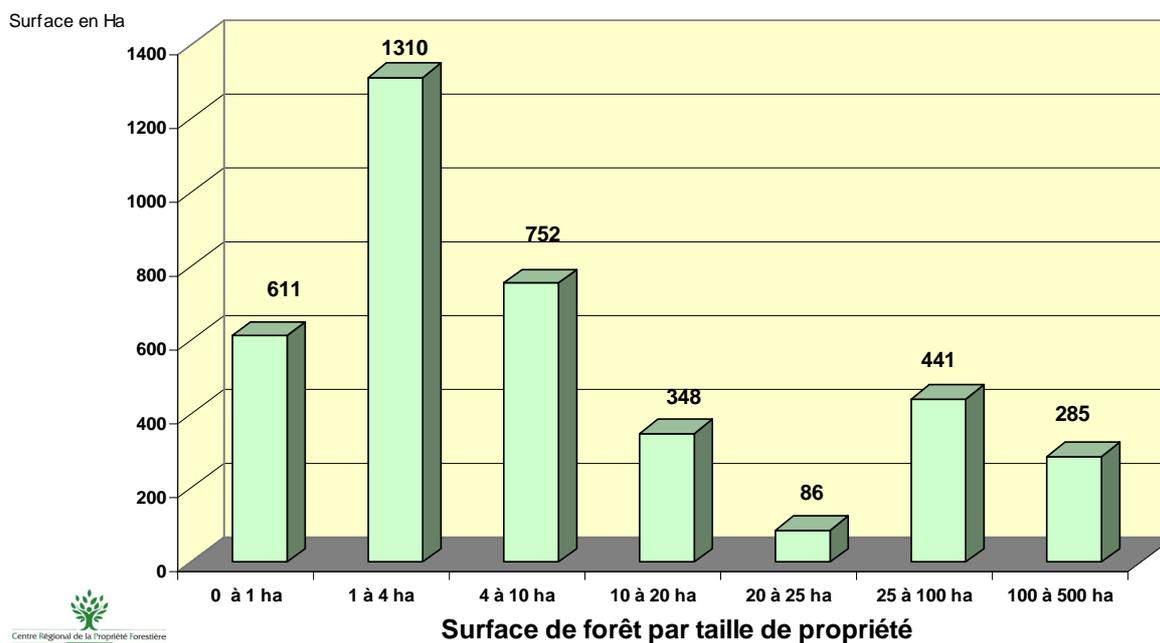
Le mélange résineux-feuillus est une caractéristique de la forêt privée avec plus de 16% des surfaces contre 4% en forêt publique. Ce mélange est souvent constitué de Sapin ou Douglas en sous-étage et d'essences diverses qui vont du Chêne au Robinier combinés au Charme, Bouleau ou Châtaignier. Ce sont ces peuplements qui présentent un potentiel intéressant en raison des essences présentes, tant feuillues que résineuses sous réserve de pratiques sylvicoles adaptées et prudentes.

3.4.2. Problème de morcellement

Comme le montre l'analyse du cadastre forestier, la forêt privée sur la Communauté de Communes du Clunisois est particulièrement concernée par le phénomène de morcellement. 55% de la surface de la forêt privée est constituée de propriétés de moins de 4 ha et seulement 15% de la surface appartient à des entités de plus de 25 ha (seuil d'obligation de présentation d'un PSG pour le propriétaire). A titre de comparaison, en Bourgogne 50% de la surface de la forêt privée fait partie de propriétés de plus de 25 ha. Le Clunisois est bien en dessous de cette moyenne.

La répartition des types de propriété en fonction de leur surface est représentée dans le graphe ci-dessous.

Figure 23 : Surfaces des forêts privées par types de propriété



Sources : cadastre

De manière générale, en France, la forêt privée souffre d'un morcellement important. La raison principale tient au système de transmission des biens aux descendants ou héritiers, car fréquemment, par commodité et facilité, le bien forestier est divisé et réparti en autant de parties que d'héritiers.

La seconde cause est qu'un nombre important de parcelles de bois provient de l'abandon de petites parcelles agricoles qui se sont boisées ou reboisées. Il est difficile d'acquérir ces petites parcelles car souvent les propriétaires ne souhaitent pas les vendre. Même s'il s'agit de petites parcelles, dont ils ne connaissent pas la localisation exacte, ils ont la volonté de conserver ce bien familial qui reste une partie de leurs racines : s'il ne rapporte rien, il n'occasionne, le plus souvent, aucune dépense.

En forêt, le remembrement ne se pratique quasiment pas, aussi la seule restructuration possible reste-t-elle l'achat par un riverain. C'est ce dispositif que suscite la loi de modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 qui octroie un droit de préférence au profit des riverains d'une parcelle de moins de 4 ha mise en vente. Cette mesure, en théorie séduisante, reste coûteuse pour les acquéreurs car les frais de mutation ajoutés à ceux de l'expertise foncière sont souvent sans commune mesure avec la valeur du bien. Ce, d'autant plus qu'en Saône et Loire, il n'y a actuellement pas d'aide sur les frais notariaux pour l'acquisition ou l'échange de ces petites parcelles, à la différence de certains départements voisins.

Les petites unités de gestion rendent difficiles l'exploitation et la gestion forestière avec un volume de bois souvent insuffisant pour être valorisé. Le revenu est en général très faible et n'incite pas les propriétaires de petites surfaces à s'intéresser à la gestion de leurs parcelles ;

3.4.3. La gestion en forêt privée

3.4.3.1. Structuration foncière

Les forêts dont la surface est supérieure à 25 ha sont dans l'obligation d'être gérées selon un Plan Simple de Gestion (PSG) agréé. Dans le périmètre de la Communauté de Communes du Clunisois cela concerne 619,29 ha, soit seulement 14,5% de la surface forestière privée.

Sur les 3 639,91 ha de forêts dont la surface est inférieure à 25 ha, il n'y a que 192,52 ha qui bénéficient d'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), document enregistré au CRPF, soit 5,3% de la surface de la forêt privée. Quelques autres peuvent également bénéficier d'une gestion raisonnée en étant adhérentes à la certification PEFC, portée par l'association régionale ABCF (Association Bourguignonne pour la Certification Forestière).

La carte des forêts privées bénéficiant d'un document de gestion durable est consultable en annexe 13.

Le reste de la forêt privée, soit 3447,39 ha est donc géré sans contrôle particulier, excepté pour les parcelles de plus de 4 ha qui ne peuvent faire l'objet de coupes extraordinaires sans autorisation (art. L.10 du Code Forestier).

Les parcelles privées peuvent être gérées par le propriétaire lui-même, ou avec l'aide d'une coopérative, ou d'un expert forestier. Elles peuvent aussi ne pas être gérées.

D'après l'étude réalisée auprès des gestionnaires, il ressort que

- La CFBL gère 908 ha de forêt appartenant à 161 propriétaires ;
- Coforêt gère 171 ha appartenant à 8 propriétaires.

Ces 2 coopératives gèrent donc 1080 ha, ce qui correspond à 28% des 3834 ha (selon cadastre) de la forêt privée sur le Clunisois.

En moyenne, les forêts gérées font 6,4 ha mais ce n'est qu'une moyenne qui ne traduit en rien la réalité. Les forêts gérées par les coopératives sont de toutes les tailles (allant de quelques ares à plus d'une centaine d'hectares).

Le détail des forêts gérées par les coopératives est consultable en annexe 14.

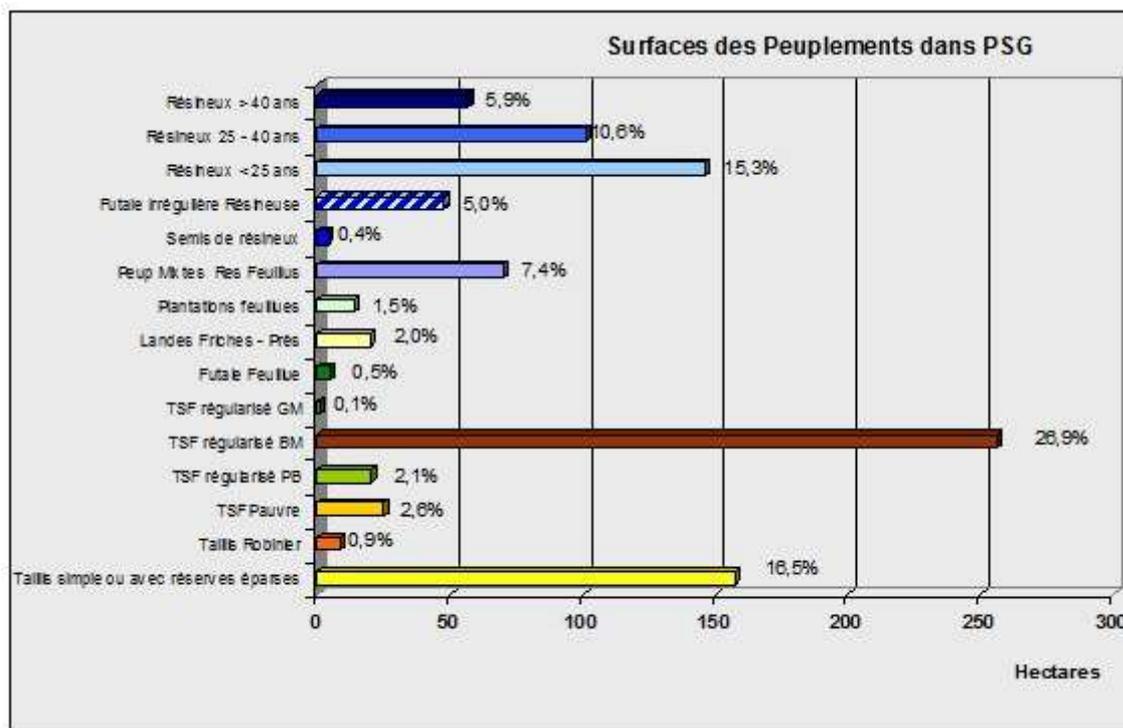
20% de la surface forestière privée est dotée d'un document de gestion durable PSG ou CBPS, en outre coopératives et experts gèrent des propriétés de faible surface sans document de gestion durable. On peut raisonnablement estimer que 38% à 45% de la forêt privée bénéficie de l'accompagnement d'un professionnel dans sa gestion.

3.4.3.2. Mode de gestion

Pour les propriétés de plus de 25 ha nous disposons de Plans Simples de Gestion qui sont des documents comparables aux aménagements forestiers de la forêt publique.

L'analyse a porté sur les 969,83 ha de PSG puisque les propriétés débordent du territoire de la Communauté de Communes du Clunisois et qu'il est difficile de saisir leur contenu au niveau des limites de communes.

Figure 24 : Répartition des types de peuplements dans les PSG



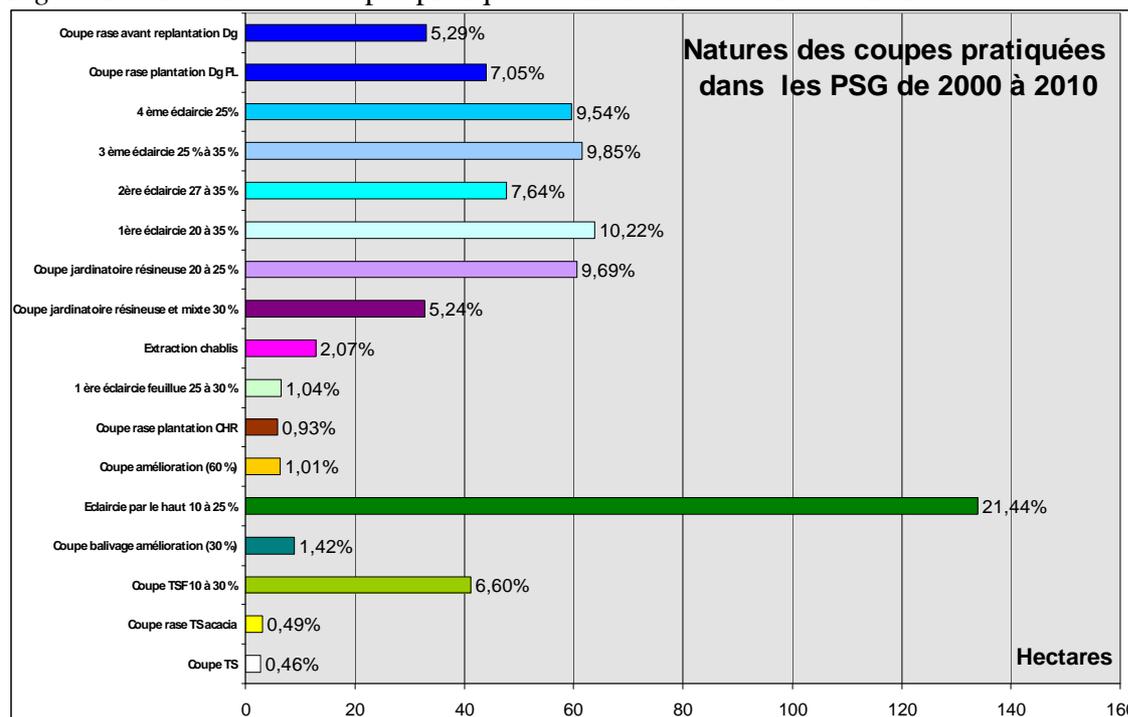
Sources : CRPF

L'analyse de ces PSG montre une très grande diversité de peuplements avec une dominante des TSF de Chêne de bois moyens (27%), des TSF petits bois ou pauvre (4,7%) et du taillis simple ou avec réserves éparpillées (16,5%).

A noter que le taillis de Robinier ne représente qu'un peu moins de 1% des surfaces sous PSG. Nous avons également, comme souligné dans l'analyse des types de peuplement selon l'IFN, la présence de peuplements mixtes feuillus-résineux (7,4%) et, bien sûr, une part importante de résineux de tous âges (38%) dont des peuplements de plus de 40 ans (6%) mais aussi irréguliers (5%).

On relèvera enfin l'existence de plantations feuillues (1,5%) ainsi que de landes et de friches pour 2%.

Figure 25 : Natures des coupes pratiquées dans les PSG de 2000 à 2010



Sources : CRPF

Si les types de peuplements rencontrés dans les PSG sont nombreux, la nature des coupes pratiquées est tout aussi diversifiée, avec de nombreuses coupes d'éclaircie résineuses (35%) qui sont majoritaires ou encore des coupes d'amélioration feuillue (2%) ou d'éclaircies feuillues par le haut (21%).

Une partie des résineux est traitée en irrégularisation ou coupes jardinatoires (15%). Il y a très peu de coupes rases (13%), la majorité d'entre elles précédant des reboisements de Douglas ou de feuillus (12,5%).

Au final, les coupes de TSF représentent encore 6,6% alors que les coupes de taillis simple ne représentent que moins de 1% des coupes pratiquées.

On retiendra au vu de toutes ces données que les coupes concernant la sylviculture résineuse sont majoritaires par rapport à celles qui concernent la sylviculture des feuillus, bien que la proportion des peuplements soit inverse et traduisant ainsi la production supérieure du résineux.

Les peuplements dans les PSG sont très largement gérés en amélioration puisque le maintien d'une gestion, assez peu productive en quantité ne concerne que 7% des exploitations (coupes de taillis simple ou TSF).

Figure 26 : Evolution des surfaces annuelles parcourues dans les PSG



Sources : CRPF

En forêt privée, **les peuplements de résineux** ne concernent que 20% des surfaces. Ils sont quasi exclusivement composés de Douglas. Ces boisements ont été réalisés soit sur d'anciennes parcelles de taillis ou de TSF soit sur des terrains agricoles suite à la déprise des années 1970. Si la densité de plantation était auparavant de 1320 plants/ha (3 x 2,5 m), elle a très rapidement évolué vers 1100 plants/ha soit 3 x 3 m.

Les *peuplements* présentent rarement des arbres de gros diamètre car ils sont encore jeunes et sont donc majoritairement constitués de bois moyens et de jeunes gros bois.

La hausse récente des prix du résineux jumelée à une demande forte des nouvelles scieries implantées en Bourgogne orientées vers des produits standards de petite section a provoqué des exploitations que l'on peut qualifier de précoces pour des arbres qui sont en pleine production. Cette standardisation des petits produits permet un retour sur investissement plus rapide (40 à 50 ans) même si le peuplement n'est pas à son optimum de rentabilité économique.

L'engouement pour cette essence est plus récent chez les propriétaires privés, notamment pour les petites surfaces en raison de financements publics qui initialement tant dans leurs conditions d'éligibilité (surface minimum, exigence d'un document de gestion) que dans les financements proposés étaient moins favorables aux petites structures. L'évolution de la sylviculture et notamment la baisse des densités introduites ont permis de "démocratiser" ce traitement pour ce type de propriétaire, même en autofinancement.

La faible surface des parcelles forestières concernées et le souhait d'optimiser la production conduit les propriétaires à éviter fréquemment la mise en place de cloisonnements d'exploitation (voir glossaire). Pourtant ce type de structuration des parcelles favorise la mécanisation des exploitations et en facilite la commercialisation.

Les pratiques sylvicoles appliquées directement par les propriétaires ou par certains experts ne favorisent pas suffisamment les arbres de l'étage dominant ou au contraire ne prélèvent que ces derniers : les *peuplements* sont rarement suffisamment *éclaircis*.

Les *peuplements* trop serrés et atteignant une certaine hauteur deviennent instables et ont une croissance limitée par la concurrence.

L'élagage est effectué de manière plus fréquente. 50% des *peuplements* observés sont élagués à 2 mètres de haut, 50% ne l'étaient pas du tout. L'élagage à cette hauteur permet de pouvoir pénétrer dans le *peuplement* on parle d'élagage de pénétration. Cependant, le propriétaire n'en tirera pas profit lors de la vente de ses bois. Pour valoriser l'élagage lors d'une vente, il faudrait que celui-ci soit réalisé jusqu'à 6 mètres de hauteur, voire plus haut. Cet élagage est

La surface des coupes réalisées sur ces 10 ans est de 625 ha ce qui correspond à une moyenne annuelle de 62,5 ha/an.

Ceci peut être traduit par rapport à la surface des PSG par une rotation des coupes de moins de 15 ans et prouve à l'évidence que cette partie de la forêt privée (sous PSG) n'est pas sous-exploitée.

théoriquement destiné à un nombre réduit de tiges objectif (200 tiges / ha environ) dans la mesure où il s'agit d'améliorer les qualités mécaniques et esthétiques du bois d'œuvre, donc des tiges qui ont vocation à rester jusqu'au bout du peuplement.

Fréquemment, il est constaté qu'un nombre trop élevé vis-à-vis de cet objectif est élagué (l'efficacité de cet investissement n'est pas optimale), voire qu'il est réalisé trop tard ou avec une qualité insuffisante (chicots laissés trop longs ou assise cambiale abîmée), ce qui conduit à un résultat inverse à celui recherché.

Si l'élagage dans un peuplement de Douglas n'est pas impératif, les éclaircies doivent quant à elles être pratiquées à des moments définis et avec des intensités suffisantes pour que le peuplement ait un avenir financier et sanitaire.

Les propriétaires ont souvent beaucoup de mal à admettre qu'il faille couper des arbres que l'on a plantés avant qu'ils aient atteint leur développement complet pour permettre aux autres de s'épanouir.

Le programme des journées de formation destinées aux propriétaires forestiers n'est adressé qu'à ceux de plus de 4 ha, en dessous de cette surface les propriétaires n'ont jamais été informés et les préconisations de gestion du CRPF ne sont pas connues de ces propriétaires.

L'intérêt pour cette essence conduit à ce que de jeunes plantations de Douglas soient encore fréquentes. Au regard de l'investissement consenti, elles font l'objet d'un entretien régulier (*dégagement, dépressage*). Elles sont établies après coupe à blanc de peuplements résineux exploités, de taillis ou de TSF pauvres transformés. Le boisement d'anciennes terres agricoles est exceptionnel.

La forêt feuillue représente plus de 58% des peuplements avec une majorité de taillis de Chêne ou d'essences diverses et des Taillis sous Futaie de Chêne avec accessoirement du Châtaignier.

Ces peuplements sont pour leur grande majorité vieillissants et souvent délaissés par leurs propriétaires.

La gestion des propriétés privées hors document de gestion n'a été perçue qu'au travers de quelques visites dans les massifs privés.

Il existe des parcelles abandonnées où beaucoup de bois meurent sur pied et les houppiers sont très peu développés. Les arbres dépérissant ne sont pas récoltés et finissent par tomber seuls, sous l'influence d'un coup de vent ou de la neige. La chute d'arbres obstrue d'anciennes pistes.

Une gestion forestière dans les propriétés de plus de 1 ha n'est possible que pour des ensembles de cette taille d'un seul tenant, ce qui est loin d'être toujours le cas. Sous réserve de pouvoir convaincre les propriétaires concernés, en adaptant les essences cultivées ainsi que le mode de gestion aux contraintes évoquées ci-dessus cette gestion peut devenir viable et c'est tout l'enjeu de cette Charte forestière.

Conclusion :

La forêt privée disposant d'un document de gestion durable est suivie et productive.

En revanche, l'éloignement des propriétaires cumulé à une taille de propriété souvent très faible auxquels s'ajoute une parcellisation extrême sont autant de facteurs provoquant la sous exploitation du restant de la forêt privée.

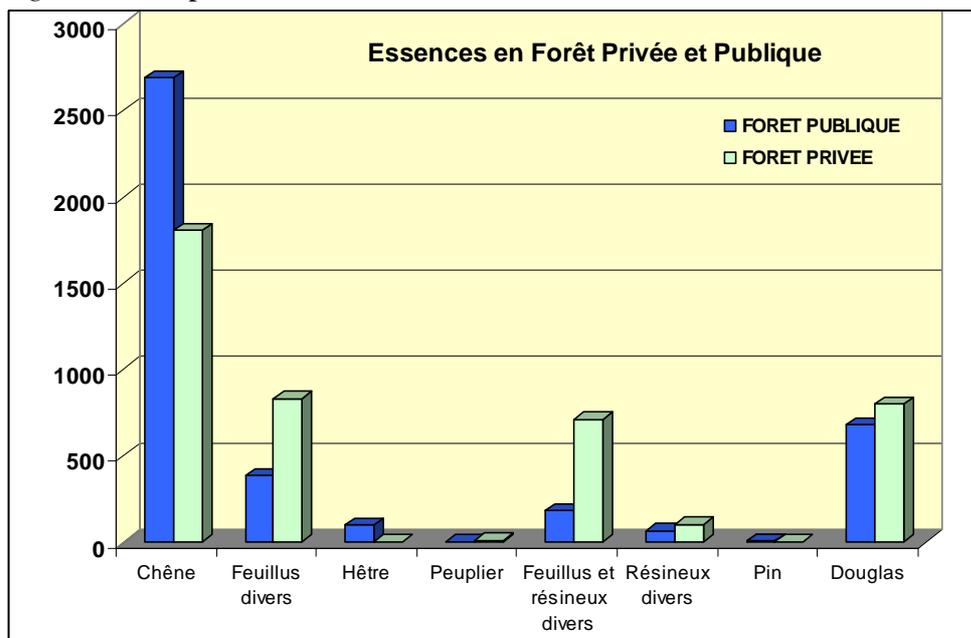
Il est très difficile d'envisager une gestion forestière sur des parcelles de petite surface en raison de la difficulté de mobiliser un faible volume de bois, de très faible valeur pour les bûcherons, les débardeurs ou même les acheteurs. Cependant, la situation de la forêt privée, souvent imbriquée dans les massifs communaux et domaniaux, laisse supposer une potentialité au moins équivalente à celles des forêts communales.

3.5. Les essences secondaires

De nombreuses essences dites secondaires sont présentes en forêt publique et privée. Parmi celles-ci, signalons le Châtaignier, le Frêne et le Robinier faux acacia. On trouve aussi parfois de l'Aulne et de l'Erable sycomore.

L'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) de Cluny a développé au sein de son laboratoire de recherches dédié au matériau Bois une étude sur l'utilisation des essences secondaires locales à travers l'étude de leurs qualités mécaniques et d'une réflexion sur l'adaptation de l'outil industriel et de ses produits aux dimensions et qualités des bois produits localement.

Figure 27 : Importance relative des essences secondaires



Sources : CRPF

3.5.1. Le Châtaignier

Le Châtaignier est essentiellement traité en *taillis*. Sur le Clunisois, son bois est de mauvaise qualité, il est déprécié par la *roulure* lorsqu'il atteint un diamètre intéressant. Les raisons connues sont soit sa présence sur des sols inadaptés (trop superficiels, trop pauvres) soit à un mode de *sylviculture* manquant de dynamisme. Il est parfois présent dans l'étage de la futaie, sans représenter un volume notable. Son caractère imputrescible le destine à l'utilisation en piquet de clôture.

Bien que réputé en charpente ou en parquet, il ne trouve pas sur le territoire étudié de débouché organisé pour cette destination.

Il est essentiellement valorisé dans les forêts publiques.

3.5.2. Le Frêne

Le Frêne est une essence pionnière qui s'implante partout dès que la lumière parvient au sol. Cependant, il ne produit du bois de qualité que sur des terrains bien alimentés en eau, sains (sans hydromorphie) et riches. Essence exigeante en lumière et en eau, on le retrouve souvent le long des cours d'eau à l'état de peuplements pérennes. La fragilité de ses rameaux de l'année nécessite une sylviculture dynamique qui laisse la place aux houppiers de se développer.

Sur les stations plus superficielles ou moins riches, il produit des tiges de mauvaise qualité de faibles dimensions, à cœur gris ou noir et dépérit au bout de quelques années. Son débouché ici est essentiellement tourné vers le bois de feu.

Lorsqu'il est en station, ses débouchés sont analogues à ceux du Chêne : ébénisterie, tranchage pour les plus belles pièces (droites et blanches), menuiserie pour les pièces de dimension plus modeste, manches d'outil.

Les volumes extraits des forêts sur le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois sont très faibles.

L'attaque du ravageur *Chalara fraxinea* qui frappe le Nord-Est du pays et qui progresse rapidement a conduit les gestionnaires à limiter, voire stopper, toute introduction artificielle de cette essence, voire à ne plus intervenir dans les peuplements jeunes et déjà installés aux fins de ne pas diffuser plus largement le ravageur.

3.5.3. Le Robinier

Rarement valorisé en forêt publique, le Robinier est très souvent commercialisé sous forme de piquets.

En forêt privée, le Robinier est cultivé, soit sous forme de taillis, soit de manière marginale en futaie régulière.

Les débouchés des produits lorsqu'il ne s'agit pas de bois d'œuvre valorisé en tant que tel sont le bois de chauffage ou le piquet de vigne ou de clôture. Pour les propriétaires qui gèrent eux-mêmes leur forêt, la commercialisation des produits est compliquée, se traite de gré à gré sans réelle concurrence.

Les taillis de Robinier sont aussi fréquemment laissés à l'abandon alors qu'il représente un produit attractif dont le renouvellement par coupe rase est aisé.

En France, cette essence est de plus en plus demandée. Il arrive depuis peu qu'elle soit sciée, ce qui ouvre des potentialités de débouché à cette essence qui envahit les peuplements dès leur ouverture à la lumière.

3.5.4. Les autres essences secondaires

L'Aulne glutineux est présent sur les bords des cours d'eau. Le faible volume produit et la difficulté d'accès à ces peuplements ne permet pas de réelle valorisation.

Si les petits bois n'ont d'autre débouché que l'industrie, papetière notamment, les bois de dimension plus importante peuvent être utilisés en caisserie ou en fond de meuble en ébénisterie. Recherché par certains connaisseurs, il occupe une niche restreinte dans la fabrication de panneaux de meubles massifs en raison de sa colorabilité.

Ici, il n'est pas valorisé à cause du petit volume que cette essence représente et des difficultés d'accès aux *peuplements*.

Sur la commune de Berzé le Châtel, en forêt privée, on trouve quelques *peuplements* d'Erable sycomore.

Conclusion :

Le mode de gestion de la forêt clunisoise a permis de conserver un nombre relativement important d'essences secondaires aux débouchés multiples. Leur valorisation actuellement peu étudiée pourrait permettre des débouchés intéressants pour une forêt qui s'équilibre dans le mélange de sa composition et traditionnellement conduite en Taillis sous Futaie, traitement favorable au développement en mélange de ces essences.

3.6. La desserte

Nous avons vu ci-dessus que l'accessibilité des parcelles lorsqu'elles sont isolées est un frein à la commercialisation.

Un Schéma Interprofessionnel des routes du bois en Bourgogne a permis de cartographier les routes stratégiques et d'intérêt forestier (Voir carte en annexe 15).

La cartographie permet de localiser précisément les parties de massif où un effort de desserte pourra faciliter les exploitations en réduisant les distances de *débardage* et par voie de conséquence les coûts d'exploitation, rendant ainsi exploitables des peuplements qui aujourd'hui ne le sont pas.

Cette carte montre des disparités assez grandes avec un réseau relativement bien réparti sur l'ensemble du territoire dans la majorité des ensembles forestiers et quelques massifs restant à l'écart de la desserte accessible aux grumiers : bois de la Grande Verrière, bois de la Lienne, le Grand Juchet, Bois de Mimont, Bois de la garde, Bois Baroux ...

La carte réalisée ne prend en compte que la distance de débardage sans tenir compte du relief et de l'hydrographie (le réseau de pistes est la plupart de temps suffisamment dense pour permettre l'exploitation efficace de la forêt). (Voir carte des distances de débardage en annexe 16).

Le réseau de pistes est la plupart du temps suffisamment dense pour permettre l'exploitation efficace de la forêt, puisque 53% des surfaces sont desservies facilement et 27% présentent un accès moyen. 18% des surfaces sont d'un accès difficile et seulement 1,5% de la surface est d'accès très difficile à impossible.

Il a été dressé un tableau comparatif de la couverture de la desserte (route forestière accessible aux grumiers) selon le type de propriété :

Tableau 5 : Les distances de débardage par type de propriété

Distance moyenne de débardage (m)	Fraction de la surface totale de chaque type de propriété par classe			
	privée	domaniale	communale	total
< 300m	65%	92%	60%	68%
300-500m	27%	7%	30%	25%
500-750m	6%	0%	10%	6%
750-1000m	1%	0%	1%	1%
total	100%	100%	100%	100%

L'observation de ce tableau conduit aux conclusions suivantes :

- Dans le périmètre de la Communauté de Communes du Clunisois, tous types de forêts confondus, le réseau de routes est relativement dense, la forêt semble bien desservie. En effet les 2/3 des forêts sont situées à moins de 300 m d'une route.
- Les forêts domaniales sont très bien desservies. Cette observation est valable pour la plupart des forêts domaniales en France.
- La forêt communale semble moins bien desservie que la forêt privée. Cette observation doit être pondérée par le fait que la forêt communale est très morcelée d'une part, ce qui nuit à une desserte efficace si elle reste individuelle ; d'autre part, la forêt privée est représentée pour une part importante par quelques propriétés de surface conséquente, bien équipées, ce qui suffit à biaiser la comparaison.
- Si 27% de la forêt privée et 30% de la forêt communale se situent entre 300 et 500 m de l'accès au grumier, cette longueur de débardage n'est pas neutre et est d'autant plus pénalisante que la valeur des bois exploités est faible, ce qui est souvent le cas dans la Communauté de Communes du Clunisois.

Il manque aussi des places de dépôts, la grande majorité se situe en forêt domaniale. Cette situation contraint souvent les exploitants à poser les bois le long des routes, publiques notamment en vue de les faire charger sur les grumiers. Il est alors difficile de les trier. De plus, le grumier récoltant les bois bord de route gêne la circulation des voitures.

La raison première de cette situation tient à ce que ce type d'investissement lourd n'est pas facilement finançable par les communes dont les budgets sont de plus en plus contraints. Les recettes forestières ne permettent ni de financer directement ces projets, ni de justifier un retour rapide sur l'investissement, même subventionné. Seul le montage de projets collectifs, actuellement financé à 70 %, voire 80 % sur les forêts éligibles, permet d'envisager des projets cohérents.

Rappelons également le morcellement de la forêt communale évoqué plus avant qui peut freiner l'équipement des forêts communales. A titre d'exemple, la forêt de la commune de Blanot est composée de 25 tènements (massif individualisés). Ce type de situation rend très délicate la construction de nouvelles routes.

Les aides de l'Europe et de l'Etat actuellement disponibles au bénéfice des communes et leurs groupements pour "des travaux sur la voirie interne aux massifs" concernent :

- La création, mise au gabarit des routes forestières accessibles aux camions grumiers, places de dépôt, places de retournement, et équipements annexes,
- L'ouverture de pistes accessibles aux engins de débardage (tracteurs, *porteurs*, *débusqueurs*) »

Pour plus de détails sur ces subventions :

<http://www.europe-bourgogne.eu/documents/feader-125a-080313.pdf>

Conclusion :

La forêt sise sur le territoire semble bien desservie. Cette première approche cache des disparités entre types de propriétés, classes de surface et massifs.

Le relief joue lui aussi un rôle important dans l'approche de la desserte.

Un point reste à solutionner quant à l'usage par les transporteurs du réseau public et le raccord du réseau forestier à celui-ci.

Une mutualisation des projets sera indispensable à l'achèvement d'une desserte raisonnée et efficace sur ce territoire

3.7. Exploitabilité

Directement liées à cette desserte et intégrant la nature des peuplements, il a été possible de dresser deux cartes :

- La première donne la récolte estimée actuellement (Bois Fort de l'IFN = volume sur écorce des tiges dont le diamètre à 1,30 m de hauteur est supérieur ou égal à 7,5 cm des feuillus comprenant bois d'œuvre, houppiers, taillis en m³/ha/an (voir annexe 17).

On observe une grande disparité de récolte qui tient dans certains secteurs principalement à la desserte, mais dans d'autres à la production biologique. C'est donc tout naturellement qu'une nouvelle carte a tenté de réduire les marges de récolte supplémentaire possible indépendamment de la contrainte "desserte".

- La seconde, évoquée ci-dessus, représente le volume supplémentaire récoltable possible, à savoir la différence entre la production des peuplements et la récolte observée directement liée à l'existence d'une desserte. (Voir annexe 18) La cartographie des peuplements est issue des résultats de l'Inventaire Forestier National (IFN).

L'exploitabilité (voir annexe 19) a été modélisée à partir de données portant sur :

- les routes forestières, les voiries communales et départementales ;
- le relief ;
- les cours d'eau.

Les cartes illustrant ces données (annexes 17 ,18 et 19) ont été réalisées avec un maillage dont l'unité est l'hectare de forêt.

Ainsi il a été possible d'élaborer une cartographie des volumes exploitables qui tient compte des comportements actuels des propriétaires et des difficultés d'exploitation.

Conclusion :

- Dans la pratique, la plus grande marge de manœuvre pour augmenter la récolte semble être l'amélioration de l'exploitabilité des forêts et par là celle de l'infrastructure forestière (dessertes et places de dépôt), qui a déjà été nettement améliorée par les investissements passés mais qui reste encore insuffisante. Il convient en particulier d'améliorer la sortie sur la voirie départementale. Ceci est confirmé par les exploitants forestiers qui citent systématiquement la desserte, le stockage et la sortie sur les voies publiques comme un frein à l'augmentation de l'attractivité des lots proposés et donc de la récolte. L'amélioration de la desserte doit permettre de diminuer le prix de l'exploitation, de trouver de nouveaux marchés et de mieux rémunérer le propriétaire.

- Une dynamisation de la gestion forestière permettra également à long terme d'augmenter la récolte en augmentant la production, notamment dans les taillis vieillis.

- L'outil cartographique utilisé dans cette étude permet une approche nouvelle de la ressource forestière.

C'est également un outil d'aide à la décision, notamment dans le cas de la territorialisation des actions à réaliser pour une meilleure gestion et mobilisation des bois.

- Des prolongements peuvent être envisagés pour intégrer le poids du morcellement de la propriété, la logistique du transport sur les voies d'intérêt forestier, mais également l'incidence des mesures de protection environnementale.

4. Les rôles de la forêt dans le Clunisois

4.1. La filière Forêt-Bois

En Saône et Loire, le réseau d'entreprises de première et seconde transformation du bois est très dense.

La diversité des entreprises de 1ère transformation permet de traiter aussi bien le Chêne de tranche, que les qualités parquet, merrain ou menuiserie, les bois feuillus ou résineux d'industrie. Des unités de forte importance se sont installées et continuent de se développer dans la transformation des bois d'œuvre et industriels résineux parmi lesquels le Douglas tient une place privilégiée.

La proximité de cette industrie de transformation permet de maintenir sur place des entreprises de service forestier (exploitation, débardage, entretien des peuplements) qui permettent l'emploi d'une population dont nous avons vu qu'elle est rurale dans sa majorité. L'existence d'établissements de formation dans ce domaine permet de maintenir une activité et un renouvellement des entreprises nécessaires à un domaine d'activité économique important sur le territoire par les débouchés qu'il crée.

Cependant, une enquête (annexe 21) faite auprès des acheteurs de bois référencés à l'ONF montre un réel déficit d'image de la production de bois issue du territoire étudié.

La principale explication mise en avant pour expliquer l'absence d'achat sur la Communauté de Communes du Clunisois par les exploitants et premiers transformateurs tient au faible volume des lots conjugué à une qualité jugée très moyenne à médiocre. S'y ajoute un manque de desserte adaptée aux moyens de transport de plus en plus imposants utilisés par la filière. Cette désaffection conduit à une méconnaissance des produits et donc à des débouchés réduits.

L'enquête a également permis d'identifier des exploitations de plus faible importance qui ne souhaitent pas que les lots proposés notamment en forêt privée deviennent trop conséquents et de ce fait inaccessibles pour eux.

Une carte représentant les entreprises de transformation et les grands axes de transport du bois à proximité du Clunisois est disponible en annexe 22.

Cette absence de débouchés et de concurrence entre les utilisateurs conforte une utilisation tournée vers l'autoconsommation (affouages) et la stagnation des prix.

Cette autoconsommation devra s'adapter aux évolutions législatives qui tendent à limiter sa mise en œuvre (article L243-1 du Code Forestier).

Le débouché de bois de feu restant un des premiers pour la forêt communautaire clunisoise, ces évolutions peuvent permettre l'émergence d'entreprises spécialisées dans l'exploitation et le négoce de bois de feu au bénéfice de la population communautaire ; Population, qui vieillit d'une part et d'autre part, qui, bien que rurale par son habitat, goûte de moins en moins au plaisir de l'exploitation hivernale de sa part d'affouages.

Les études de disponibilité approfondies devront être menées, des projets de chaufferies bois sont à l'étude et dès les besoins connus (type de bâtiment à chauffer, superficie et volume concernés...) l'opportunité et la possibilité de se fournir sur place devront être étudiées.

Par ailleurs l'analyse de l'annuaire forestier bourguignon a permis de dénombrer pas moins de 17 entreprises liées à la forêt domiciliées sur le territoire de l'étude, ce qui est particulièrement important au regard du périmètre relativement restreint que représente la Communauté de Communes du Clunisois par rapport au département.

Conclusion :

- **Il n'y a pas d'unité de transformation d'importance installée sur le territoire et les volumes achetés par les exploitants clients sur cette zone restent relativement peu importants**
- **Les produits forestiers du territoire sont peu attractifs pour la profession qui leur reproche un volume trop faible des lots, une qualité moyenne et une desserte insuffisante.**
- **Les perspectives relatives à l'évolution à venir des volumes produits devront conduire les acteurs à réfléchir à une meilleure présentation des lots qui seront proposés pour les valoriser au mieux.**
- **Une carence existe sur la transformation et les débouchés liés au bois énergie (bois buches ou bois déchiquetés).**

4.2. Le rôle multifonctionnel de la forêt

4.2.1. L'accueil du public en forêt

Sous le terme d'"*Accueil du Public*", on entendra ici toutes les activités qui se déroulent en forêt hors chasse qui sera traitée à part dans la mesure où des recettes en sont tirées.

Aux fins de leur adresser un questionnaire (voir Annexe 23), il a été recensé 46 associations domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois susceptibles de pratiquer tout ou partie de leur activité en milieu forestier.

Parmi celles-ci, douze ont répondu. Leur déclaration du nombre d'adhérents (incomplète pour certaines réponses) représente 570 personnes environ, auxquels il convient d'ajouter les touristes de passage.

Parmi les réponses, une seule dont la vocation est tournée vers le social déclare n'avoir aucun rapport avec la forêt, les autres en ont toutes et ce sur le territoire concerné.

Les 10 autres sont concernées par le volet sportif (6), culturel (1) environnemental (3), (agro)-touristique (2).

Sept des associations qui ont répondu ciblent un secteur forestier particulier en raison d'équipements existant : parcours VTT, sentier (de grande randonnée et PDIPR notamment), aire de décollage, existence de rando-fiches, parcours de cibles ou habitudes.

Cinq d'entre elles organisent régulièrement des manifestations en forêt et une souhaite commencer à le faire (fin 2011). Aucune des organisations qui se sont manifestées ne mentionne de difficulté particulière dans l'exercice de leur activité en forêt. En particulier, celles qui n'organisent pas de manifestation en forêt n'invoquent aucune contrainte les empêchant : leur domaine d'activité ne s'y prête pas particulièrement.

Les infrastructures sont jugées satisfaisantes dans 88 % des réponses, qu'il s'agisse du mobilier, de la signalétique ou des itinéraires (seulement 60 % de satisfaction pour cet item). Il n'en demeure pas moins que des axes d'amélioration ont été signalés. Ils portent sur :

- un entretien plus régulier des sentiers ;
- une meilleure information sur les possibilités ou tolérances pour circuler, à cheval notamment ;
- une amélioration de la signalétique directionnelle, informative ou thématique (carrière à Argenot) ;
- des équipements facilitant le "séjour" en forêt (point d'eau par exemple).

Signalons la suspension actuelle de la participation du Conseil Général aux frais d'entretien des sentiers inscrits au PDIPR.

L'ensemble des associations qui se sont exprimées considère que le rôle social de la forêt est un point qui doit être traité dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire.

Les élus de la Communauté de Communes du Clunisois (via la commission environnement) souhaitent quant à eux développer l'offre de loisirs en forêt pour maintenir les touristes plus longtemps sur le territoire. Une étude réalisée par l'Office de Tourisme de Cluny et du Clunisois dans le cadre de "Cluny 2010" montrent deux choses importantes : les paysages Clunisois sont un des éléments recherchés par le public de passage et le temps de séjour est très court (1 à 2 jours).

Parmi les autres attentes exprimées, signalons le souhait d'une information plus importante sur la démarche "Charte forestière de territoire", une collaboration plus poussée avec les instances représentant la Communauté de Communes, une sensibilisation plus importante du public sur l'importance de la forêt, un effort sur l'impact paysager de la gestion forestière (enrésinement, coupes rases importantes) et un retour des ressources en faveur d'un usage local. Malgré sa très bonne rentabilité, la futaie résineuse est très décriée par une grande part de la population.

On lui reconnaît en effet, plusieurs torts :

- son impact sur le paysage,
- l'étouffement de la végétation adjacente, et donc la faible biodiversité de la forêt,
- c'est une forme de forêt qui n'est pas accueillante, et qui est socialement inintéressante.

Aucune tension entre les différents utilisateurs du milieu forestier (exploitants, chasseurs et autres usagers associatifs) n'est signalée.

Conclusion :

- La forêt, très présente dans le paysage du territoire étudié joue un rôle socioculturel fort.

De nombreuses associations locales y pratiquent leurs activités en harmonie.

- Les aménagements sont jugés globalement satisfaisants, une attention est à porter sur leur entretien.
- Il conviendra de maintenir cet équilibre entre les divers usagers que sont les professionnels, les chasseurs et le reste du public

4.2.2. La chasse

Sur la Communauté de Communes sont principalement chassés : le Chevreuil, le Sanglier et parfois le Lièvre selon les territoires considérés.

4.2.2.1. Les espèces chassées

Le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) est présent sur l'ensemble du territoire national où il occupe la plupart des milieux. Il affectionne particulièrement les zones de lisière où alternent des espaces boisés et des terrains ouverts, qui lui apportent nourriture et abri. Son domaine vital varie selon la saison et son milieu de vie : il peut couvrir 20 à 60 ha en secteur forestier

Le Chevreuil se nourrit d'espèces semi ligneuses et ligneuses et en moindre quantité de plantes herbacées, de fruits et de champignons. En milieu agricole, cette espèce complète son alimentation avec les céréales d'hiver, le colza et la betterave. Il n'a pas d'impact sur l'agriculture voisine du milieu forestier tant que les populations n'explorent pas. Les cultures touchées sont les cultures légumières, les vignes, les plantations de Sapin de Noël et des céréales (Blé tendre et Maïs).

C'est l'animal dont l'impact est le plus visible en forêt par les dégâts comportementaux (frottis) et alimentaires (abrouissements) qu'il occasionne. En effet, il frotte les arbres au printemps pour se débarrasser du velours présent sur ses nouveaux bois, et en août, pendant la période du rut pour marquer son territoire. Ces frottis peuvent être plus ou moins graves pour les *peuplements* forestiers. Ils sont particulièrement néfastes pour les jeunes arbres par l'arrachement de l'écorce ou la déformation éventuelle, voire la casse qu'ils peuvent occasionner sur les tiges.

Le Chevreuil est présent sur l'ensemble du département de la Saône et Loire où il a su coloniser l'ensemble des paysages, forestiers mais aussi les plus anthropisés.

Cette espèce semble assez fragile : lors des pics de densité une autorégulation s'instaure souvent par le développement d'infections non mortelles directement mais qui affaiblissent l'individu suffisamment pour causer sa mort en l'empêchant notamment de s'alimenter. Les mortalités extra cynégétiques (non liées à la chasse) et l'état sanitaire de cette espèce font l'objet de suivis par la fédération des Chasseurs de Saône et Loire. Depuis 1997, certains secteurs du département sont touchés par la MAC (Maladie Anormale du Chevreuil), qui peut entraîner localement de fortes baisses de populations. Le réseau SAGIR s'est préoccupé pendant plusieurs années (1997-2001) de cette MAC dont la cause initiale reste indéterminée. Cet intérêt explique en particulier la hausse du nombre de cadavres analysés au cours de cette période. Cette espèce est assez éloignée des espèces domestiques pour que ces infections ne menacent pas directement l'activité économique humaine voire la santé humaine.

L'abrouissement des jeunes plants par le Chevreuil peut parfois remettre en cause la régénération de certains *peuplements*. En effet, le Chevreuil aime particulièrement les jeunes plantations résineuses (Douglas, Sapin, Epicéa) et les semis ou plants de Chêne ou de feuillus dits "appétents" comme l'Erable, le Merisier.

Le prélèvement des bourgeons terminaux et des jeunes pousses compromet tant le développement en hauteur que la forme des semis ou des plants touchés.

La solution la plus couramment utilisée est la pose de protections pour les jeunes plants lorsque l'essence introduite est très appétente ou pour les semis des essences les plus fragiles lorsqu'elles ont une valeur réelle dans le futur peuplement dans le cas d'une régénération par voie naturelle. Les dispositifs utilisés sont principalement de deux types :

- Tubes de 1,20 m de haut, perforés pour éviter l'effet de serre et permettre à l'avifaune de sortir en cas de chute à l'intérieur. La matière utilisée est en général dégradable de sorte à ne pas pénaliser le développement en diamètre de la tige.

- Gaines à mailles mixtes, permettant une meilleure circulation de l'air et donc une meilleure thermorégulation. Le pas des mailles empêche les bois de se prendre dedans et les mailles plus épaisses donnent un maintien qui évite à la protection de trop se déformer, voire de coucher le plant si elle se désolidarise de son tuteur. Ces protections sont assez solides et doivent ensuite être incisées pour permettre le développement en diamètre de l'individu protégé.

Ces deux types de protection individuelle sont à "usage unique" et il est nécessaire de les évacuer ensuite vers un site agréé..

Dans le cas de résineux, les diamètres utilisés sont plus importants (30 cm, alors qu'ils sont de 12 à 15 cm pour les feuillus). Pour les résineux, il peut-être utilisé des protections d'un autre type : les "arbres en fer" qui sont des tiges métalliques de la hauteur du plant avec des tiges horizontales soudées horizontalement sous différents angles, ce qui empêche les animaux de s'approcher en raison des pointes.

La protection individuelle reste onéreuse et ne peut pas être appliquée à l'ensemble des plants introduits au-delà d'une densité de 400 plants/ha environ, mais son efficacité est reconnue, s'agissant dans le cas du chevreuil de dégâts qui sont limités à une hauteur inférieure à 1,20 m.

Pour les cultures légumineuses, il peut également être fait appel à des clôtures électriques pour la protection contre les dégâts causés par le Chevreuil.

Sur le département de la Saône et Loire, les indemnités agricoles des dégâts attribués au Chevreuil concernent essentiellement les vignes, les maraîchages et les pépinières

Le Sanglier (*Sus scrofa*) exerce une pression moins forte sur la forêt : il demeure essentiellement des les bois et forêts mais il peut diversifier son habitat et s'adapter à de nombreux biotopes s'il dispose d'une nourriture suffisante et de la proximité d'un point d'eau. Bien que son régime alimentaire soit très varié (il se nourrit des graines tombées au sol - glands, fânes -, de cadavres et des invertébrés du sol), le sanglier a une préférence pour le Maïs et les céréales en lait. Il peut donc causer de très nombreux dégâts agricoles.

Les principaux dégâts forestiers qu'il peut générer sont donc le soulèvement de plants récemment plantés lorsqu'il est tenté de "remonter" les lignes de plantations pour vermillier plus facilement. De même, les accotements des routes et les terrains récemment travaillés sont des lieux idéaux de nourrissage pour cette espèce.

En Saône et Loire, le sanglier est présent depuis toujours et a colonisé les forêts tout en s'adaptant aux évolutions qui ont modifié l'espace agricole.

Le Sanglier est classé comme un nuisible sur l'ensemble du département, nuisibilité justifiant de suivre la régulation la population de la population par des plans de gestion (fixation de quotas de prélèvement) et d'en interdire les lâchers.

La grande résistance de cette espèce et l'absence de maladie létale lui procurent une forte capacité de développement. Depuis 1990, cette espèce est surveillée sur le département par le réseau SAGIR, notamment dans le cadre de la surveillance de la Tuberculose bovine. Aucune des analyses pratiquées entre 1990 et 2011 sur le département n'a été positive pour cette

infection, qui dans d'autres régions a été transmise à des personnes en contact avec des animaux infectés (Faune sauvage) par cette maladie. En Saône et Loire, les densités observées permettent d'estimer que cette espèce n'est pas vectrice de la propagation de cette infection.

Le Sanglier engendre des problématiques agro cynégétiques plutôt que forestières.

Le Plan National de Maîtrise du sanglier a entraîné une demande nationale (qui concerne donc en particulier le département) de la part de l'administration ayant pour objectif la baisse au niveau départemental des populations. Cette gestion au niveau départemental des populations dans un département très hétérogène par les milieux naturels disponibles ne correspond pas systématiquement à l'objectif de gestion des populations à l'échelle d'unités de gestions plus restreinte dans l'espace, permettant un meilleur respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois, la Forêt Domaniale de la Grosne en particulier est considérée comme un point noir sur ce sujet dans sa partie la plus septentrionale. Cependant, depuis l'automne 2011, les populations semblent avoir modifié leurs habitudes et lieux de remise et les dégâts signalés jusqu'alors ont nettement diminué.

Une autre espèce gibier forestière est chassée : **la Bécasse des bois** (*Scolopax rusticola*). Il s'agit du seul limicole ayant des mœurs forestières (à condition de disposer de prairies à proximité pour se nourrir).

Le département de Saône et Loire fait partie, comme l'ensemble du territoire métropolitain, de l'aire de répartition de l'espèce. Elle y est présente essentiellement en période d'hivernage même si des contacts à la croule sont recensés.

De nombreux chasseurs ont un engouement particulier pour la chasse de la Bécasse des bois qui représente ainsi une part importante du tableau de chasse du petit gibier sauvage.

Cette espèce est inscrite sur la liste nationale des oiseaux de passage chassables. Sa chasse est réglementée et en particulier suivie par la tenue d'un carnet de prélèvement tenu par chaque chasseur et l'instauration d'un prélèvement maximal par chasseur par jour, par semaine et par saison. Ce dernier est fixé depuis novembre 2011 à 30 animaux par chasseur et par saison.

Son aire de répartition est telle que l'on ne peut pas suivre au niveau d'un département l'évolution des populations de l'espèce.

Le **Renard roux** (*Vulpes vulpes*) est présent partout en France métropolitaine et en Corse. Sa densité varie selon les régions. Il fréquente les milieux les plus divers, tant fermés qu'ouverts, en campagne comme à proximité voire au sein des centres urbains.

Son régime alimentaire est très varié. Essentiellement nocturne, cette espèce a besoin d'un endroit tranquille pour son repos diurne. : Fourrés, souches, tas de bois, ruines, plus rarement terriers.

Le caractère rusé du Renard roux en fait un gibier apprécié des chasseurs. Cette espèce fait partie de la liste nationale des espèces susceptibles d'être classées nuisible. Il peut véhiculer deux maladies transmissibles à l'homme : la Rage et l'Echinococcose alvéolaire. Cette dernière est pressentie comme une des parasitoses les plus sévères d'Europe. Présente sur le territoire national, sa présence a été mise en évidence sur la totalité du département. Ce point ajouté aux qualités de prédateur sur la faune gibier et de déprédateur sur les volailles domestiques conduisent les chasseurs et piégeurs à de suivre l'évolution de ses populations et à les réguler sur l'ensemble du département.

Le **Blaireau d'Europe** (Meles meles) a un régime alimentaire omnivore mais son alimentation est très hétérogène et varie au cours de l'année : En hiver et au printemps il est essentiellement carnivore, consommant des vers de terre en grande quantité, en été et à l'automne, il devient omnivore et consomme des végétaux en abondance (céréales à paille, maïs, vignes...) mais aussi des Mammifères (petits rongeurs, lapereaux) et des Insectes.

Des nuisances agricoles peuvent ainsi être occasionnées tant par ses prélèvements que par les piétinements ou l'affaissement des galeries sous le poids des engins. Des affaissements de chaussées ont même été constatés du fait de ses galeries.

Il est présent sur l'ensemble du département à l'exception des milieux urbains et inondables.

Au cours des saisons de chasse 2011-2012 et 2012-2013, un arrêté préfectoral a été pris ordonnant la capture d'individus de l'espèce aux fins de dépistage de la Tuberculose bovine dans certaines communes du département.

La **Martre des Pins** (Martes martes) est une espèce forestière, gâtant la plupart du temps dans la cime des arbres, dans des trous ou de vieux nids de rapaces ou d'écureuils.

Son régime alimentaire est essentiellement constitué de petits mammifères (rongeurs, lapins...) mais aussi d'oiseaux, d'œufs ou de fruits. Elle est considérée comme un prédateur généraliste ; C'est un chasseur prédateur nocturne et crépusculaire.

En Saône et Loire, la Martre fait partie des espèces classées nuisibles, ce qui permet des prélèvements par piégeage.

4.2.2.2. Le suivi des prélèvements

Les espèces Chevreuil et Sanglier sont soumises à plan de prélèvement (plan de chasse pour le Chevreuil et plan gestion pour le Sanglier). Ces outils permettent de réguler la population et de conserver un certain équilibre agro-sylvo-cynégétique. Les quotas de prélèvement sont fixés sur proposition des titulaires des plans de chasse par la Direction Départementale des Territoires en concertation avec la fédération des Chasseurs de Saône et Loire. L'équilibre agro-sylvo-cynégétique est, dans la mesure du possible, assuré.

Cette activité s'inscrit dans le respect du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) de Saône et Loire, élaboré pour une durée de 6 ans pour la première fois en 2006 et dont le renouvellement a été élaboré en 2012 pour la durée 2012-2018. Les instances nationales de la chasse sont à l'initiative de ce type de projet qui a pour buts principaux de :

- « *Inciter les fédérations départementales de Chasseurs à se projeter dans le temps et à le formaliser dans un document.*
- *-Favoriser une meilleure prise en compte de la gestion cynégétique dans la gestion globale du territoire.* » (SDGC / FDC71 – juin 2012)

Ce document est un projet des chasseurs mis en œuvre par la Fédération départementale des chasseurs. Ses dispositions sont inscrites dans le code de l'environnement (articles L.425-1 à L.425-3.1) ainsi que la définition de la chasse (article L.420-1).

En outre ce document doit respecter les orientations Bourguignonnes de gestion de la Faune Sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (Arrêté Préfectoral 04-113 du 18/11/2004). 24 orientations y sont retenues, concernant les habitats, les espèces et des orientations considérées comme transversales.

Ce SDGC doit en particulier mentionner :

- « *les plans de chasse et les plans de gestion ;*
- *les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs ;*
- *les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse [...]*

- les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique » (article L.425-2)

Il est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département (article L.425-3)

Le SDGC 2012-2018 en Saône et Loire définit 3 objectifs :

- la conservation et la gestion de la ressource gibier ;
- la pérennité et le développement de la chasse ;
- une ouverture à la société et une acceptabilité sociale de la chasse.

La Fédération des Chasseurs de Saône et Loire souhaite en outre par ce moyen prendre en compte la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 et répondre aux 6 orientations de cette dernière :

- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité ;
- Préserver le vivant et sa capacité d'évoluer ;
- Investir dans un bien commun, le capital écologique ;
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ;
- Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action ;
- Développer, partager et valoriser les connaissances..

Enfin un chapitre spécifique est consacré à l'évaluation des Incidences NATURA 2000 telle que prévue à l'Arrêté Préfectoral 11-03691 du 29/07/2011. Les sites relevant d'évaluations d'incidence NATURA 2000 y sont listés en précisant l'opérateur lorsque le DOCOB est en cours d'élaboration ou l'animateur si ce dernier est achevé, sa surface, les espèces d'intérêt communautaire identifiées, les enjeux du site et les orientations attachées à chaque famille de gibier présente, à chaque famille d'habitat (agricole, forestier, humide) et transverses applicables à ce site

Pour chaque espèce gibier ou prédatrice présente sur le département, chaque type d'habitat (agricole, forestier ou humide) les objectifs et les orientations, outils de mise en œuvre et indicateurs de suivi sont définis.

L'espèce Sanglier faisant l'objet d'un suivi particulier, le territoire départemental a été découpé en 29 Unités de Gestion Sanglier (UG). Le territoire de la communauté de communes du Clunisois est réparti sur 5 UG : 18, 26, 27, 28 et 29. Ces UG ont pour objectif de maîtriser plus efficacement l'espèce sanglier afin de concilier les intérêts agricoles, forestiers et cynégétiques. Un Comité local Grand gibier (CLGG) est installé sur chaque Unité de Gestion. Sa composition est la suivante :

- Représentants des chasseurs (nombre fonction de la taille de l'UG) ;
- Représentants des intérêts agricoles. Désignés par la Chambre d'Agriculture, ils sont au nombre de 6 par UG ;
- Représentants des intérêts forestiers (2 par UG, à savoir 1 représentant de l'Office national des forêts et 1 représentant du Syndicat des Propriétaires Forestiers et sylviculteurs de Saône et Loire) ;
- Un lieutenant de Louveterie ;
- La fédération des chasseurs (2 administrateurs locaux par UG) ;
- Associations départementales de chasses spécialisées (1 par association et par UG).
- Il a pour mission la mise en œuvre des outils de gestion et la prévention des dégâts.

4.2.2.3. Le droit de chasse

Dans les forêts communales et domaniales, le droit de chasse est loué à des associations locales (pour les forêts communales) ou à des particuliers (éventuellement groupés en associations) sous forme de baux.

En forêt communale, la durée de ces baux et leur contractualisation est variable.

En forêt domaniale, les baux sont prévus pour une durée de 12 ans dans le cadre d'adjudications publiques (2004-2016). Pour les lots domaniaux « débaillés » ou n'ayant pas trouvé preneur lors des adjudications, la contractualisation peut être mise en œuvre sous la forme d'adjudications publiques intermédiaires, de licences annuelles ou de baux amiables dont le terme est calculé pour coïncider avec le renouvellement général du droit de chasse dans les forêts domaniales.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du clunisois, le droit de chasse en forêt communale, est loué pour un montant moyen de 144 €/100ha (€ 2012) avec des prix qui varient de 40€/100ha (Massilly) à 406 €/100ha (Bergesserin), en ne tenant pas compte des 639€/100 ha de Bray (sur 4.05 ha). Sur le département de la Saône et Loire, le loyer moyen en forêt communale est de 459 €/100 ha avec des extrêmes de 0 €/100 ha à 944 €/100 ha (l'extrême de 944 €/100 ha sur 9.4 ha est jugé ici non représentatif).

Pour les forêts domaniales, le prix moyen des loyers est de 2 087 €/100 ha (€ 2012) avec des écarts moindres de 1 434 €/100 ha (FD des Trois Monts) à 3 172 €/100 ha (FD de La Grosne). La moyenne des loyers domaniaux sur le département de la Saône et Loire est de 1 396 €/100ha avec des montants variant de 782 €/100ha à 6 882 €/100ha.

Nous ne disposons pas de données concernant les forêts privées, s'agissant de contrats de type privés dont la publication n'est pas obligatoire et le caractère confidentiel reconnu.

Conclusion :

Le territoire étudié ne souffre pas de déséquilibre cynégétique. Les espèces gibier chassées soumises à plan de chasse sont le Chevreuil et le Sanglier. Il conviendra de veiller à maintenir cet équilibre tant pour le milieu forestier - s'agissant de l'impact du Chevreuil sur les régénérations - que pour le milieu agricole au regard des dégâts que le Sanglier peut y générer.

La mise en œuvre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2012-2018 doit permettre de concilier l'activité Chasse et la maîtrise des populations des espèces gibiers et prédatrices avec les autres activités humaines tout en assurant le respect du milieu naturel en général et des sites inscrit à NATURA 2000 en particulier.

Le revenu chasse existe sur le territoire bien qu'inégalement valorisé par les propriétaires publics.

5. Le paysage dans le territoire

Lorsque le projet de Charte Forestière de Territoire pour le Clunisois a été envisagé au sein de la Commission Environnement, les membres de cette dernière ont mis en avant que ce document ne devait pas se concentrer sur le seul aspect économique et productif de la forêt mais intégrer également l'impact de cette dernière sur le territoire dans sa globalité.

La présence importante en surface de peuplements résineux et leur impact dans la transformation du paysage à tous les stades du peuplement (peuplements fermés assombrissant le paysage ou créant des taches de couleur en hiver, coupes rases lors des renouvellements des peuplements) les ont en particulier conduits à souhaiter voir intégrer dans le diagnostic un volet paysager.

Ce dernier devra permettre d'identifier les unités paysagères importantes, les enjeux liés au paysage forestier et à son intégration dans le paysage plus vaste du territoire. Une attention particulière devra être donnée aux zones de transition entre les grandes unités paysagères du territoire d'une part et au sein de chacune d'elles entre les différents éléments constitutifs de ce paysage. Enfin, le rôle du bocage et des haies dans les zones ouvertes sera analysé.

Ce diagnostic a été conduit par un chargé d'étude de l'Office national de Forêts, spécialisé dans le paysage. Il permettra pour chaque unité identifiée d'expliquer l'organisation paysagère et de proposer une lecture de ce paysage.

Etude paysagère du territoire de la Communauté de Communes du Clunisois

Le Clunisois est frontalier à d'autres régions naturelles comme le Mâconnais à l'Est où la frontière est jalonnée de collines (Mont Épiney, Mont Saint Romain), les monts granitiques du Beaujolais au Sud et les vallonements massifs granitiques du Haut Charolais à l'Ouest. Les reliefs permettent des points de vue remarquables (butte de Suin).

Le Clunisois bénéficie de la proximité des grandes agglomérations, tout en conservant un cadre de vie privilégié à la campagne. Un réseau de voies de communication dense avec deux gares TGV (lignes Paris-Genève et TGV Méditerranée), les autoroutes A6 et A40 à moins de 30 minutes, l'aéroport international Lyon Saint-Exupéry à moins d'une heure de route et 2 ports fluviaux sur l'axe Rhin-Rhône.

L'audience internationale de Cluny est due à son immense abbaye en majeure partie détruite. Cette petite ville conserve un patrimoine architectural et urbain de grande valeur notamment par la présence de superbes bâtiments romans qui sont l'objet d'une grande attraction touristique.

Le Clunisois présente un caractère rural au paysage varié et riche de vallées bocagères avec des prairies entourées de haies basses arborées, encadrées de crêtes et versants boisés. Les deux rivières principales du Clunisois sont la Grosne et la Guye.

Les villages aux maisons à galerie, où l'on accède par un escalier extérieur de pierre, qui protège l'entrée de la cave, se blottissant sur les coteaux et dominés par une église, sont typiques.

Les édifices romans du Clunisois témoignent de l'influence qu'exerçait l'abbaye en son temps. Ils demeurent également de vraies richesses à découvrir au gré de randonnées ou balades en voiture.

Le Clunisois est un territoire propice à la randonnée pédestre grâce à une diversité de sentiers et circuits balisés. Trois sentiers de grande randonnée convergent sur Cluny (GR 76, GR 76 A et GR 76 C) et des sentiers balisés « balades vertes », aménagés dans tous les villages, permettent une découverte des paysages et du patrimoine local (murets de pierres, chapelle, lavoir, croix, puits, fontaine, tour, ruines...).

La Voie Verte aménagée entre Mâcon et Chagny permet aux marcheurs, cyclistes et rollers la découverte de nombreux sites. Une étape du chemin de Saint Jacques de Compostelle débute à Cluny.



5.1. Analyse paysagère

5.1.1. Unités paysagères

D'après la carte des grands ensembles paysagers de Bourgogne (*Paysages de Bourgogne DIREN Juillet 95*), la Communauté de Communes du Clunisois est, de l'Ouest à l'Est, dans 3 unités paysagères (voir annexe 24) :

La Vallée de la Guye (n° 57) avec un paysage de bocage,
Le Clunisois (n° 61) avec un paysage de semi-bocage,
Les Monts du Mâconnais (n° 62) avec un paysage de vignoble.

Certaines des photos insérées dans le documents sont recensées à l'annexe 25.

5.1.2. La vallée de la Guye

C'est une zone fracturée de contact entre les terrains calcaires du Mâconnais et les massifs cristallins du Charolais. La portion de territoire est la quasi sous-unité 57c appelée « le bassin de Donzy-le-National » et regroupe partiellement ou totalement les communes de Buffières, Curtil-sous-Buffières, Donzy-le-National, Flagy, Lournand, Massy, Pressy-sous-Dondin, Saint-André-le-Désert, Saint-Vincent-des-Prés, Salornay sur Guye, Sivignon, La Vineuse, Vitry-les-Cluny.

Organisation du territoire

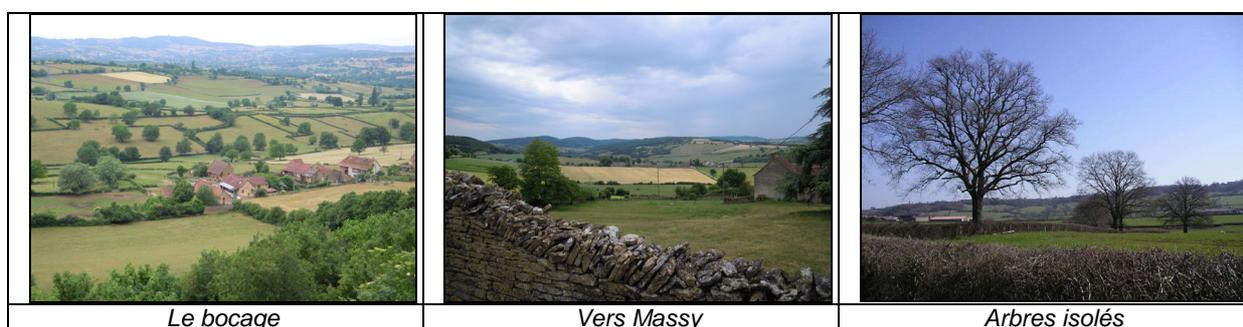
Cette unité regroupe des têtes du bassin versant de la Gande, affluent de la Guye, qui appartiennent au bassin versant de la Saône. C'est un paysage traditionnel de bocage avec des prairies entourées de haies basses arborées, encadrées de crêtes boisées.

Les forêts coiffent les reliefs en pourtour de l'unité avec des massifs importants : le Bois de la Grande Verrière au Nord, la forêt domaniale des Trois Monts au Sud. Il s'agit essentiellement de formations **feuillues** (hêtraies-chênaies) ; quelques plantations résineuses peuvent toutefois s'y substituer.



Les **prairies pâturées** occupent l'essentiel de la surface de cette unité, entourées de **haies basses** « taillées au cordeau », parfois associées de murets de pierres sèches.

Au cœur du bocage, les **arbres** se mettent en scène : soit isolés dans les prairies, soit alignés dans un rythme irrégulier, en superposition des haies basses.



Quelques vignes s'accrochent encore aux flancs de collines (La Vineuse).

L'habitat est principalement groupé en villages et en petits hameaux avec une architecture typée des maisons à galerie et pigeonniers carrés et des églises romanes. De longs murs de pierres courent le long des chemins, des prairies, et aux abords des villages.

De nombreux éléments du patrimoine local : ponts, fontaines, abreuvoirs, lavoirs, croix, se découvrent le long des routes et chemins.



La D 980, reliant notamment Cluny à Montceau-les-Mines traverse l'unité à l'Est. Un réseau de petites routes départementales sinueuses dessert le reste de l'unité.

Une ligne THT franchit l'unité selon un axe Nord-Sud.

A l'Ouest, la commune de Pressy-sous-Dondin marque le passage entre le Charolais et le Clunisois. C'est un paysage de collines bocagères au relief prononcé avec installation des

bois sur les hauteurs et les pentes les plus fortes, avec une progression des enrésinements. Le paysage devient plus austère.

Si l'architecture clunisoise reste omniprésente, avec ses maisons à galerie et pigeonnier carré, la pierre jaune a disparu pour être remplacée par le granit gris.



Lecture du paysage

Malgré la multiplicité des plans arborés, les échelles de vision sont grandes ; le paysage est harmonieux et ample. Les formes de végétations ligneuses (haies, arbres isolés, bosquets, bois...), associées aux éléments de relief (combes, vallées) induisent les modalités de lecture du paysage.

Le relief partitionne l'espace en autant de plans qu'il compte de crêtes. La présence du réseau hydrographique dense induit en effet une géomorphologie riche, composée de vallées, de cuvettes et de collines.

Les massifs forestiers cantonnés sur les versants et les sommets en périphérie de l'unité s'imposent de manière quasi systématique, sur un horizon vallonné.

Les **haies** arbustives basses, aux contours puissants, focalisent le regard et lui imposent un balayement. Paraissant calquées sur le sol, elles facilitent la lecture des moindres courbes du relief et contribuent en cela à la valorisation de la lecture. Ces haies basses structurent davantage l'espace qu'elles ne l'obstruent : les paysages bocagers conservent ainsi une certaine dimension.

Lorsque les clôtures remplacent les haies, le paysage devient plus transparent et l'échelle parcellaire est artificiellement augmentée.

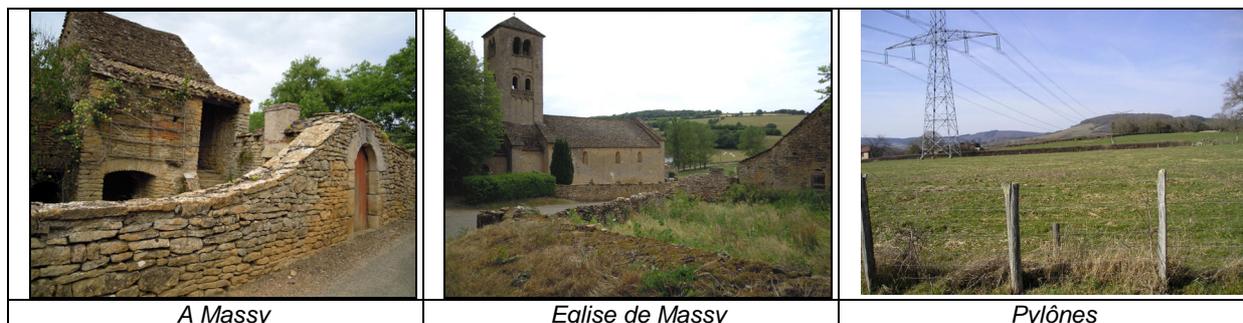


Les arbres **isolés**, au port protecteur eu égard au bétail, apportent une dimension pittoresque certaine à ces paysages. Les arbres participent par effet d'échelle, à la lecture en perspective

des paysages bocagers. Ils sont ici une constante paysagère et renforcent ainsi, par leur allure, la dimension champêtre.

Les habitations pointent leurs pignons de pierre dorée dans le paysage et contrastent ainsi avec les courbes organiques des houppiers. Les **clochers** constituent des points focaux et de repère importants.

La succession régulière des pylônes électriques de la **ligne THT** induit une artificialisation sensible.



Aujourd'hui, malgré la suppression de quelques arbres et de haies, le paysage paraît stable.

5.1.3. Le Clunisois

C'est une zone fracturée complexe où affleurent des grès et du calcaire. La portion de territoire fait partie principalement des sous-unités 61a (la Vallée de la Grosne), 61c (le Pays de Chapaize), 61d (Autour de Jalogny) et regroupe partiellement ou totalement les communes de Bergesserin, Bray, Château, Cluny, Cortambert, Jalogny, Massilly, Mazille, Sainte-Cécile.

Organisation du territoire

C'est un ancien territoire de vignes qui ont quasiment disparu avec le phylloxéra et qui s'est reconverti dans l'élevage.

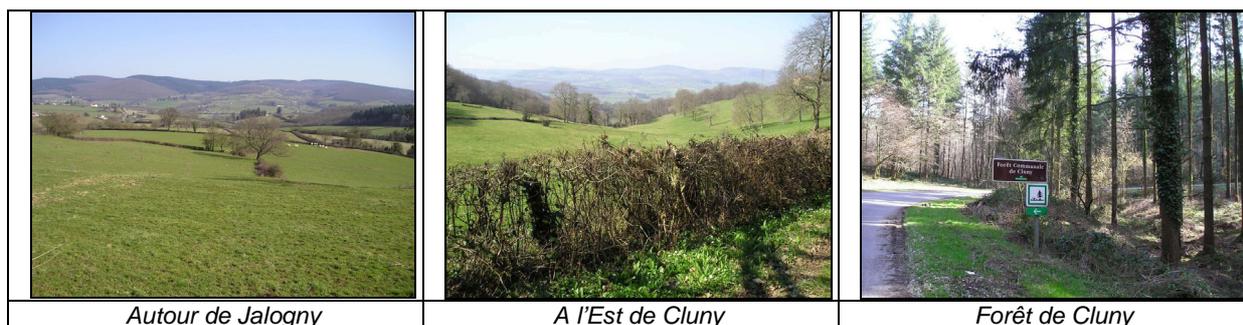
C'est un paysage de semi-bocage avec une vallée évasée traversée par la Grosne. Il se caractérise par un fond plat occupé par des prairies et des cultures tenues par un bocage bas lâche et à l'Est, des versants aux sommets boisés faisant limite avec l'unité voisine (Monts du Mâconnais).

L'arbre est très présent dans tous ses aspects (isolé, bosquet, bois) et donne à la vallée son caractère champêtre.

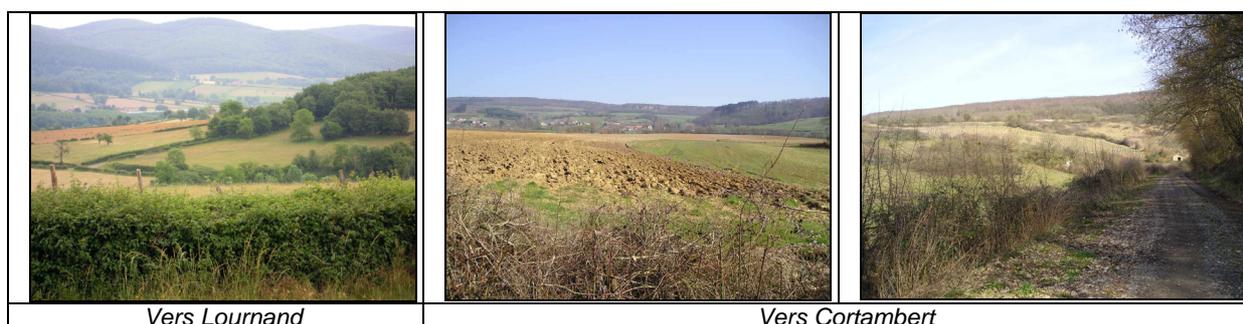
Il s'agit plutôt de 2 vallées de part et d'autre de Cluny.

Au Sud, autour de Jalogny, la vallée s'élargit avec de grandes surfaces plates entrecoupées de collines. Les cultures et prairies s'étalent en grand parcellaire dans un bocage lâche ponctué d'arbres, de bosquets et de bois avec de nombreux murs de pierres sèches.

La vallée est cernée par des versants aux pentes boisées, à l'Ouest la forêt domaniale des Trois Monts, à l'Est celle de Cluny, le Bois de Bourcier et le bois de Vaux. Il s'agit le plus souvent de formations **feuillues** (hêtraies-chênaies) avec quelques plantations résineuses (Douglas).



Au Nord de Cluny, le long de la Grosne, les terrains sont répartis entre des prairies aux haies basses taillées, ponctuées d'arbres, et des champs cultivés. Vers le Nord, les prairies humides buttent sur le coteau de Cortambert.



Les forêts sont dans la vallée de Cluny à Taizé, ou coiffent les reliefs en pourtour de l'unité. Ce sont principalement des massifs domaniaux (FD de Cluny et de Grosne) ou communaux. Il s'agit de formations **feuillues** (hêtraies-chênaies) avec quelques plantations résineuses.

Quelques vignes remontent les flancs de collines jusqu'aux bois des sommets (Cortambert).



L'habitat est principalement organisé en villages, voire en hameaux, avec des clochers romans qui ponctuent le paysage. La ville principale de l'unité est Cluny.

C'est un lieu de passage où la route départementale n° 981 renforce l'effet de couloir. La voie LGV Paris-Lyon, traverse cette unité.

Lecture du paysage

Les échelles de vision sont grandes, les vues sont longues et profondes, toujours guidées par les versants et les boisements vers l'axe de la vallée. Vers le Nord, les échelles de perception sont plus petites, le paysage se diversifie entre les vallons aux prairies humides, les cultures et les pentes viticoles.

Quasiment omniprésent, le vallonnement assure une structuration des paysages en plans et génère ainsi un effet de profondeur, tout en ménageant des effets de « surprise ». En outre, les versants parfois pentus qui cintent les vallées confèrent une dynamique certaine à cette unité.

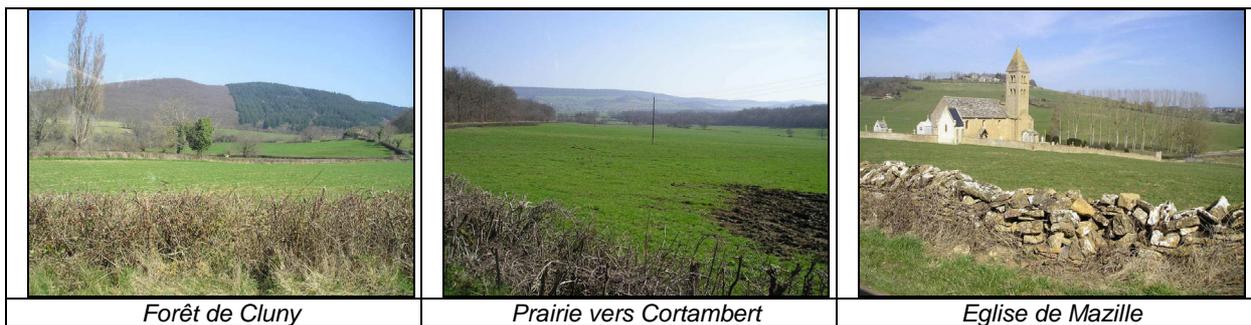
Les autres éléments structurants de l'espace sont les formes boisées et principalement les bosquets, les arbres isolés et les haies. Les arbres participent par effet d'échelle, à la lecture en perspective des paysages **bocagers**. Ils sont ici une constante paysagère et renforcent la dimension champêtre.

Les cimes moutonneuses des massifs indigènes feuillus contrastent avec les cimes hérissées des douglasaies.

Les **haies** basses sculptées sont très directrices. L'échelle parcellaire est artificiellement augmentée lorsque les cultures remplacent les prairies cloisonnées de haies taillées.

L'habitat est traditionnellement composé de maisons vigneronnes en pierres dorées, avec les toits à pente modérée et tuiles creuses, galerie mâconnaise et pièce sur cave. En toile de fond, des clochers romans ponctuent le paysage.

De nombreux édifices de calcaire tels que ponts, églises romanes, pigeonniers, lavoirs, puits, croix de carrefour, et autres murs de pierre sèche ponctuent le paysage de cette unité.



Aujourd'hui, la mise en culture d'une partie des prairies s'accompagne de la suppression des haies.

5.1.4. Les Monts du Mâconnais

C'est un plateau, revers de la Cuesta des calcaires jurassiques, qui plonge vers la Saône. La Communauté de Communes est très faiblement concernée par cette entité qui regroupe partiellement les communes de Blanot, Berzé-le-Châtel et Donzy-le-Pertuis.

Organisation du territoire

C'est un paysage de vignobles surmontés de crêtes boisées. Le point haut est le Mont Saint Romain qui culmine à 580 mètres. Hormis l'enclave bocagère de Blanot, la faible superficie concernée est pratiquement couverte par des forêts avec des massifs importants : la forêt de Goulaine au Nord, la forêt domaniale de Cluny au Sud.

Il s'agit de formations feuillues (hêtraies-chênaies) et de plantations résineuses (Douglas). Dans la forêt de Cluny se trouve la Fontaine des Croix, site classé.



Lecture du paysage

De l'extérieur ce sont surtout les limites feuillus/résineux sur les versants qui sont perceptibles. Dans les forêts, les échelles de perception sont petites et limitées aux abords des routes et chemins. Les regards buttent sur les lisières forestières. Seuls les villages de Donzy-le-Pertuis et Berzé-le-Châtel (en limite de territoire), perchés sur des collines s'ouvrent sur un magnifique paysage vallonné.



5.2. Synthèse

En conclusion, la composition paysagère du territoire de la Communauté de Communes du Clunisois mêle harmonieusement bocage verdoyant, murets et villages de pierres dominés par une église.

Les vastes espaces vallonnés de prairies délimitées par des haies assez basses ne font pas écran et les reliefs permettent des vues remarquables.

L'arbre est très présent dans tous ses aspects : isolé, bosquet, bois, massifs forestiers.

Les massifs forestiers sont principalement en pourtour du territoire et, hormis les forêts en plaine de la Grosne, ils se trouvent sur les versants ou les crêtes des nombreuses collines allongées. Les cimes moutonneuses des massifs feuillus contrastent avec les cimes hérissées des douglasaies.

Le végétal (forêts, haies, arbre isolés), l'eau et la pierre (murets, habitat traditionnel...) se conjuguent pour créer des paysages au caractère pittoresque.

Seules, ponctuellement, les plantations résineuses (lisibilité des cloisonnements dans les versants, mitage du parcellaire...), la ligne LGV ou encore la ligne électrique réduisent ce sentiment de naturalité.





5.3. La question des haies

Le paysage de bocage décrit plus haut donne une importance particulière aux haies dans le paysage. Les données quant à leur densité sont variables selon les sources :

- Les diagnostics bocagers réalisés par la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire sur les exploitations agricoles du territoire dans les années 2000 donnent une moyenne d'environ 258 ml/ha. Ce chiffre est assez précis et représentatif du secteur. Cependant, il n'appréhende pas les doubles comptages liés aux haies mitoyennes à plusieurs propriétés (les haies sont alors comptées par chaque riverain lors de l'enquête). Il témoigne néanmoins d'un maillage bocager fin.

- Une étude cartographique du bocage sur la commune de Cluny permet de nuancer ce chiffre et d'apporter quelques précisions qualitatives :

- ☞ moyenne chiffrée à 110 ml/ha (140 ml/ha si l'on ajoute les linéaires de lisière)
- ☞ Bocage majoritairement constitué de haies basses (65%) ; Chiffre à comparer à ceux du Haut Clunisois (Cantons de Matour et de Tramailles) où la densité de bocage est plus importante (160 ml/ha) mais où les haies sont basses à 80%, créant un bocage beaucoup plus ouvert qu'ici.

Un autre facteur à prendre en compte est l'indice de connectivité des haies. D'une manière générale il est possible d'établir que le bocage du Clunisois (continuité forte pour 65%, moyenne pour 26% et nulle pour 9%) a un indice inférieur à celui du Haut Clunisois.

Le mode d'entretien de ces haies, notamment dans les secteurs où elles sont maintenues basses, peut présenter un intérêt tant dans la gestion du paysage selon l'outil utilisé et la fréquence de ces entretiens, que dans son intégration dans une problématique de valorisation du produit bois lorsqu'une gestion arborée est intégrée à celle de la haie proprement dite.

L'intégration d'arbres d'essences forestières (Orme champêtre, Frêne, Charme..), résistantes au vent et supportant la lumière directe ne nuirait pas au paysage de bocage ouvert, voire pourrait lui donner une qualité supérieure et permettrait d'intégrer cette entité naturelle du paysage dans le développement et la valorisation des essences locales.

6. Synthèse du diagnostic

6.1. Les principales problématiques relevées

Au cours du diagnostic, 3 thématiques co-dominantes ont émergé sur le territoire de l'étude :

- morcellement de la propriété forestière ;
- inadéquation entre la production et la mobilisation des produits ;
- desserte et exploitabilité.

De ces thématiques émanent 4 axes de réflexion :

- Amélioration des peuplements (dynamisation de la sylviculture, restructuration foncière) ;
- Amélioration de l'exploitabilité forestière (desserte et restructuration foncière) ;
- Amélioration des débouchés des produits de la forêt clunisoise (valorisation du Bois Energie et des essences secondaires) ;
- Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt du Clunisois.

6.2. Atouts et contraintes du territoire pour chacun de ces axes de réflexion

6.2.1. Amélioration des peuplements forestiers de production

Il a été démontré que le territoire possède un taux de boisement important avec une forêt dominée par un type de peuplement, le Taillis sous Futaie. La ressource actuelle, principalement basée sur des bois de qualité moyenne, qui est sous exploitée pour des raisons multiples expliquées plus avant, génère un stock qui attend une mobilisation active.

Par ailleurs les peuplements de futaie feuillue ou résineuse actuellement assis sur des stations de potentialité conforme avec les besoins édaphiques de ces essences produisent des bois de qualité qui trouvent un débouché relativement satisfaisant.

La différence de production entre les peuplements de type TSF et les futaies régulières ou irrégulières en termes de volume et de régularité des produits a été démontrée.

Enfin, la mise en évidence du frein que présente le morcellement de la propriété forestière sur le territoire et l'existence – liée en partie à ce morcellement - de massifs sans desserte et plan de gestion (et donc en difficulté d'exploitation) nécessitera une réflexion sur la question du regroupement, de la collectivisation, voire des restructurations foncières pour les massifs et les propriétaires dont le statut le permet.

Les collectivités ont les compétences pour solliciter le Conseil général afin que ce dernier saisisse, par exemple, la SAFER dont les missions, permettent de mettre en œuvre le recensement des propriétés susceptibles de bénéficier de ces opérations par voie de « procès verbal » (nom donné à cette procédure d'échange-acquisition de propriétés foncières).

ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> - Surface forestière relativement importante (31 %) dont la moitié est publique ; - Conditions climatiques de type continental rhodanien favorables à la forêt de production ; - 75 % environ des forêts bénéficient d'un document de gestion, soit 60 à 65 % de la surface ; - Importance des surfaces encore traitées en TSF corrélée à un effort de conversion des TSF en futaie dans les forêts bénéficiant d'un document de gestion ; - Augmentation attendue de la production résineuse - Politique d'aide à l'investissement forte de la Région : abaissement des seuils de surface à 2ha, - Certification possible des produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions stationnelles variées impactée par le facteur « eau » : hydromorphie à déficit hydrique ; - Indice de Martonne inférieur à la moyenne bourguignonne (35) - Morcellement important et taille faible de la propriété forestière empêchant une mobilisation de volumes intéressants et un investissement dans des projets de desserte. - Méconnaissance d'une partie importante, non gérée, du massif

6.2.2. Améliorer l'exploitabilité de la forêt clunisoise

Le diagnostic a mis en évidence un réel déséquilibre d'équipement entre les zones actuellement productives, bien desservies, et celles qui pour des raisons diverses ne produisent pas ou peu. Derrière ce constat qui pourrait sembler satisfaisant se dissimule un déséquilibre entre zones équipées d'infrastructure et zones sous équipées d'une part, mais aussi entre types de propriétaires. En effet il est très souvent fait recours aux équipements de stockage domaniaux pour les forêts communales ou privées. Outre la réflexion évoquée au point précédent, qui devrait permettre à terme d'adapter la production de tous les peuplements aux potentialités des sols, aux enjeux du territoire et par là de l'augmenter et d'améliorer sa valeur, il est nécessaire de mener une réflexion aboutie sur un équipement raisonné et nécessaire à la desserte des zones de production envisagées.

ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> - Financement important des projets collectifs de desserte, - Financement des études de schéma de desserte - Rationalisation possible des exploitations - Absence de places de stockage bien réparties sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - morcellement de la propriété qui complexifie les projets collectifs - Difficulté d'amortir les investissements au regard de la valeur actuelle des peuplements

6.2.3. Amélioration des débouchés de la forêt clunisoise (Essences secondaires, Bois Energie)

Outre un intérêt supplémentaire et une amélioration de l'attractivité de ce territoire en termes de débouchés, l'amélioration de l'attractivité, de la qualité des produits mis en marché doit générer un gain pour les propriétaires. Ce revenu supplémentaire éventuel sera un élément moteur pour les projets d'investissement qui pourront compléter efficacement l'exploitabilité des peuplements d'une part et le renouvellement des peuplements présentant une bonne potentialité qui sont pour le moment négligés. Il est concevable d'inclure dans le concept d'« essences secondaires » les produits des essences traditionnelles comme le Chêne ou le Douglas de qualité moyenne à médiocre.

Au-delà de la seule amélioration de la rentabilité des propriétés forestières, cette amélioration de la mobilisation pourrait générer des emplois locaux tournés vers le domaine de l'exploitation et éventuellement de 1^{ère} transformation.

La perte de vitesse de l'affouage ou de l'autoconsommation sur une grande partie du territoire entraîne une sous exploitation des forêts, qui nuit dans l'absolu à la qualité optimale des peuplements d'une part et conduit à sous-évaluer la production des forêts d'autre part.

La mutation sociétale qui touche tant la localisation des habitations principales que l'attrait de la population active pour l'autoconsommation doit conduire à une réflexion sur les moyens de mobiliser ces produits dits de qualité «chauffage» et de répondre aux besoins, qui restent néanmoins réels, de la population en chauffage issu du Bois.

Le concept de Bois énergie, utilisé dans des unités de chauffage collectives (ou individuelles) ou du chauffage Bois bûche, encore onéreux tant à l'installation que pour l'approvisionnement, s'adapte tout à fait aux enjeux de ce territoire. Une approche raisonnée des projets de chaufferies collectives, des besoins induits par ces derniers ou par l'équipement des particuliers en chaudière bois bûche doit permettre de réfléchir à la mise en œuvre d'une politique d'approvisionnement et d'équipement en vue de l'exploitation des produits locaux.

ATOUS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> - Présence naturelle importante d'essences nobles dites secondaires dans la forêt clunisoise - travaux de recherches réalisés sur le secteur par le laboratoire de l'ENSAM à Cluny - présence d'un tissu industriel de transformation existant - Certification possible des produits - Part importante d'essences ou de bois de catégorie industrielle dans la forêt clunisoise (taillis...) - Débouché traditionnel de l'autoconsommation (affouage) en perte de vitesse par absence de d'affouagistes - Demande soutenue de bois de feu - Installation d'entreprise tournée vers l'exploitation de ce type de produit - Existence de projets importants de chaufferies qui pourraient être initiateurs - Cette production peut être étendue à des produits ligneux non forestiers présents dans le paysage du territoire, voire faciliter leur gestion et leur maintien raisonné (haies hautes et moyennes) 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de ces essences tant au niveau des propriétaires que des exploitants habituels - Traitement actuel en TSF plutôt défavorables à la richesse des essences - Pratiques sylvicoles en Futaie régulière traditionnellement défavorables à la biodiversité à l'échelle parcellaire - Absence de guides de sylviculture pour ces essences - Marché fermé pour le moment - Nécessité de pouvoir industrialiser la récolte par des surfaces compatibles avec ce mode d'exploitation et par une desserte suffisante des zones aujourd'hui peu exploitées - attachement fort des communes rurales (et souvent en perte d'affouagistes) à l'autoconsommation (le bois reste dans la commune) - Absence de marché réellement porteur qui génère aujourd'hui une rentabilité des opérations de commercialisation de ce produit - Territoire rural sur lequel les projets collectifs seront de faible importance voire se réduiront à ces projets individuels plus difficilement rentables.

6.2.4. Multifonctionnalité de la forêt clunisoise, prise en compte dans les décisions de gestion

La richesse patrimoniale repose tant sur l'aspect culturel, paysager ou architectural lié à l'histoire qu'à la prise en compte des milieux environnementalement riches qui sont recensés sur ce territoire.

Ce point de développement doit être basé sur l'articulation entre l'ouverture et la promotion du territoire au public extérieur d'une part et une gestion qui respecte la fragilité de certains milieux remarquables, sans pour autant empêcher un développement économique qui passera comme démontré plus haut par une dynamisation de la gestion forestière, une densification de la desserte, un changement des modes de traitement de certains massifs forestiers, une mécanisation des exploitations lorsque cela est possible et lorsque la rentabilité des produits l'exige.

ATOUPS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> - Richesse culturelle et patrimoniale notable de tout le territoire - Existence de documents de gestion ou de préconisations pour les principaux sites remarquables - Acteurs locaux présents et diversifiés dans leurs pôles d'intérêt - Attente forte des acteurs associatifs locaux de la prise en compte de leur activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de visibilité dans les projets - temps de présence du public de passage court - Absence de communication autour de cette richesse - Prise en compte de ces éléments patrimoniaux, environnementaux notamment, qui peut être antinomique avec les objectifs de développement de la production

Chapitre 2 : Orientations et Stratégies

1. Méthodologie

1.1. Schéma général de la méthode

Trois phases sont identifiables dans l'élaboration d'une CFT :

- la phase de diagnostic ;
- la phase de synthèse des enjeux et propositions de stratégies ;
- la phase d'élaboration du programme d'actions.

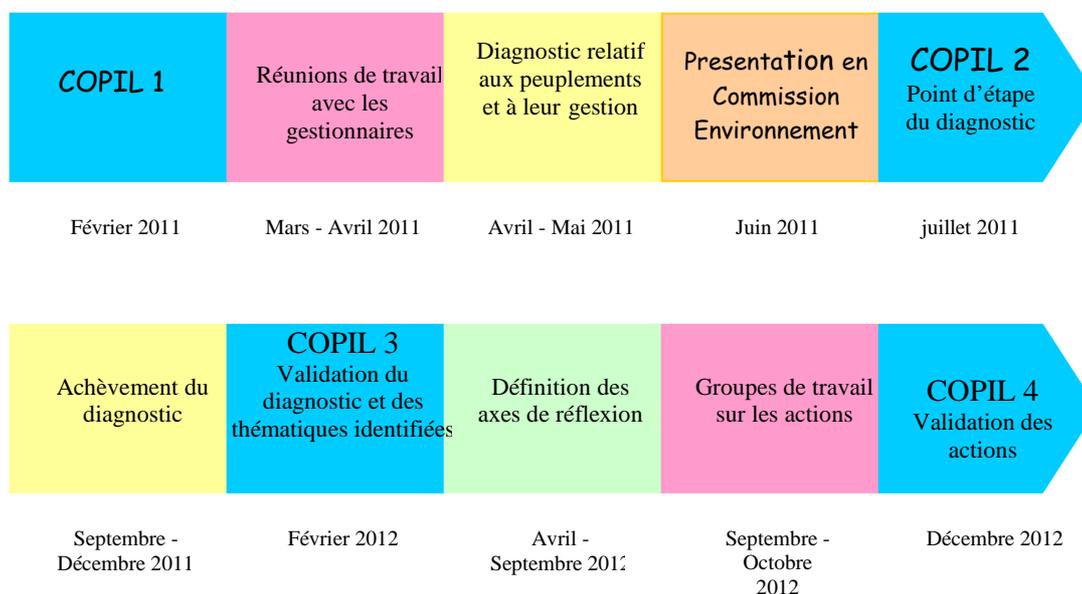
La démarche suivie pour l'élaboration de la Charte Forestière du Clunisois est basée sur la concertation et implique les partenaires dès la phase de diagnostic.

Un comité de pilotage (COFIL) a d'abord été créé avec tous les partenaires identifiés. Ce comité de pilotage a validé la mise en place de deux groupes de travail suite à l'exposé du diagnostic du territoire ayant fait apparaître 4 grands types d'enjeux.

Un secrétariat technique a été mis en place afin de préparer les réunions du comité de pilotage et d'orienter le travail de diagnostic sur les points jugés intéressants à approfondir, puis de préparer la hiérarchisation des thématiques devant être retenues avant leur proposition au comité de pilotage.

Le schéma suivant montre la chronologie de l'élaboration de la Charte :

Figure 28 : Chronologie de l'élaboration de la charte du Clunisois



La démarche suivie inclut une concertation avec les partenaires identifiés de la Charte.

1.2. Les réunions

A l'issue du diagnostic du territoire, 4 thématiques ont pu être dégagées :

- Amélioration des peuplements (dynamisation de la sylviculture, restructuration foncière) ;
- Amélioration de l'exploitabilité forestière (desserte et restructuration foncière) ;
- Amélioration des débouchés des produits de la forêt clunisoise (valorisation du Bois Energie et des essences secondaires) ;
- Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt du Clunisois.

Compte tenu des délais imposés pour l'achèvement de la démarche, l'organisation suivante a été mise en place :

Les thématiques ont été regroupées deux à deux en vue de leur étude lors des réunions des groupes de travail :

- *Amélioration des peuplements et Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt du Clunisois ;*
- *Amélioration de l'exploitabilité forestière et Amélioration des débouchés des produits de la forêt clunisoise.*

Chacun de ces binômes a fait l'objet d'une réunion de travail pour élaborer les fiches actions attachées à chaque thématique à partir de propositions préparées par le comité technique.

Les réunions ont été préparées en amont par le comité technique notamment quant au regroupement des thématiques et à une première proposition d'actions et de fiches associées pour chaque axe de réflexion retenu lors du 3^{ème} COPIL.

Une réunion de synthèse a été organisée en présence des élus représentant les communes sises sur le territoire pour valider les propositions élaborées par les groupes de travail.

2. Résultats : les axes de la Charte Forestière du Clunisois

2.1. Synthèse des orientations et stratégies définies

2.1.1. Axe 1 : Amélioration des peuplements

Constats :

Un massif forestier important en surface et composé de blocs relativement compacts, composé pour moitié de forêts publiques et pour l'autre de forêts privées.

Un morcellement important de la propriété forestière tant pour la forêt privée que pour la forêt publique (communale et sectionale) ;

Une majorité de peuplements de structure Taillis sous Futaie ;

Un creux de production à venir pour certains produits actuellement recherchés ;

Perte d'attractivité de l'autoconsommation ;

Retard dans l'application des plans de gestion.

Enjeux :

Amélioration de la qualité des bois produits pour trouver un débouché ;
Aide au regroupement des petites forêts dans leurs projets d'investissement, voire dans leur gestion ;
Pérennité, voire augmentation des volumes de bois mobilisables ;
Proposition de modes de gestion respectueux des autres enjeux liés à l'espace forestier.

2.1.2. Axe 2 : Améliorer l'exploitabilité de la forêt clunisoise

Constats :

Manque d'attractivité des lots petits et hétérogènes ;
Inégalité d'équipement entre zones de production actuelles, faciles d'accès et zones sous exploitées pas ou peu accessibles bien que de potentialité suffisante ;
Coût dissuasif des équipements individuels conjugué au caractère inefficace de ces projets à l'échelle du massif ;
Présence de points noirs liés au franchissement de cours d'eau dont la traversée est soit impossible à l'heure actuelle sans aménagements adéquats ou dont la traversée est souvent réalisée sans pouvoir respecter les règlements en vigueur sur le sujet.

Enjeux :

Identifier et hiérarchiser les zones pour lesquelles il y a un enjeu fort ;
Rendre accessible à l'exploitation et à la mobilisation de ses produits toute parcelle forestière productive ;
Identifier les points noirs de franchissement de cours d'eau et proposer des solutions accessibles aux exploitants pour franchir ces cours d'eau dans le respect de la réglementation actuelle.

2.1.3. Axe 3 : Améliorer les débouchés de la forêt clunisoise

Constats :

Existence de projets de chaufferie bois sur le territoire ;
Disponibilité en matière première bois énergie existante ;
Malgré un intérêt encore marqué de la population pour le chauffage au bois, l'affouage dans sa pratique traditionnelle est en perte de vitesse ;
Les essences locales dites secondaires sont mal connues et mal valorisées malgré leur qualité potentielle.

Enjeux :

Identifier les projets efficaces de chaufferies bois sur le territoire ;
Organiser l'approvisionnement des chaufferies locales ;
Pérenniser le débouché « affouage » au travers de nouveaux modes d'exploitation et de mise à disposition des populations ;
Améliorer la qualité produite des essences secondaires ;
Adapter la production de bois énergie aux besoins locaux.

2.1.4. Axe 4 : Prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt clunisoise

Constat :

Richesse culturelle et patrimoniale notable de l'ensemble du territoire souvent mal mise en valeur ou ignorée ;

Attente forte des usagers non forestiers de la prise en compte des autres rôles de la forêt lors d'interventions d'entretien ou d'investissement forestier ;

Existence d'un potentiel pressenti pour des produits naturels annexes fragiles ;

Méconnaissance fréquente des contraintes liées au milieu fréquenté et des activités des autres usagers par chaque groupe d'utilisateur ;

Place importante du paysage hors et en forêt dans l'organisation du territoire et de l'arbre au sein de celui-ci.

Enjeux :

Intégrer les différentes fonctions de la forêt clunisoise dans les choix de gestion de chaque propriétaire ;

Développer la production raisonnée de produits naturels du terroir ;

Mieux intégrer les différentes activités humaines dans le milieu naturel ;

Améliorer la qualité des équipements d'accueil au sein d'un projet global ;

Favoriser la prise en compte du paysage dans les opérations de gestion ;

Meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel du territoire.

Chapitre 3 : Programme d'actions

1. Les fiches actions

1.1. Liste des actions proposées

Les orientations et stratégies définies en 4 axes de réflexion au chapitre 2 ont permis l'élaboration de 25 fiches-actions.

Le programme d'action retenu est le suivant :

Axe 1 : Amélioration des peuplements forestiers de production

FA 1-1 : Sensibiliser les propriétaires forestiers, élus, gestionnaires vis-à-vis des modes de gestion, des potentialités et des ressources de leurs forêts

FA 1-2 : Dynamiser la sylviculture au travers de nouveaux modes de gestion

FA 1-3 : Identification des zones à enjeux

FA 1-4 : Incitation des petites propriétés forestières au regroupement pour les **opérations de gestion**

FA 1-5 : Mise en place de bourses d'échange foncier et d'opérations de restructuration foncière en vue de regrouper ou d'agrandir les propriétés foncières

Axe 2 : Amélioration de l'exploitabilité de la forêt clunisoise

FA 2-1 : Mise en œuvre du schéma de desserte

FA 2-2 Incitation à la création raisonnée de dessertes et équipements de stockage

FA 2-3 Mise à disposition de kits de franchissement, vulgarisation

FA 2-4 Equipement en franchissements permanents (ouvrages d'art)

Axe 3 : amélioration des débouchés de la forêt clunisoise

FA 3-1 : Définir la stratégie énergétique du territoire

FA 3-2 Mise en œuvre de plates-formes de stockage bois énergie

FA 3-3 Lancer et développer le nombre de chaufferies bois sur le territoire

FA 3-4 Mise en place d'une structure d'acquisition de matière première bois et de redistribution de bois énergie aux chaufferies locales

FA 3-5 Vulgariser l'exploitation par une entreprise du bois destiné normalement aux affouages pour le mettre à disposition bord de route

FA 3-6 Valoriser les essences en adéquation avec les potentialités économiques et paysagères

FA 3-7 Vulgarisation à destination des propriétaires, élus et gestionnaires sur les débouchés de ces essences

Axe 4 : Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt clunisoise

FA 4-1 : Etablir un guide permettant à chaque propriétaire (commune ou privé) de bâtir son projet de gestion en connaissant les enjeux environnementaux et les préconisations qui y sont attachées, les potentialités de sa forêt et de la gestion qui peut y être conduite

FA 4-2 : Réflexion sur la valorisation de la truffe

FA 4-3 : Action d'animation, de formation et de communication en faveur des prestataires de loisir

FA 4-4 : Etablissement d'un projet d'équipement homogène, cohérent et raisonné vis-à-vis des contraintes de chaque site envisagé

FA 4-5 : Accompagner les actions paysagères par la réalisation d'un guide de bonne gestion

FA 4-6 : Recensement des arbres remarquables du territoire

FA 4-7 : Organiser une exposition itinérante sur le sujet des usages de la forêt

FA 4-8 : Découverte du patrimoine du territoire à travers des sentiers thématiques

Axe transversal : Animation de la charte forestière

FA 0-1 : Mettre en œuvre les actions de la Charte Forestière de Territoire du Clunisois

Certaines actions sont rattachées à un axe par leur domaine d'intervention premier, mais ont un rôle plus transversal et peuvent être prises en compte dans la mise en œuvre d'actions d'autres axes.

D'autres, rattachées notamment à l'axe 4 peuvent être considérées comme relevant de l'animation autour du projet « Charte Forestière de Territoire » dans le sens où leur mise en œuvre n'a pas d'objectif de développement mais relève simplement de l'animation au sein de la population du territoire au travers d'actions de communication (A4-7) ou d'initiation par la découverte du milieu (A 4-6).

Il conviendra au moment d'initier chacune d'elle de commencer par recenser les actions ou mesures existant déjà et répondant à tout ou partie de l'objectif.

1.2. Les fiches actions

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 1 : Amélioration des peuplements forestiers de production	
Objectif 1 : Sensibiliser les propriétaires forestiers, élus, gestionnaires vis-à-vis des modes de gestion, des potentialités et des ressources de leurs forêts	FA 1-1

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

- Une grande part des peuplements est constituée et traitée en TSF ; mode de gestion qui ne permet pas toujours d'optimiser la récolte et les potentialités de la forêt considérée ;
- Une part relativement importante du territoire supporterait des traitements sylvicoles plus productifs en quantité et en qualité qu'actuellement ;
- Certains débouchés traditionnels sont en nette perte de vitesse et il est nécessaire de renouveler le mode de consommation de certains produits ;
- Certains produits, aujourd'hui bien valorisés, vont voir leur production décroître si le rythme de renouvellement est conservé comme actuellement (ex : Douglas) ;
- Un certain nombre de traitements sylvicoles qui pourraient être mis en œuvre sur le territoire sont méconnus ou sont frappés d'une mauvaise presse ;

Objectifs :

- Informer les propriétaires des modes de gestion qu'il est possible de développer localement pour améliorer la production de leurs forêts ;

Description des actions:

- Organisation de réunions de vulgarisation à destination des propriétaires et des collectivités sur les différents modes de gestion ;
- Etablir un document d'aide à la décision à destination des propriétaires forestiers, intégrant les objectifs potentiels selon le type de forêt et les enjeux à prendre en compte lors des prises de décision ;
- Informer des propriétaires de possibilités de financements publics selon la sylviculture adoptée ;
- Réaliser et suivre des diagnostics individuels ;
- Réaliser des supports de communication (gazettes d'information, site Internet,...).

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Réalisation des supports pour la conduite des réunions	2 500 € HT	Conseil régional Conseil général
Conduite-animation des réunions (2/an) par 2 animateurs	1 000 € HT/an	Etat Communauté de Communes
Réaliser des diagnostics individuels		

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois, CRPF, ONF	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, ONF, coopératives forestières, experts forestiers, Association Départementale des Communes Forestières
--	---

Suivi et évaluation du projet:

Nombre de réunions organisées
Nombre moyen de participants
Nombre de diagnostics réalisés

Observations :

.

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 1 : Amélioration des peuplements forestiers de production	
Objectif 2 : Dynamiser la sylviculture au travers de nouveaux modes de gestion	FA 1-2

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

<p>Constats/enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un massif forestier important en surface et composé de blocs relativement compacts composés pour moitié de forêts publiques et pour l'autre de forêts privées. - Un morcellement important de la propriété forestière tant pour la forêt privée que pour la forêt publique (communale et sectionale) ; - Une majorité de peuplements de structure Taillis sous Futaie ; - Un creux de production résineuse à venir pour certains produits actuellement recherchés ; - Perte d'attractivité de l'affouage qui entraîne un retard dans l'application des plans de gestion. <p>Objectifs :</p> <p>Production de bois de qualité nécessaire dans un contexte où le marché du bois est très sélectif et peu porteur ; Aide au regroupement des petites forêts dans leurs projets de gestion ; Pérennité, voire augmentation des volumes de bois mobilisables (bois d'œuvre) ; Proposition de modes de gestion respectueux des autres enjeux liés à l'espace forestier.</p> <p>Description des actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager la réalisation de documents de gestion durable (PSG volontaires, CBPS, RTG) ; - Veiller pour les forêts publiques à ce que la totalité soit munie d'un aménagement en vigueur, applicable et respecté ; - Vulgarisation auprès des propriétaires (privés ou collectivités) en faveur des modes de traitement adaptés ; - Elaboration d'un contrat du type du contrat Forêt du Parc du Morvan en faveur notamment d'itinéraires sylvicoles de qualité parmi lesquels : <ul style="list-style-type: none"> - la transformation des taillis en futaie (régulière ou irrégulière), - la conversion naturelle ou artificielle des TSF en futaie (régulière ou irrégulière), - Transformation des futaies régulières (notamment les résineuses) en futaies irrégulières

Coûts estimatifs:	Partenaires financeurs envisagés:						
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 33%;">Contrat "Forêt"</td> <td style="width: 33%;">15 000 € HT pour</td> <td style="width: 33%;">Conseil régional/FEADER</td> </tr> <tr> <td>Aides au propriétaire</td> <td>l'animation</td> <td>Préciser les %</td> </tr> </table>	Contrat "Forêt"	15 000 € HT pour	Conseil régional/FEADER	Aides au propriétaire	l'animation	Préciser les %	
Contrat "Forêt"	15 000 € HT pour	Conseil régional/FEADER					
Aides au propriétaire	l'animation	Préciser les %					

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de Cluny	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, experts forestiers, ONF,
---	---

<p>Suivi et évaluation du projet:</p> <p>Publication du contrat Nombre d'actions déployées et utilisées Surface gérée avec un document de gestion</p>
--

<p>Observations :</p> <p>Les forêts actuellement dotées d'un document de gestion (ONF ou CRPF) bénéficient d'une sylviculture durable. Les niveaux de financements relatifs aux actions mises en œuvre par un contrat de ce type sont élaborés en concertation entre les financeurs et la structure territoriale porteuse du contrat. .Le contrat « Forêt » de la 3ème Charte Forestière de Territoire du Morvan est un exemple type.</p>
--

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 1 : Amélioration des peuplements forestiers de production	
Objectif 3 : Identification des zones à enjeux de production	FA 1-3

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

- Conditions favorables à la forêt de production ;
- Potentialités forestières bonnes à moyennes sur une grande partie du territoire permettant un investissement rentable ;
- Existence de zones sur le territoire sur lesquelles l'investissement ne peut être rentable ;
- Surface importante encore traitée en TSF;
- Présence d'essences dites secondaires à fort potentiel de valorisation ;
- Richesse patrimoniale du territoire ;
- Desserte inégale des massifs
- Méconnaissance d'une part importante du massif, non gérée

Objectifs

Adapter les modes de gestion forestière aux potentialités et aux enjeux locaux.

Description des actions:

- Identifier les enjeux forestiers et non forestiers pouvant influencer sur les décisions de gestion forestière (y compris le financement) ;
- Etablir un zonage du territoire identifiant les enjeux locaux à prendre en compte ;
- Communication via la gazette sur les zonages des espaces remarquables au travers d'outils thématiques (la futaie irrégulière ou régulière, les lisières, les travaux forestiers, l'affouage, quelles pratiques dans les milieux sensibles) ;
- Diffusion auprès des gestionnaires.

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Identification des enjeux	5 000 € HT	Conseil régional
Zonage	5 000 € HT	Conseil général
Conception de l'outil de communication	5 000 € HT	Etat
Edition de l'outil de communication	3 000 € HT	

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, experts forestiers, ONF, Commission Environnement de la Communauté de Communes
---	---

Suivi et évaluation du projet:

Publication du zonage
 Nombre de réunions d'information organisées
 Nombre de participants aux réunions

Observations :

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 1 : Amélioration des peuplements forestiers de production	
Objectif 4 : Incitation des petites propriétés au regroupement pour les opérations de gestion	FA 1-4

Périmètre d'application : Forêts publiques et surtout privées du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

- Morcellement important et faible taille de la propriété forestière ;
- Difficulté de mettre en oeuvre des projets sur des propriétés de faible taille ou très morcelées ;
- Méconnaissance d'une part importante du massif ;

Objectifs :

Promouvoir les opérations d'investissement ou d'exploitation communes.

Description des actions:

- Identifier les opérations de regroupement possibles adaptées aux diverses problématiques (exploitation groupée, groupement foncier, syndicat, groupement d'achat ...) ;
- Identifier les propriétaires potentiellement concernés ;
- Hiérarchiser les massifs sur lesquels organiser ces opérations ;
- Organiser des réunions locales d'information sur les enjeux et les possibilités, regroupant une majorité de propriétaires concernés ;
- Porter des projets de regroupement (groupement foncier forestier ou syndicat de gestion forestière).

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Recherche des propriétaires par zone, contact,	8 000 € HT	Conseil régional
Hiérarchisation des projets	3 000 € HT	Conseil général
Animation des réunions (2 /projet)	15 000 € HT	Communauté de Communes
Accompagnement des projets		Communes

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois, communes, regroupements de propriétaires	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, experts forestiers, ONF, DRAAF
---	---

Suivi et évaluation du projet:

Nombre de réunions organisées
 Nombre de propriétaires adhérent
 Volume mis en oeuvre dans le cadre des ces opérations de regroupement

Observations :

L'outil d'exploitation groupée par mandat existe actuellement pour les forêts publiques, mais reste à créer pour les forêts privées.

Les financements actuels favorisent les projets collectifs, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre d'une CFT. C'est souvent une collectivité locale directement concernée qui porte le projet (commune), le finance, reçoit les aides puis encaisse les éventuelles participations.

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 1 : Amélioration des peuplements forestiers de production	
Objectif 5 : Mise en place de bourses d'échange foncier et d'opérations de restructuration foncière en vue de regrouper ou d'agrandir les propriétés foncières	FA 1-5

Périmètre d'application : Forêts privées du territoire du Clunisois

<p>Constats/enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le morcellement et la faible taille des propriétés forestières privées freinent la gestion de ces dernières, la mobilisation rentable des produits et l'élaboration de projets d'investissement en vue d'augmenter leur rentabilité ; - Propriétaires forestiers souvent éloignés de leur bien, éventuellement peu attachés à ce dernier et à sa valorisation ; - Sous valorisation d'une part importante du massif par absence de gestion ; - L'augmentation des massifs permet de rationaliser les interventions et de favoriser la mise en gestion d'une part plus importante du massif considéré. <p>Objectifs :</p> <p>Permettre des échanges ou des achats entre propriétaires forestiers privés ou publics de sorte à regrouper ou agrandir les propriétés forestières ;</p> <p>L'augmentation de la surface des propriétés permettra un plus fort taux de forêt bénéficiant de documents de gestion soit par obligation (seuil légal), soit par intérêt réel du nouveau propriétaire.</p> <p>Description des actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchiser les massifs sur lesquels organiser ces opérations ; - Identifier les propriétaires potentiellement concernés ; - Organiser des réunions locales d'information sur les enjeux et les possibilités, regroupant une majorité de propriétaires concernés ; - Porter des projets de regroupement foncier ou des bourses d'échange.
--

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Recherche des propriétaires par zone, contact,	10 000 € HT	Conseil régional
Hiérarchisation	3 000 € HT	Conseil général
Animation des réunions (2 /projet)	10 000 € HT	Etat
Accompagnement des projets	35 000 € HT par projet concernant environ 50 propriétés	Communauté de Communes
		Communes

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois, SAFER	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, experts forestiers, ONF, SAFER
--	---

<p>Suivi et évaluation du projet:</p> <p>Nombre de réunions organisées</p> <p>Nombre d'échanges réalisés</p> <p>Accroissement de la taille moyenne de la propriété forestière sur le territoire</p>
--

<p>Observations :</p> <p>La SAFER dispose de la compétence et de l'expérience pour conduire ce type de regroupement foncier.</p>

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 2 : Amélioration de l'exploitabilité de la forêt clunisoise	
Objectif 1 : Mise en œuvre du schéma de desserte	FA 2-1

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

Le massif forestier du Clunisois est inégalement desservi. Cette hétérogénéité met en évidence des zones productives bien desservies et des zones peu ou non productives mais la situation est plus complexe, le sous équipement rendant inaccessibles et donc sous exploitées des zones productives mal desservies.

Le morcellement de la propriété et sa faible taille moyenne ne permet pas un équipement individuel raisonné et rentable. Afin de rentabiliser les investissements, il est nécessaire d'identifier et de hiérarchiser les zones qui mériteraient un équipement par rapport à celles dont la productivité faible ou moyenne nécessite un effort d'équipement moins urgent.

Objectifs :

Mise en œuvre du Schéma de desserte à l'échelle du territoire

Description des actions:

- Etablir l'inventaire des équipements de desserte et de stockage des bois existants ;
- Identifier le réseau public stratégique en terme de desserte forestière ;
- Identifier les massifs forestiers de production potentiellement intéressante mais à ce jour non ou mal desservis ;
- Confronter ces 3 inventaires et hiérarchiser les massifs à équiper entre eux ;
- Recenser les points noirs dont ceux liés au franchissement des cours d'eau ;
- Etablir un programme pluriannuel d'équipement collectif.

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Schéma de desserte	40 000 € HT	Conseil général Conseil régional Etat/FEADER Communauté de Communes

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois, CRPF	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, experts forestiers, ONF, CG71
---	--

Suivi et évaluation du projet:
Mise en œuvre du Schéma de desserte

Observations :

.

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 2 : Amélioration de l'exploitabilité de la forêt clunisoise	
Objectif 2 : Incitation à la création raisonnée de dessertes et équipements de stockage	FA 2-2

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

<p>Constats/enjeux : Le morcellement de la propriété et sa faible taille moyenne ne permettent pas un équipement individuel raisonné et rentable. Les aires de stockage permettant de raccourcir le débardage et de charger les grumiers en toute sécurité sont en nombre insuffisant même pour les zones bien desservies. A la suite de l'étude schéma de desserte, une politique d'incitation à l'équipement doit être mise en place et conduire à une densification du réseau de desserte partout où elle a été jugée nécessaire. Afin d'être efficaces, ces opérations devront s'appuyer sur des projets collectifs. Ces équipements et le défrètement de zones à ce jour non desservies doivent à terme permettre partout où cela est justifié de densifier la sylviculture.</p> <p>Objectifs : Faciliter la mobilisation des bois de qualité en permettant l'accessibilité aux parcelles</p> <p>Description des actions: -Selon la hiérarchisation établie par l'étude de schéma de desserte ou à l'occasion de l'émergence d'un projet raisonné, établir les projets de desserte et de stockage de bois ; - Favoriser chaque fois que possible les projets collectifs en identifiant tous les propriétaires concernés ; - Identifier le porteur de projet naturel et contractualiser avec tous les partenaires du projet la participation de chacun ; - Assister les projets dans le montage des dossiers de financement ; - Réalisation des projets (plafond des aides à 45 000 € HT/km pour information).</p>

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Animation de l'action	2 500 € HT/an	Conseil régional (10% PDRH 2006-2013)) Etat/FEADER (70% PDRH 2006-2013 avec un plafond de 45 000 € HT/km)
Identification/contact des propriétaires concernés, élaboration des conventions et projet, réunions, préparation du dossier de financement	4 000 € HT/projet	
Réalisation du projet		

Maître d'ouvrage: Porteurs des projets	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, experts forestiers, ONF, DREAL, animateurs NATURA 2000
--	---

<p>Suivi et évaluation du projet: Nombre de conventions collectives signées Longueur de routes créées Nombre d'aires de stockage/chargement créées Evolution de la densité (km/100 ha de forêt) de routes accessibles aux grumiers sur le territoire</p>

<p>Observations : Le financement des projets collectifs peut atteindre 80 %, études et conventions incluses Les projets de création d'infrastructure seront soumis à étude d'incidence NATURA 2000</p>

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 2 : Amélioration de l'exploitabilité de la forêt clunisoise	
Objectif 3 : Mise à disposition de kits de franchissement, vulgarisation	FA 2-3

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

Le territoire est couvert par un réseau hydrographique relativement dense, notamment dans sa part forestière. La mécanisation de l'exploitation et du défrètement des coupes introduit de plus en plus de machines en forêt, susceptibles de perturber le milieu aquatique fragile. Il convient donc de sensibiliser les propriétaires, leurs gestionnaires et les exploitants sur ce risque et de favoriser la mise en œuvre de systèmes éprouvés permettant de limiter ces risques.

Objectifs :

Limiter l'impact de l'exploitation forestière sur les milieux aquatiques ou humides fragiles du territoire

Description des actions:

- Identification des milieux fragiles à conserver
- Mise à disposition de 2 kits de franchissement des cours d'eau à destination des exploitants lorsque leur mise en œuvre est nécessaire à l'occasion d'une exploitation forestière ;
- Organiser cette mise à disposition ;
- Sensibiliser les propriétaires sur le sujet et les encourager à signaler la nécessité de ces dispositifs lors de la commercialisation des coupes.

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Animation, vulgarisation	2 000 € HT	Communauté de Communes
1 kit =		
3 tubes de 300	35 € HT/ml	
1 tube de 400	60 à 65 € HT/ml	

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes, CIPREF	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, ONF, coopératives, experts forestiers privés, ONEMA, Police de l'eau, animateurs NATURA 2000
--	---

Suivi et évaluation du projet:

- Acquisition de ces dispositifs
- Nombre de prêts mis en œuvre
- Acquisitions à titre privé suscitées sur le territoire

Observations :

Ce dispositif fonctionne déjà efficacement sur le PNRM

Charte Forestière de Territoire du Clunisois								
Axe 2 : Amélioration de l'exploitabilité de la forêt clunisoise								
Objectif 4 : Equipement en franchissements permanents (ouvrages d'art)	FA 2-4							
Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois								
<p>Constats/enjeux : Le territoire est couvert par un réseau hydrographique relativement dense, notamment dans sa part forestière. La mécanisation de l'exploitation et du défrètement des coupes introduit de plus en plus de machines en forêt, susceptibles de perturber le milieu aquatique fragile. Il convient donc de sensibiliser les propriétaires, leurs gestionnaires et les exploitants sur ce risque et de favoriser la mise en œuvre de systèmes éprouvés permettant de limiter ces risques.</p>								
<p>Objectifs : Limiter l'impact de l'exploitation forestière sur les milieux aquatiques ou humides fragiles du territoire</p>								
<p>Description des actions: - Equiper les points de passage sur des cours d'eau identifiés comme réguliers et « obligés » de dispositifs de franchissement permanents (identification à partir du diagnostic de l'action 1)</p>								
<p>Coûts estimatifs:</p> <table border="1"> <tr> <td>Préparation du projet</td> <td style="text-align: center;">1 000 € HT/projet</td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre du projet</td> <td style="text-align: center;">5 000 € HT/U</td> </tr> </table>	Préparation du projet	1 000 € HT/projet	Mise en œuvre du projet	5 000 € HT/U	<p>Partenaires financeurs envisagés:</p> <table border="1"> <tr> <td>Etat</td> </tr> <tr> <td>Région</td> </tr> <tr> <td>FEADER</td> </tr> </table>	Etat	Région	FEADER
Préparation du projet	1 000 € HT/projet							
Mise en œuvre du projet	5 000 € HT/U							
Etat								
Région								
FEADER								
<p>Maître d'ouvrage: Propriétaire du fond</p>	<p>Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, ONF, coopératives, experts forestiers privés, ONEMA, police de l'eau, animateurs NATURA 2000</p>							
<p>Suivi et évaluation du projet: - Nombre de projets mis en œuvre (objectif = 2)</p>								
<p>Observations : Ces équipements existent et sont déjà utilisés (PNRM)</p>								

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 3 : Amélioration des débouchés de la forêt clunisoise	
Objectif 1 : Définir la stratégie énergétique du territoire	FA 3-1

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois
--

Constats/enjeux :
Des projets de chaufferie bois collectives sont en cours sur le territoire. La disponibilité locale en Bois énergie existe. L'affouage bien qu'en perte de vitesse reste un débouché important du bois de qualité industrielle sur le territoire. Il convient donc d'organiser l'approvisionnement de ces chaufferies sans bouleverser le marché actuel de ce produit à destination des particuliers et de quelques grossistes locaux.

Objectifs :

- Identifier les projets de chaufferies bois sur le territoire ;
- Identifier le volume de bois nécessaire (chaufferies collectives et chauffage bois individuel) ;
- Identifier le potentiel de production et la capacité d'approvisionnement du territoire;
- Identifier/privilégier les entreprises locales d'exploitation, de transport et de broyage ayant adhéré à la charte ;

Quali-TF (Charte mise en œuvre par l'Association Bourguignonne pour la Certification Forestière par laquelle les entreprise s'engagent sur le respect de prescriptions sylvicoles et environnementales au cours de leur intervention)

- Identifier les capacités actuelles de stockage et le besoin à court terme ;
- Définir un plan de stockage cohérent (choix du type de stockage et du poids donné à l'approvisionnement extérieur) ;
- Organiser l'approvisionnement en plaquettes des projets installés, identifier le réseau de desserte.

Description des actions:

- Etude de disponibilité du produit bois énergie sur le territoire, intégrant les autres débouchés traditionnels de ce type de produit ;
- recueil des projets de chaufferies bois ;
- réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) dont estimation des besoins en plaquettes et du flux approvisionnement / livraison de la filière, étude des localisations optimales tant vis-à-vis de la disponibilité que de la localisation des chaufferies ;
- Elaboration d'études de faisabilité pour chaque chaufferie (financées à 70 % par le CG71 et l'ADEME dans le cadre du Plan Energie Climat Territorial régional).

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Recueil des projets et des besoins	12 000 € HT	Conseil régional
Etude de faisabilité	3 000 € HT/unité	Conseil général
		Etat
		Pays Sud Bourgogne
		Communauté de Communes, Communes

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois, Pays Sud Bourgogne	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, ONF, experts forestiers, Pays Sud Bourgogne, Plan Climat, ATDE, ADEME
---	--

Suivi et évaluation du projet:
Etude de disponibilité réalisée
Publication de la politique validée
Nombre d'études de faisabilité conduites

Observations :
Le Plan d'Approvisionnement Territorial permettra d'appréhender le coût de production de la plaquette forestière

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 3 : Amélioration des débouchés de la forêt clunisoise	
Objectif 2 : Mise en œuvre de plateformes de stockage bois énergie	FA 3-2

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois

<p>Constats/enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement envisagé de l'utilisation du Bois énergie au travers de chaufferies collectives, nécessite la production en quantité suffisante de plaquettes mais surtout leur stockage dans des conditions de conservation satisfaisante dans des quantités qui permettent de satisfaire, sans rupture de la chaîne d'approvisionnement, les besoins des unités installées sur le territoire.
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A partir des besoins identifiés (action1), de la localisation des projets de chaufferie, conduire une réflexion sur les surfaces de stockage nécessaires et leur localisation ; -Construction des plateformes de stockage.
<p>Description des actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité - Construction des plateformes nécessaires (coût très variable selon l'équipement choisi et la possibilité ou non de mettre en commun les ponts-balances).

Coûts estimatifs:	Partenaires financeurs envisagés:
Etude d'approvisionnement (localisation/besoins/flux), localisation Construction des plateformes	3 000 € HT Conseil régional Conseil général Etat ADEME Communauté de Communes

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, ONF, entrepreneurs de travaux publics
--	--

<p>Suivi et évaluation du projet:</p> <p>Nombre de plateformes créées Volumes stockables Couverture des besoins locaux par le stockage local</p>

Observations : Découle de l'action 3-1
.

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 3 : Amélioration des débouchés de la forêt clunisoise	
Objectif 3 : Lancer et développer le nombre de chaufferies bois sur le territoire	FA 3-3

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

Le territoire est fortement boisé et produit traditionnellement une forte proportion de bois dit de feu. Un certain nombre de projets de chaufferies bois est à l'étude et l'étude conduite lors du diagnostic montre un intérêt des collectivités pour ce type d'équipement. La disponibilité en matière première Bois énergie entrevue lors du diagnostic (notamment de par la sous exploitation d'un certain nombre de peuplements) permet d'envisager une alimentation territoriale aisée des projets. Ce type d'équipement permet de participer utilement à la réduction de l'impact écologique de la population.

Objectifs :

- Initier l'installation de chaufferies bois sur le territoire (y compris projets individuels) ;
- Augmenter le nombre des chaufferies bois rentables sur le territoire ;
- Réduire l'émission de Gaz à effet de serre (GES) ;
- Favoriser les énergies renouvelables ;
- Réduire le coût carbone du chauffage collectif par une alimentation locale.

Description des actions:

- Promouvoir ce type d'équipement par la mise en œuvre de journées d'information tout public ;
- Accompagner les études de faisabilité ;
- Accompagner les montages techniques des projets ;
- Faciliter, aider le montage financier.

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Animation	2 000 € HT	Conseil régional Conseil général ADEME FEADER

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois, communes, privés	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, experts forestiers, ONF, Espace Info Energie, ATD 71
---	---

Suivi et évaluation du projet:

Nombre d'études de faisabilité réalisées
Nombre de chaufferies installées

Observations :

Un premier projet est en cours et devrait pouvoir servir d'exemple pour la promotion

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 3 : Amélioration des débouchés de la forêt clunisoise	
Objectif 4 : Mise en place d'une structure d'acquisition de matière première bois et de redistribution de Bois Energie aux chaufferies locales	FA 3-4

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois

Constats/enjeux : Un projet important d'équipement est à l'étude. Une action en faveur du développement des chaufferies bois collectives a été mise en place. Un objectif d'approvisionnement court, garantie de la rentabilité économique des investissements envisagés, a été retenu. Il est nécessaire d'organiser la filière d'approvisionnement de sorte à respecter les documents de gestion des forêts, équilibrer la récolte sur l'ensemble du territoire tout en favorisant un circuit d'approvisionnement court basé sur le maillage des plateformes de stockage.	
Objectifs : - Organiser et gérer la filière bois-énergie du territoire	
Description des actions: - Engager une réflexion sur le montage juridique de la structure à même de piloter cet approvisionnement ; - Recenser les prestataires à même d'intervenir dans le processus (exploitation, transport, déchiquetage) ; - Organiser le suivi des plaquettes distribuées (traçabilité, suivi qualité...) ; - Mettre en place une structure pour gérer cette filière : soutien technique, soutien administratif, bilans, facturations ; - Prévoir une aide à la réalisation d'un cahier des charges et encadrement des procédures ; - Organiser des chantiers test.	
Coûts estimatifs:	
Animation	5 000 € HT/an
Création et vie de structure de gestion	25 000 € HT
Partenaires financeurs envisagés: Conseil régional Conseil général, ADEME CCI	

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois, communes	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, ONF, entreprises de travaux forestiers
---	---

Suivi et évaluation du projet:
Acquisition et redistribution organisées
Volume de bois énergie mobilisé par la structure

Observations :

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 3 : Amélioration des débouchés de la forêt clunisoise	
Objectif 5 : Valoriser l'exploitation par une entreprise du bois destiné normalement aux affouages pour le mettre à disposition bord de route	FA 3-5

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

<p>Constats/enjeux : L'affouage, traditionnellement important débouché du bois produit en forêt des collectivités sur le territoire connaît une mutation tant sur l'aspect nombre d'affouagistes et donc volume nécessaire que sur la législation liée à son usage par les bénéficiaires. Ces évolutions peuvent permettre l'émergence d'un nouveau mode d'exploitation du bois de feu et éventuellement permettre le développement d'une économie locale tournée vers cette activité.</p> <p>Objectifs : - Améliorer la transparence de la distribution et l'exploitation du bois traditionnellement destiné aux affouages</p> <p>Description des actions: - Informer les collectivités et les bénéficiaires potentiels de l'affouage des changements législatifs liés à ce mode d'exploitation ; - Identifier les besoins en bois de feu « individuel » qui ne peuvent être couverts par ce nouvel affouage ; - Identifier les entreprises locales à même de répondre à cette demande des collectivités ; - Inciter les collectivités au mode d'affouage délivré exploité.</p>

Coûts estimatifs:	Partenaires financeurs envisagés:
Animation	1 000 € HT Communauté de Communes Communes

Maître d'ouvrage: Communes	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: ONF, Communauté de Communes
--------------------------------------	--

<p>Suivi et évaluation du projet: Volume valorisé par ce dispositif Nombre de communes adhérant à ce dispositif</p>
--

Observations :

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 3 : Amélioration des débouchés de la forêt clunisoise	
Objectif 6 : Valoriser les essences en adéquation avec les potentialités économiques et paysagères	FA 3-6

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

<p>Constats/enjeux : Des essences dites secondaires (Châtaignier, Robinier, Frêne, Erable..) sont naturellement présentes dans la forêt clunisoise. Mal valorisées actuellement, elle doivent trouver des débouchés plus nobles que le simple bois de chauffage ou d'industrie auquel elles sont destinées actuellement. Ces essences sont bien adaptées aux stations sur lesquelles elles se développent naturellement.</p>
<p>Objectifs : Valoriser partout où c'est possible ces essences et augmenter leur production tant en quantité qu'en qualité</p>
<p>Description des actions: - Recensement des essences dites secondaires adaptées aux différentes stations rencontrées sur le territoire et cartographie de l'adaptation des ces essences aux différents zonages du territoire</p>

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Inventaire des essences adaptées aux conditions du territoire,	2 000 € HT	Conseil régional
Etablir la cartographie	5 000 € HT	Communauté de Communes

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, experts forestiers, ONF,
---	---

<p>Suivi et évaluation du projet: Nombre d'essences recensées Nombre d'essences décrites</p>

<p>Observations : Les DRA/SRA listent de manière assez exhaustive les essences autochtones adaptées; Des guides présentant la sylviculture et les débouchés des essences secondaires existent déjà à l'échelle régionale.</p>
--

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 3 : Amélioration des débouchés de la forêt clunisoise	
Objectif 7 : Vulgarisation à destination des propriétaires, élus et gestionnaires sur les débouchés de ces essences et qualités secondaires	FA 3-7

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

<p>Constats/enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La richesse spécifique de la forêt clunisoise doit encourager à trouver des débouchés valorisants pour ces essences ou ces produits de qualité secondaire. Le laboratoire de l'ENSAM conduit actuellement des études sur les qualités intrinsèques de ces produits. La valeur de ces produits est encore mal connue des propriétaires forestiers.
<p>Objectifs :</p> <p>Informer et accompagner les propriétaires forestiers dans le choix de valoriser ou non les essences et qualités secondaires locales</p>
<p>Description des actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger des plaquettes à l'attention des propriétaires et de leurs gestionnaires valorisant les débouchés de ces essences et qualités secondaires et aidant à la décision d'installation/valorisation de ces essences - Animation des réunions thématiques de vulgarisation

Coûts estimatifs:	Partenaires financeurs envisagés:
Elaboration du support	3 000 € HT
Animation des réunions de vulgarisation	2 000 € HT/an
	Conseil régional Conseil général Communauté de Communes

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, Coopératives forestières, experts forestiers, ONF, Commission Environnement de la Communauté de Communes, ENSAM
---	--

<p>Suivi et évaluation du projet:</p> <p>Rédaction du support</p> <p>Nombre de réunions d'information organisées</p> <p>Nombre de participants aux réunions</p>
--

<p>Observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lien avec la fiche 1-4 - l'enjeu de cette action se situe au-delà du seul territoire clunisois
--

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 4 : Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt clunisoise	
Objectif 1 : Etablir un guide permettant à chaque propriétaire (commune ou privé) de bâtir son projet de gestion en connaissant les enjeux environnementaux et les préconisations rattachées, les potentialités de sa forêt et la gestion qui peut y être conduite.	FA 4-1

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

- Richesse culturelle et patrimoniale notable de l'ensemble du territoire ;
- Souhait de meilleure valorisation des potentialités forestières (recherche de productivité) ;
- Optimiser les interventions d'entretien ou d'investissement sur le milieu naturel pour répondre à l'attente des acteurs non forestiers de l'espace en faveur d'une prise en compte de leurs centres d'intérêt dans la gestion forestière (paysage, environnement, patrimoine culturel ou historique).

Objectifs :

Permettre à chaque propriétaire de prendre ses décisions de gestion en appréhendant tant les enjeux forestiers que les impacts que sa sylviculture peut avoir sur le milieu et le patrimoine.

Description des actions:

- Etablir un zonage des territoires sur lesquels un enjeu autre que forestier (y compris les lisières et les haies) est susceptible de devoir être pris en compte ;
- Lister et hiérarchiser ces enjeux par territoire considéré ;
- Etablir des conseils de gestion adaptés à chaque enjeu ;
- Rédiger un outil d'aide à la décision avec les principales règles de gestion à respecter ;
- Conduire les réunions de sensibilisation auprès des propriétaires et gestionnaires.

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Zonage et recensement des enjeux	5 000 € HT	Conseil régional
Règles de gestion adaptées	8 000 € HT	Conseil Général
Outil d'aide à la décision	5 000 € HT	FEADER

Maître d'ouvrage:	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels:
Communauté de Communes du Clunisois	CRPF, Coopératives forestières, experts forestiers, ONF, associations d'utilisateurs, Commission Environnement, COPIL Natura 2000, Fédération des Chasseurs de Saône et Loire

Suivi et évaluation du projet:

Surface du territoire expertisé
 Pourcentage d'enjeux convertis en règles de gestion
 Nombre de réunions tenues
 taux de documents de gestion en vigueur prenant en compte un enjeu non directement forestier

Observations :

Les forêts actuellement dotées d'un document de gestion (ONF ou CRPF) bénéficient d'une sylviculture durable et analysent les enjeux selon une grille cadrée.
 Le DOCOB Natura 2000 centré sur le site de la Grosne et du Clunisois a amorcé le travail de recensement et de proposition de règles de gestion

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 4 : Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt clunisoise	
Objectif 2 : Réflexion sur la valorisation de la truffe	FA 4-2

Périmètre d'application : Forêts publiques et privées du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

- Potentiel truffier sur le territoire ;
- Exploitation de cette richesse difficile à maîtriser ;
- Surexploitation ou destruction possible de sites sensibles par cavage non raisonné ;
- Développer ce produit de terroir au sein de l'appellation "Bourgogne".

Objectifs :
Conduire une étude visant à identifier la possibilité de :

- Valoriser la truffe locale ;
- Augmenter la production et identifier les zones de production potentielle ;
- Régulariser la cueillette ;
- Gestion sylvicole des truffières naturelles.

Description des actions:

- Conduire une étude de marché sur la potentialité de production et de débouché de la truffe sur le territoire. Le cas échéant :
- Encourager la mise en place de concessions de cavage en diffusant un modèle ;
- Sensibiliser au respect des truffières ;
- Mise en place de plants truffiers et installation de vergers ;
- Incitation à l'adhésion à une association pour l'information, le conseil de ramassage et au respect des truffières.

Coûts estimatifs:	Partenaires financeurs envisagés:
Animation, accompagnement, sensibilisation Aide à l'achat et la mise en place des plants truffiers	5 000 € HT Conseil régional Conseil général Associations trufficoles

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: Experts forestiers, ONF, Commission Environnement de la Communauté de Communes, association de trufficulture
---	---

Suivi et évaluation du projet:
Nombre de réunions organisées
Nombre de concessions signées
Nombre de plants truffiers introduits

Observations :
La politique de financement de la Région Bourgogne en matière d'Agroforesterie pourrait prendre en charge une partie des introductions.

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 4 : Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt clunisoise	
Objectif 3 : Action d'animation, de formation et de communication en faveur des prestataires de loisir	FA 4-3

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois

<p>Constats/enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Richesse patrimoniale du territoire ; - Fréquentation déjà existante d'un public ; - Durée de séjour et motivations inconnues.
<p>Objectifs :</p> <p>Sensibiliser les prestataires à la richesse et à la fragilité du territoire ; Les accompagner dans la construction de leur projet de développement.</p>
<p>Description des actions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les activités existantes ; - Mettre en réseau les différents acteurs, les sensibiliser aux enjeux du territoire (sylvicoles, environnementaux, culturels) ; - Permettre leur cohabitation avec les autres usagers de la forêt mais aussi de l'ensemble du territoire au travers d'informations sur l'ensemble des activités et des enjeux existants ; - Organiser une session annuelle de (in)formation des prestataires d'accueil ; - Conforter l'image du territoire à l'extérieur ; - Rédaction d'un guide du promeneur sur le Clunisois mis à disposition de l'Office du Tourisme et téléchargeable.

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Animation des réunions et des sessions d'information	1 000 € HT/an	Conseil régional Conseil général
Elaboration du guide	2 500 € HT	Communauté de Communes
Edition, diffusion	5 000 € HT	Communes Office du Tourisme CCI Associations d'usagers

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois, Office de tourisme	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, ONF, CCI, Office de Tourisme
---	---

<p>Suivi et évaluation du projet:</p> <p>Nombre de prestataires identifiés Nombre de réunions conduites Rédaction du guide,</p>
--

Observations :

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 4 : Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt clunisoise	
Objectif 4 : Etablir un projet d'équipement d'accueil du public homogène, cohérent et raisonné vis-à-vis des contraintes de chaque site envisagé	FA 4-4

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

- Le territoire présente une grande richesse patrimoniale (culturelle, environnementale) qu'il convient de valoriser ;
- Des équipements divers existent déjà ;
- Les types d'usagers sont multiples.

Objectifs :

- Augmenter de manière raisonnée et adaptée aux enjeux de chaque site sélectionné les capacités d'accueil (qualité, quantité) du territoire.

Description des actions:

- Identifier les sites dont l'intérêt justifie d'un équipement et qualifier cet équipement ;
- Hiérarchiser ces sites ;
- Etablir les enjeux de chaque site et adapter le projet aux attentes et contraintes liées à chacun d'entre eux ;
- Mettre en oeuvre le plan d'équipement en résultant.

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Réalisation de l'inventaire, analyse	5 000 € HT	Conseil régional
Définition des enjeux de chaque site retenu	5 000 € HT	Conseil général
Mise en œuvre du plan défini	selon son ampleur	Etat
		FEADER
		Communauté de Communes
		Pays Sud Bourgogne

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, ONF, prestataire extérieur, Office de Tourisme, associations et prestataires locaux
---	--

Suivi et évaluation du projet:
 Nombre de sites inventoriés
 Nombre d'équipements envisagés

Observations :

Action dont la mise en œuvre résulte des résultats de l'axe 4 ;
 Concerne aussi bien les équipements en sentiers, sites d'accueil, information (panneaux directionnels et informatifs).

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 4 : Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt clunisoise	
Objectif 5 : Accompagner les actions paysagères par la réalisation d'un guide de bonne gestion	FA 4-5

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

- Le paysage a une place importante par sa qualité dans l'organisation du territoire ;
- Il est cependant déjà impacté par les interventions humaines (sylviculture, équipements d'infrastructure...) ;
- Le végétal (forêts, haies) a une grande importance dans le paysage du territoire.

Objectifs :

- Etablir un guide des bonnes pratiques à destination des donneurs d'ordre mais aussi des prestataires d'intervention pouvant impacter le paysage.

Description des actions:

- Conduire une étude paysagère qui identifie par zone géographique/naturelle les grandes lignes du paysage actuel qui doivent être respectées ou restaurées, y compris la prise en compte des périmètres de protection des sites ;
- Rédiger le guide de bonne pratique ;
- Sensibiliser les donneurs d'ordre (élus, propriétaires) à sa mise en œuvre.

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Etude paysagère et rédaction du guide	12 000 € HT	Conseil régional
Réunions d'information/sensibilisation (1/commune ?)	1 500 € HT/réunion	Conseil général
		Etat/FEADER
		Communauté de Communes

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois, Pays d'Art et d'Histoire	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, ONF, prestataire extérieur, Commission Environnement, Pays d'Art et d'Histoire, Fédération Départementale des Chasseurs de Saône et Loire
---	--

Suivi et évaluation du projet:

Avancement de la réalisation du guide
 Nombre de réunions organisées
 Nombre moyen de participants

Observations :

Le diagnostic paysager a défini par régions naturelles les principaux points à prendre en compte
 Une charte paysagère est en cours d'élaboration au niveau du Pays.

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 4 : Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt clunisoise	
Objectif 6 : Recensement des arbres remarquables du territoire	FA 4-6

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :

- L'arbre tient une place privilégiée dans le paysage clunisois et donc dans le quotidien du public ;
- Le patrimoine culturel du territoire repose en partie sur le végétal dont les arbres au travers de sujets déjà identifiés et parfois perdus.

Objectifs :

- Impliquer la population du territoire dans l'appropriation de ce patrimoine au travers du recensement public des arbres remarquables du territoire.

Description des actions:

- Organiser un recensement ouvert au public des arbres remarquables du territoire ;
- Organiser et primer l'illustration iconographique de cet inventaire par ses participants ;
- Réaliser un inventaire bibliographique et patrimonial des arbres remarquables déjà recensés ;
- Matérialisation sur le terrain des arbres recensés - Invention d'un logotype d'identification (concours ?) ;
- Réalisation d'une plaquette iconographique de cet inventaire : photo de l'arbre, commentaire (commercialisation, diffusion ?).

Coûts estimatifs:		Partenaires financeurs envisagés:
Organiser l'inventaire public : publicité, jury, exposition des représentations choisies, récompense	3 000 € HT	Conseil régional Conseil général Communauté de Communes Sociétés d'Histoire Naturelle régionales ou locales
Inventaire bibliographique et repérage sur le terrain	à chiffrer 3 000 € HT	
Création du logotype		
Mise en œuvre de la signalisation	500 € HT	
Réalisation de la plaquette (commentaires, composition, édition)	5 000 € HT	
	2 000 € HT	

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, ONF, prestataire extérieur, Commission Environnement, DRAC
---	---

Suivi et évaluation du projet:

- Nombre d'arbres proposés par le public
- Nombre d'arbres recensés identifiés
- Matérialisation achevée des arbres primés

Observations :

Il existe déjà un recueil des arbres remarquables de Bourgogne

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 4 : Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt clunisoise	
Objectif 7 : Organiser une exposition itinérante sur le sujet des usages de la forêt	FA 4-7

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois

<p>Constats/enjeux : Le territoire est très boisé. La gestion forestière est essentiellement ressentie comme agressive vis-à-vis du milieu par le grand public. L'exploitation et le transport des bois sont des points d'incompréhension fréquents entre les usagers "loisir" ou les habitants du territoire et les exploitants ou les gestionnaires. Les objectifs de développement de la charte ont placé la production forestière raisonnée parmi les axes principaux de développement du territoire. Une meilleure compréhension par le grand public des actions de gestion forestière et de tous les usages de la forêt est nécessaire.</p> <p>Objectifs : - Sensibiliser la population du territoire aux différents usages de la forêt et à leur impact sur cette dernière ; - Replacer la filière bois, dont l'approvisionnement est basé sur l'exploitation, et tous ses aspects pour le territoire en termes de richesse et de développement, au centre de l'information du public.</p> <p>Description des actions: - Réaliser une exposition (panneaux, clip,...) itinérante à destination des habitants du territoire sur le sujet des divers usages de la forêt, de leur nécessaire cohabitation, de l'évolution des milieux forestiers et du paysage en fonction de l'intervention raisonnée de l'exploitant. Les thèmes pourraient être : Forêt et biodiversité, Forêt et ressource industrielle, Forêt source d'énergie, Forêt et loisir ; - Prêt réalisé gratuitement sur la base d'une convention de prêt ; - Organisation de journées de démonstration d'exploitation forestière (mécanisée notamment).</p>

Coûts estimatifs:	Partenaires financeurs envisagés:	
Conception des panneaux	2 500 € HT	Conseil régional
Réalisation d'une photothèque thématique	1 000 € HT	Conseil général
Réalisation de l'exposition	1 500 € HT	Communauté de Communes

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, ONF, prestataire extérieur, CIPREF, Commission Environnement, professionnels de la communication, associations locales, Fédération Départementale des Chasseurs de Saône et Loire, Coopératives forestières
---	--

<p>Suivi et évaluation du projet: Nombre de panneaux conçus Nombre de données collectées Nombre de prêts réalisés Nombre de démonstrations d'exploitation conduites</p>
--

Observations :

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe 4 : Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt clunisoise	
Objectif 8 : Découverte du patrimoine du territoire à travers des sentiers thématiques	FA 4-8

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois

Constats/enjeux :
 - il existe un patrimoine culturel marqué sur le territoire ;
 - Ce patrimoine n'est pas toujours mis en valeur auprès du public de façon structurée.

Objectifs :
 - Découverte et mise en valeur du patrimoine culturel du territoire à travers des sentiers thématiques.

Description des actions:
 - Recenser les sentiers thématiques existants sur le territoire ;
 - Concevoir des sentiers thématiques autour du patrimoine culturel du territoire (légendes, habitat...) ;
 - Réaliser la signalétique et la mettre en œuvre.

Coûts estimatifs:	Partenaires financeurs envisagés:
Inventaire de sentiers existant, reconnaissance, préconisations	1 000 € HT
Conception des projets de création	5 000 € HT
Réalisation des sentiers	selon projets (60 000 € HT)
	Conseil régional Conseil général Communauté de Communes Associations locales Communes mécénat Pays Sud Bourgogne

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: CRPF, ONF, prestataire extérieur, Commission Environnement, DRAC, office du Tourisme, Fédération Départementale des Chasseurs de Saône et Loire
---	--

Suivi et évaluation du projet:
 Nombre de sentiers inventoriés et retenus
 Longueur de sentiers créés

Observations :

Charte Forestière de Territoire du Clunisois	
Axe transversal : Animation de la charte	
Objectif : Mettre en œuvre les actions de la Charte Forestière de Territoire du Clunisois	FA 0-1

Périmètre d'application : Ensemble du territoire du Clunisois
--

Constats/enjeux :
 -Une charte est un outil pour le développement concerté des espaces forestiers locaux en vue de répondre aux attentes identifiées lors du diagnostic. Elle se traduit par des enjeux et axes stratégiques, déclinés en actions. La réussite des projets du territoire déclinés dans les fiches actions des 4 axes dépend de l'animation et du suivi de l'avancement de ces actions.

Objectifs :
 Assurer et pérenniser sur la durée de la présente charte la mise en œuvre des actions identifiées par l'action d'un animateur spécifique.

Description des actions:

- Choix d'un animateur ;
- Animation de la mise en œuvre ;
- Mise en place d'un comité de pilotage et de comités techniques ;
- Animation du suivi de la charte, réalisation des bilans d'activité, évaluation des indicateurs, évaluation finale ;
- Proposition de réajustement de certaines actions selon le besoin éventuel ;
- Réalisation d'une gazette, publication, transmission ;
- Création d'une page Internet consacrée aux actions de la Charte.

Coûts estimatifs:	Partenaires financeurs envisagés:
Animation Gazette, Page Internet	102 000 € HT sur 4 ans 3 000 € HT
	Conseil régional Conseil général Etat/FEADER FNADT Pays Sud Bourgogne Communauté de Communes

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Clunisois	Maître d'œuvre et Partenaires techniques potentiels: Animateur de la Charte
---	---

Suivi et évaluation du projet:
 Nombre de fiches actions engagées
 Evolution des indicateurs de suivi

Observations :
 .

2. Durée d'application, animation et suivi

La réforme des collectivités territoriales à venir laisse prévoir une extension de la Communauté de Communes du Clunisois à des communes situées en périphérie du territoire actuel, et pourrait faire passer le nombre des communes concernées de 25 à 35.

La charte a mis en évidence la notion de « massifs forestiers » dans l'analyse des problématiques de gestion et de desserte. Les limites des communautés de communes telles que définies actuellement ne respectent pas ces massifs qui se trouvent assis sur des collectivités territoriales voisines. L'accroissement de la communauté de communes qui est actuellement envisagé pourrait permettre en intégrant les territoires concernés par les massifs étudiés ici de mieux asseoir les actions visant à rendre plus efficaces les opérations de gestion ou de regroupement d'investissement, voire de regroupement foncier.

Ces aspects devront être pris en compte dans les décisions administratives de regroupement des EPCI.

La réussite de cette intégration à venir, si elle est menée de façon à respecter notamment ces massifs forestiers peut servir de tremplin à une extension de la charte au moment de sa révision ou avant, à des collectivités voisines, voire au pays Sud Bourgogne.

2.1. Durée d'application

Les Chartes Forestières de territoire ont généralement une durée d'application de 3 à 5 ans.

Au regard du caractère initiateur de celle du Clunisois et de l'ensemble des projets d'actions identifiés, sa durée sera de 4 ans minimum, soit de juillet 2013 à juillet 2017.

La hiérarchisation selon les priorités de mise en œuvre des différentes actions validées lors du 4^{ème} COPIL est décrite dans le tableau 6 suivant.

Cette hiérarchisation ne doit pas bloquer le démarrage de nouvelles actions en attendant l'achèvement des précédentes mais a pour but de hiérarchiser l'ordre de démarrage, certaines actions devant se dérouler sur des périodes longues alors que d'autres sont réalisables en un temps relativement court.

Au vu du nombre important d'actions envisagées pour cette 1^{ère} Charte Forestière de Territoire, il conviendra d'identifier pour chacune d'elles au moment de son initiation les actions équivalentes mises en œuvre ailleurs et l'utilisation possible ou non des résultats de ces dernières dans le but d'une efficience maximale.

Tableau 6 : Hiérarchisation des actions issues des différents axes de réflexion

Priorité	Axe 1 : Amélioration de la sylviculture	Axe 2 : Amélioration de l'exploitabilité	Axe 3 : Amélioration des débouchés de la forêt clunisoise	Axe 4 : Prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt clunisoise
1	A1-3 : Identification des zones à enjeu de production	A2-3 : Mise à disposition de kits de franchissement	A3-1 : Définir la stratégie énergétique du territoire	A4-1 : Etablir un outil d'aide à décision de gestion
2	A1-1 : Sensibiliser les propriétaires aux modes de gestion adaptée à leur forêt	A2-1 : Mise en œuvre du schéma de desserte		
	A1-2 : Dynamiser la sylviculture au travers de nouveaux modes de gestion	A2-2 : Incitation à la création raisonnée d'équipements de desserte et de stockage		
3		A2-4 : Equipement en franchissements permanents	A3-5 : valoriser la mise à disposition des affouages bord de route	A4-7 : Organiser une exposition itinérante sur le sujet des usages de la forêt
			A3-4 : Mise en place d'une structure d'acquisition de matière première bois et de redistribution aux chaufferies	A4-6 : Recensement des arbres remarquables
4	A1-4 : Incitation des petites propriétés au regroupement pour les opérations de gestion		A3-3 : Lancer et développer le nombre de chaufferies bois sur le territoire	
5	A1-5 : Mise en place de bourses d'échange foncier		A3-6 : Valorisation des essences secondaires en adéquation avec les potentialités	A4-3 : Animation, formation et communication en faveur des prestataires de loisir
			A3-2 : Mise en œuvre de plates-formes de stockage	A4-5 : Accompagner les actions paysagères par la réalisation d'un guide des bonnes pratiques
6			A3-7 : Vulgarisation à destination des propriétaires, élus et gestionnaires sur les débouchés des essence secondaires	A4-4 : Etablir un projet d'équipement homogène, cohérent et raisonné vis-à-vis des contraintes de chaque site envisagé
7				A4-8 : Découverte du patrimoine au travers de sentiers thématiques
8				A4-2 : Réflexion sur la valorisation de la truffe

2.2. Animation de la Charte

Les bilans réalisés sur l'ensemble des chartes forestières de territoire depuis la création de cet outil ont mis en évidence la place primordiale de l'animation pour le succès ou le blocage de la Charte considérée. Elle est le garant de la cohérence des actions avec les projets identifiés et de leur bon déroulement (suivi en particulier de l'avancement des actions, redéfinition éventuelle de ces dernières en cours de réalisation ou selon les résultats obtenus sur des actions devant servir de pré requis).

Cette dernière peut à ce jour bénéficier d'un financement de l'Etat et de l'Europe.

Le tableau suivant évalue les besoins en animation de la Charte Forestière de Territoire du Clunisois pour les différentes actions.

Tableau 7 : Animation de la charte, Coût et temps

Fiche	Action	Animation (€ 2012)
A 1-1	Sensibiliser les propriétaires, élus et gestionnaires aux modes de gestion adaptés aux potentialités de leurs forêts	1 000 €/an
A 1-2	Dynamiser la sylviculture au travers de nouveaux modes de gestion	
A 1-3	Identification des zones à enjeu de production	-
A 1-4	Incitation des petites propriétés au regroupement pour les opérations de gestion	1 500 €/projet
A 1-5	Mise en place de bourses d'échange	2 000€/projet
A 2-1	Mise en œuvre du schéma de desserte	-
A 2-2	Incitation à la création raisonnée d'équipements collectifs	2 500 €/an
A 2-3	Mise à disposition de kits de franchissement	2 000 €
A 2-4	Equipement en franchissement permanents	1 000 € projet
A 3-1	Définir la stratégie énergétique du territoire	-
A 3-2	Mise en œuvre de plates-formes de stockage bois énergie	-
A 3-3	Lancer et développer le nombre de chaufferies bois	2 000 €
A 3-4	Mise en place d'une structure d'acquisition de matière première bois et de redistribution de bois énergie aux chaufferies	5 000 €/an
A 3-5	Valoriser l'exploitation par une entreprise du bois destiné à l'affouage pour le mettre à disposition bord de route	1 000 €
A 3-6	Valoriser les essences en adéquation avec les potentialité économiques et paysagères	-
A 3-7	Vulgarisation à destination des propriétaires, élus et gestionnaires sur les débouchés de ces essences	2 000 €/an
A 4-1	Etablir un guide d'aide à la décision de gestion en tenant compte des enjeux environnementaux, des potentialités	-
A 4-2	Réflexion sur la valorisation de la truffe	5 000 €
A 4-3	Action d'animation, de formation et de communication en faveur des prestataires de loisir	1 000 €/an
A 4-4	Etablissement d'un projet d'équipement homogène, cohérent et raisonné vis-à-vis des contraintes de chaque site envisagé	-
A 4-5	Accompagner les actions paysagères par la réalisation d'un guide de bonne gestion	1 500 €/réunion
A 4-6	recensement des arbres remarquables du territoire	6 000 €
A 4-7	Organiser une exposition itinérante sur les usages de la forêt	3 500 €
A 4-8	Découverte du patrimoine du territoire au travers de sentiers thématiques	6 000 €
A 0-1	Animation : gazette, page Internet	3 000 €

Le projet d'animation retenu lors du 4^{ème} COPIL consiste en ½ ETP sur 4 ans.

2.3. Evaluation et suivi

Chaque fiche action de la Charte fait l'objet d'indicateurs de suivi et d'évaluation de celle-ci. Le tableau suivant les liste et constitue ainsi le tableau de bord de la Charte Forestière de Territoire du Clunisois.

Tableau 8 : Indicateurs de suivi des actions

Fiche - Action	Indicateurs de suivi
A 1-1	Nombre de réunions organisées Nombre moyen de participants Nombre de diagnostics réalisés
A 1-2	Publication du contrat Nombre d'action déployées et utilisées Surface gérée avec un document de gestion en vigueur
A 1-3	Publication du zonage Nombre de réunions organisées Nombre de participants aux réunions
A 1-4	Nombre de réunions organisées Nombre de propriétaires adhérents Volume mis en œuvre dans le cadre de ces opérations de regroupement
A 1-5	Nombre de réunions organisées Nombre d'échanges réalisés Accroissement de la taille moyen de la propriété forestière sur le territoire
A 2-1	Mise en œuvre effective du Schéma de Desserte
A 2-2	Nombre de conventions collectives signées Longueur de routes créées Nombre d'aires de stockage créées Evolution de la densité de routes accessibles aux grumiers sur le territoire
A 2-3	Acquisition de ces dispositifs Nombre de prêts mis en œuvre Acquisition à titre privé suscitées sur le territoire
A 2-4	Nombre de projets mis en œuvre (objectif = 2)
A 3-1	Disponibilité connue Publication de la politique énergétique validée Nombre d'études de faisabilité conduites
A 3-2	Nombre de plate-formes créées Volume stockables Couverture des besoins locaux par le stockage local
A 3-3	Nombre d'études de faisabilité réalisées Nombre de chaufferies installées
A 3-4	Acquisition et redistribution organisées Volume de bois énergie mobilisé par la structure
A 3-5	Volume valorisé par ce dispositif Nombre de communes adhérent à ce dispositif
A 3-6	Nombre d'essences recensées Nombre d'essences décrites
A 3-7	Support rédigé Nombre de réunions organisées Nombre de participants aux réunions

Fiche - Action	Indicateurs de suivi
A 4-1	Surface du territoire expertisée Pourcentage d'enjeu convertis en règles de gestion Nombre de réunions retenues Taux de documents de gestion en vigueur prenant en compte un enjeu non directement forestier
A 4-2	Nombre de réunions organisées Nombre de concessions signées Nombre de plants truffiers introduits
A 4-3	Nombre de prestataires identifiés Nombre de réunions conduites Guide rédigé
A 4-4	Nombre de sites inventoriés Nombre d'équipements envisagés
A 4-5	Avancement de la rédaction du guide Nombre de réunions organisées Nombre moyen de participants
A 4-6	Nombre d'arbres proposés par le public Nombre d'arbres recensés identifiés Matérialisation achevée des arbres primés et recensés
A 4-7	Nombre de panneaux conçus Nombre de données collectées Nombre de prêts réalisés Nombre de démonstrations organisées
A 4-8	Nombre de sentiers inventoriés Longueur de sentiers créés
A 0-1	Nombre de fiches engagées Evolution des indicateurs de suivi de chaque fiche

Ces indicateurs peuvent être redéfinis selon :

- le maintien ou non de la fiche action (lorsque sa mise en œuvre est dépendante des résultats d'une autre action),
- La pertinence de cet indicateur en fonction des résultats obtenus sur cette action.

L'évaluation finale de la Charte Forestière de Territoire du Clunisois comprendra un bilan transversal des impacts et répercussions de cette dernière sur le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois, voire sur le territoire du Pays Sud Bourgogne (Clunisois – Mâconnais – Tournugeois) et de son extension éventuelle à ce dernier.

Signatures de la Charte Forestière de Territoire du Clunisois

Le présent document est signé par le 10 septembre 2013 :

- La Communauté de communes du Clunisois ;
- Le Préfet de Saône et Loire ;
- Le Président du Conseil Régional de Bourgogne ;
- Le Président du Conseil Général de Saône et Loire
- L'Office national des forêts pour les forêts domaniales,
- Le centre Régional des Propriétaires Forestiers (CRPF) ;
- Le représentant de l'Interprofession des exploitants forestiers, le CIPREF
- L'Association Départementale des Communes Forestière de Saône et Loire (ADCOFOR)
- Le Syndicat des propriétaires forestiers de Saône et Loire pour les forêts privées ;

Pour l'Etat Français	
Pour Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Saône et Loire Madame Catherine SEGUIN, Secrétaire Générale de la Préfecture	
Pour la Communauté de Communes du Clunisois	Pour la Commission environnement et le Comité de Pilotage
Monsieur Jean-Luc DELPEUCH, Président	M. François BONNETAIN, Vice-Président de la Communauté de Communes du Clunisois en charge de l'agriculture, la Forêt et de l'environnement et Président du COPIL de la Charte Forestière du Clunisois

<p>Pour Le Conseil Régional de Bourgogne</p> <p>M. François PATRIAT, Président</p>	<p>Pour le Conseil général de Saône et Loire</p> <p>Monsieur Rémi CHAINTRON, Président</p>
<p>Pour l'ONF</p> <p>Monsieur Olivier ROUSSET, Directeur de l'agence Bourgogne Est</p>	<p>Pour le CRPF</p> <p>Monsieur Charles DE GANAY, Président</p>
<p>Pour le CIPREF</p> <p>Monsieur Martial BLONDELLE, Président</p>	<p>Pour l'association Départementale des Communes Forestières</p> <p>Monsieur Etienne RICHARD, Président</p>

Pour le Syndicat des Propriétaires Forestiers
de Saône et Loire

Monsieur Roland DE VAUCELLES,
Président

Liste des sigles et abréviations

AF : autres feuillus
AR : autres Résineux
BO : bois d'œuvre
CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (document de gestion pour une forêt privée)
CFBL : Coopérative forestière Bourgogne Limousin
CFT : Charte Forestière de Territoire
CG : conseil Général
Coforêt : coopérative forestière évoluant dans le quart sud-est de la France
COPIL : comité de pilotage
CPER : Contrat de Projets Etat - Région
CR : conseil régional
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DOCOB : document d'objectifs
ENSAM : Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
FC : forêt communale
FD : forêt domaniale
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FNADT : Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire
Ha: hectare
HSY : hors sylviculture
IFN : Inventaire Forestier National
LOF : Loi d'Orientation Forestière
ONF : Office National des Forêts
PSG : Plan Simple de Gestion (document de gestion pour une forêt privée)
RTG : Règlement Type de Gestion (document de gestion pour une forêt privée)
SIG : Système d'Information Géographique
TSF : Taillis Sous Futaie
ZICO : Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
ZPS : Zone de Protection Spéciale

Glossaire

Accru : nouvelle zone forestière ayant poussé sur un terrain anciennement agricole.

Affouage : droit pour un particulier de couper du bois dans la forêt de la commune où il réside. On dit que la commune « délivre » du bois aux habitants. Ces particuliers sont appelés « affouagistes ».

Aménagement forestier : document de gestion d'une forêt élaboré pour approximativement 20 ans. Ce document comporte le descriptif de la forêt et de son *peuplement* ainsi qu'un plan de gestion détaillé par *parcelle*.

Arbre : individu d'un diamètre à 1,30m du sol supérieur à 25cm.

Bois d'œuvre : bois de qualité supérieure. Est considéré comme bois d'œuvre tout ce qui n'est pas bois d'industrie ou de chauffage. Ce bois peut être transformé par différents procédés (sciage, déroulage, tranchage...).

Bois d'industrie : bois de qualité inférieure. Lors de la transformation, le bois est détruit puis transformé en pâte à papier (trituration), panneaux agglomérés, planches de bois reconstituées...

Cloisonnement d'exploitation : cheminement le plus souvent rectiligne au sein même d'un peuplement. Celui ci permet le passage, sur une *parcelle*, des machines forestières (abatteuses et *débusqueurs*). Sans cloisonnement, un peuplement ne peut pas être *éclairci* de façon structurée. Les sols peuvent subir des dégâts sur l'ensemble de la parcelle.

Coupée : unité de surface délivrée à un affouagiste. Elle correspond à 400m².

Débusqueur : tracteur forestier permettant de débarder (traîner) les bois jusqu'à une route où les grumiers pourront le réceptionner.

Défruitement : Action de défruiter. Au sens forestier, action permettant de sortir les produits forestiers en vue de leur valorisation commercialisation. Terme utilisé pour décrire les équipements (pistes, routes, stockage) qui permettent de sortir les produits forestiers du massif.

Dépressage : *éclaircie* non marchande dans les jeunes peuplements (quand la hauteur des arbres n'excède pas 12 mètres).

Eclaircir : action de ne couper qu'une partie des arbres en place afin de permettre à ceux que l'on laisse de mieux se développer.

Futaie régulière : forêts dont le peuplement est issu de graines ou de plants et dont la majorité des arbres ont le même âge. Sur la Communauté de Communes, ce mode de traitement est appliqué au Chêne et aux résineux (en particulier au Douglas).

Futaie irrégulière : forêt où cohabitent des arbres de tous âges. Elle est souvent composée d'une grande diversité de végétaux. Elle présente de nombreux avantages sociaux, environnementaux et économiques, cependant sa gestion requiert des compétences techniques

finies et un suivi régulier. C'est un mode de gestion en plein essor chez les amateurs de sylviculture mais très peu employé sur la Communauté de Communes.

Hectare : surface correspondant à un carré de 100 mètres côté, soit 10 000 m².

Martelage : action de désigner les bois qui devront être coupés.

Parcelle forestière : une forêt est découpée en parcelles. Une parcelle est l'unité de gestion de référence, on a donc un type de gestion pour une parcelle.

Pédologie : étude du sol et de ses potentialités.

Perche : arbre d'un diamètre compris entre 2 et 25 cm.

Peuplement forestier : ensemble d'arbres qui composent une forêt.

Porteur : tracteur forestier permettant de porter les bois jusqu'à une route où les grumiers pourront le réceptionner.

Régime forestier : le régime forestier est un ensemble de règles appliquées aux forêts publiques. Une forêt relevant du régime forestier est gérée par l'ONF.

Roulure : défaut du bois de châtaignier, dissociation des cernes du bois.

Cessions : modalité particulière de vente à l'amiable de bois de chauffage sur pied à des particuliers. Vente de gré à gré qui concerne essentiellement les forêts domaniales.

Sommier : carnet des coupes tenu par l'agent patrimonial responsable de la forêt.

Sylviculture : « c'est l'art de faire cohabiter les arbres entre eux » afin que la forêt réponde aux besoins de la société.

Station forestière : une station forestière est un espace contigu aux conditions géologiques et pédologiques semblables.

Taillis : forêt dans laquelle les arbres en place ont poussé à partir d'une ancienne souche coupée. Ils sont donc le fruit d'une reproduction asexuée. Ce mode de traitement est utilisé pour produire du bois de chauffage. L'inconvénient majeur est que son exploitation appauvrit rapidement les sols.

Taillis sous futaie ou TSF : c'est la cohabitation de deux *peuplements* différents ; un taillis récolté tous les 25 à 40 ans placé sous des arbres de futaie.

Ce traitement est apprécié des communes car il permet d'alimenter les coupes d'affouage tout en produisant du bois d'œuvre. Le TSF, très décrié par les forestiers, est peu productif et peu rentable car le bois d'œuvre produit est de mauvaise qualité.

Annexes

- Annexe 0 : les communes du territoire d'étude
- Annexe 1 : Types de propriétés
- Annexe 2 : Régime et composition (Type de *peuplements*)
- Annexe 3 : Composition des *peuplements*
- Annexe 4 : Les forêts domaniales : modes de traitement et composition en essence
- Annexe 5 : Les forêts communales du Clunisois : modes de traitement et composition en essences
- Annexe 6 : Prévision de récolte en forêts domaniales
- Annexe 7 : Prévision de récolte en forêts communales
- Annexe 8 : Production biologique de la forêt communale et récolte
- Annexe 9 : Comparaison des récoltes passées et futures en forêts communales aménagées
- Annexe 10 : L'affouage dans les communes du Clunisois
- Annexe 11 : Les *cessions* en forêt communale
- Annexe 12 : Questionnaire envoyé aux mairies
- Annexe 13 : Forêt privée sous document de gestion durable
- Annexe 14 : Forêts privées sous gestion de coopératives
- Annexe 15 : Schéma Interprofessionnel des routes du Bois en Bourgogne, Secteur du Clunisois
- Annexe 16 : Distance moyenne de débardage
- Annexe 17 : Récolte estimée Bois Fort feuillu
- Annexe 18 : Volume de récolte supplémentaire possible
- Annexe 19 : Exploitabilité sur le territoire
- Annexe 20 : Questionnaire envoyé aux acteurs de la forêt privée
- Annexe 21: Questionnaire envoyé aux entreprises de transformation
- Annexe 22 : Entreprises de transformation et grands axes de transport du bois à proximité du Clunisois
- Annexe 23 : Questionnaire envoyé aux associations
- Annexe 24 : Carte des grandes régions paysagères
- Annexe 25 : Paysage sur le territoire - vision externe
- Annexe 26 : Les richesses patrimoniales du territoire

Les communes du territoire d'étude

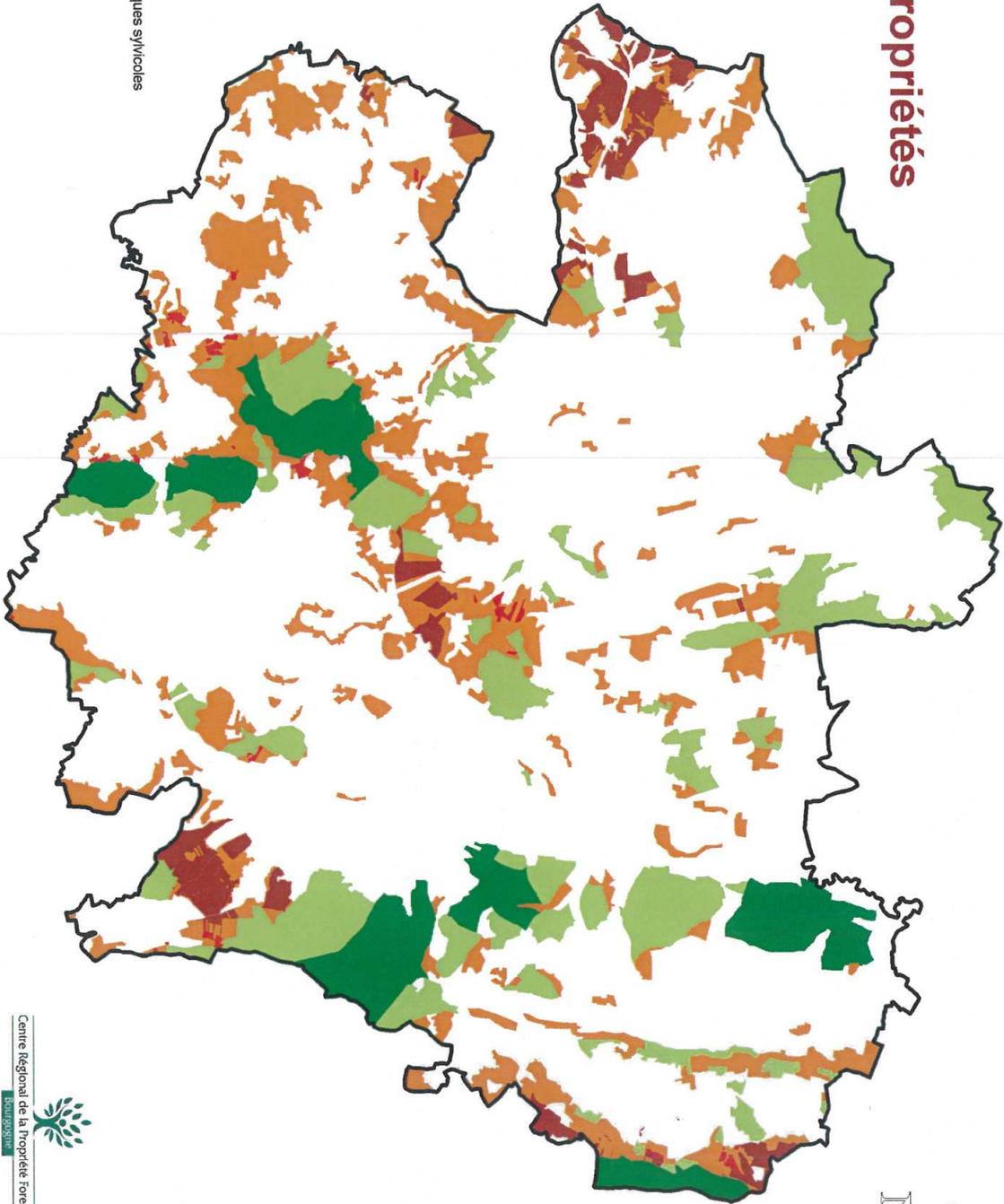
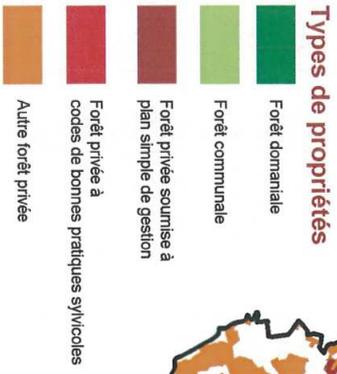
COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	SURFACE DE FORET COMMUNALE RELEVANT DU REGIME FORESTIER
BERGESSERIN	49,25
BERZE-LE-CHATEL	32,67
BLANOT	143,58
BRAY	4,05
BUFFIERES	146,17
CHÂTEAU	110,41
CLUNY	261,41
CORTAMBERT	238,83
CURTIL-SOUS-BUFFIERES	
DONZY-LE-NATIONAL	62,33
DONZY-LE-PERTHUIS	141,62
FLAGY	29,18
JALOGNY	81,83
LOURNAND	213,16
MASSILLY	126,45
MASSY	36,06
MAZILLE	99,24
PRESSY-SOUS-DONDIN	
SANT ANDRE-LE-DESERT	293,92
SAINT VINCENT-DES-PRES	45,2
SALORNAY-SUR-GUYE	325,88
SIVIGNON	
LA VINEUSE	60,4
VIRTY LES CLUNY	
TOTAL	2501,64

CFT Clunisois

Types de propriétés



Échelle: 1:100 000



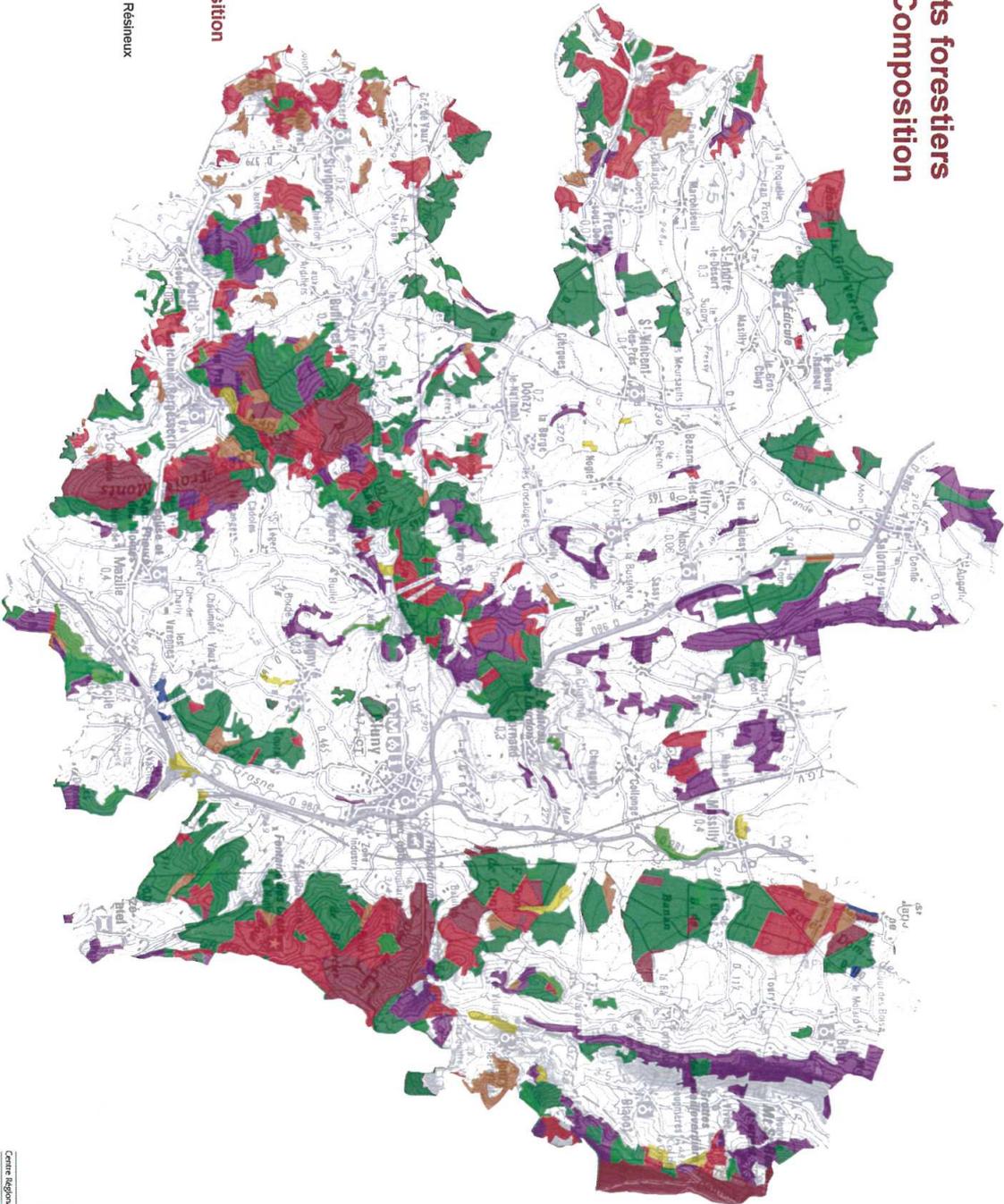
CFT Clunisois

Peuplements forestiers Régime et Composition

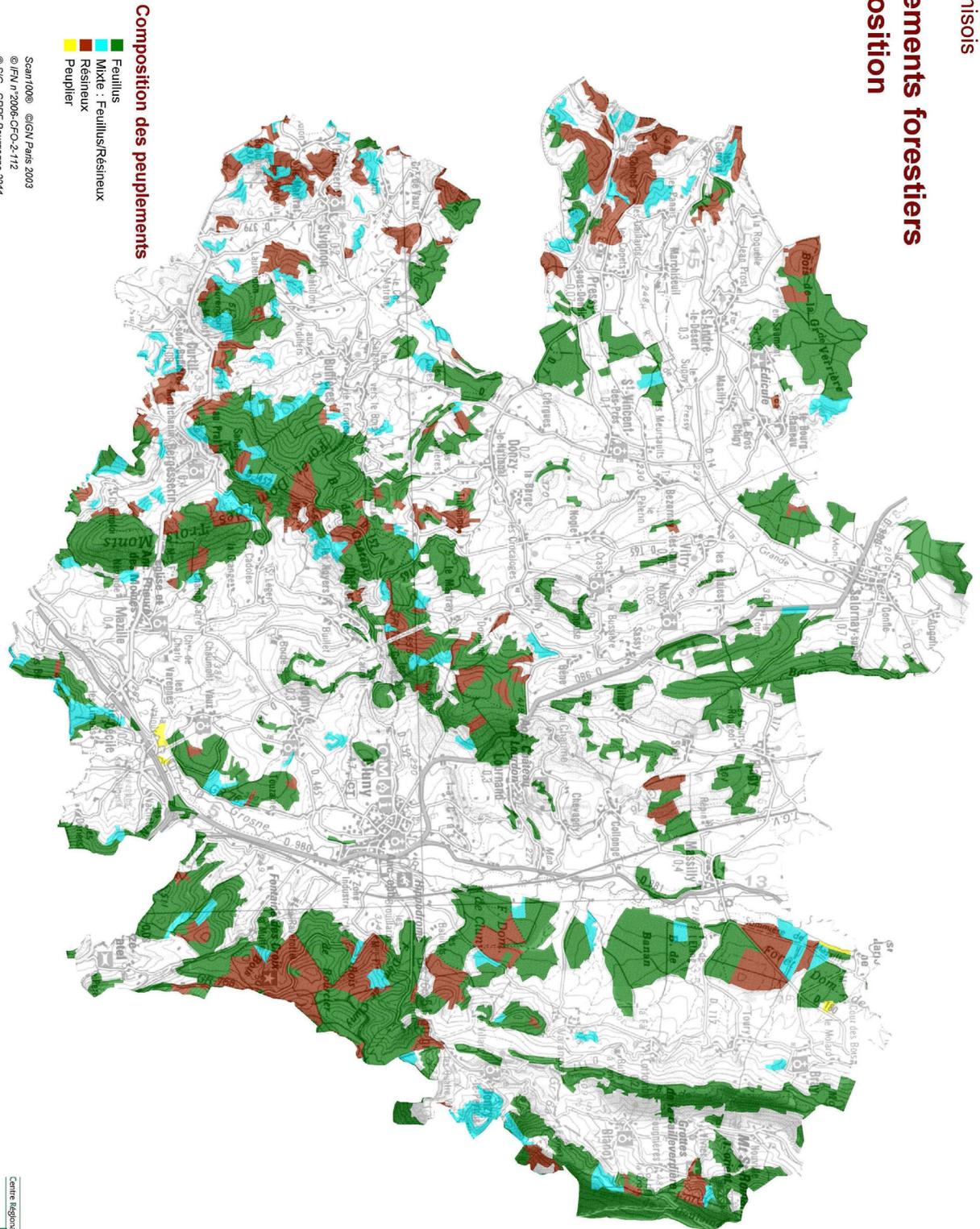
- Futaille de Feuillus
- Futaille Mixte
- Futaille de Résineux
- Taillis avec réserves
- Taillis
- Mélange taillis-taillis de Résineux
- Peupleraie
- Accru feuillus
- Accru résineux

Scaat 1000 © IGN Paris 2003
© IFV n°2006-CFC-2-112
© SIG - CRPF Bourgogne 2011

0 1 2
Kilomètres



CFT Clunisois Peuplements forestiers Composition



Scant1000 ©IGN Paris 2003
© IFN n°2006-CFO-2-112
© SIG - CRPF Bourgogne 2011

Les forêts domaniales : mode de traitement et composition en essences

Forêt domaniale	Surface totale	Futaie régulière feuillus (ha)	Futaie régulière résineuse (ha)	TSF (ha)	Taillis (ha)	vides boisables (ha)	Chêne	Hêtre	Chêne rouge	Autres feuillus	Douglas	Autres résineux
Les 3 monts	486,53 ha	402	83				52	28	3		17	
La Grosne	436,75 ha	141,37	99,98	156,88	25,66	11,69	54		6	17	16	7
Le Grison	538,86 ha	394,62	138,17	6,07			38	30	3	2	25	1
Cluny	470,93ha	346	123	51		7	71,8	1,3			21,4	5
Somme	1933,07	1283,99	444,15	213,95	25,66	18,69						
Moyenne	483,2675	66%	23%	11%	1%	1%	54%	15%	3%	5%	20%	3%

Prévisions de récoltes en forêt domaniale

Forêts	Surface (ha)	Récolte (m3/ha/an)	Récolte totale (m3/an)	Feuille bois d'œuvre	Chauffage	Résineux 25 et +	Résineux 20 et -
FD 3 monts	486,53	7,2	3500	783	1733	754	230
FD de la Grosne	436,75	6,57	2872	134	1250	1295	243
FD du Grison	538,86	7,6	4120	1150	1500	1000	470
FD de Cluny	473,47	7,3	3444	785	1382	1000	277
Hopital de Cluny	59,45	4,64	276	2	17	220	37

Sources : Aménagements forestiers

Prévisions de récoltes en forêts communales

Forêts	Surface (ha)	Forêts aménagées (m3/an)	Forêts non aménagées (m3/an)	Feuilleu bois d'œuvre	Chauffage	Résineux 25 et +	Résineux 20 et -
Bergesserin	49,27	198		10	130	40	18
Berzé le Châtel	32,67	75		0	75	0	0
Blanot	140,78	455		3	428	17	7
Bray	4		8	0	8	0	0
Buffières	147,14	595		36	549	10	0
Château	109,54	310		36	272	2	0
Cluny	261,41	1517		38	184	1018	277
Cortambert	238,83		617	82	535	0	0
Donzy le National	60,67		63	0	63	0	0
Donzy le Pertuis	141,62	581		10	114	364	93
Flagy	29,18		21	0	21		
Jalogny	81,83		155	0	155	0	0
Lourmand	212,4	795		29	300	330	136
Massilly	126,45	597		28	544	20	5
Massy	39,06		32	0	32	0	0
Mazille	99,25	271		0	153	104	14
St André le Désert	293,92	979		27	518	238	196
Ste Cécile	17,2		16	0	16	0	0
St Vincent des Prés	45,2		80	0	80	0	0
Salornay sur Guye	318,78	318		0	318	0	0
Vineuse	60,4		18	0	18	0	0
Somme	2509,6	6691	1010	299	4513	2143	746
Total			7701				

Sources : Aménagements forestiers pour les forêts aménagées
Fiches de martelage passées pour les forêts non aménagées

Production biologique de la forêt communale et récolte

Forêts	Surfaces	Récolte moyenne totale (m3/an)	Production biologique en m3/an	Production biologique (m3/ha/an)	Récolte (m3/ha/an)	Récolte/Production biologique
Bergesserin	49,27	118	236	4,8	2,4	50%
Berzé le Châtel	32,67	55	98	3,0	1,7	56%
Blanot	140,78	164	521	3,7	1,2	31%
Bray	4	8	12	3,0	2,0	67%
Buffières	147,14	539	736	5,0	3,7	73%
Château	109,54	372	329	3,0	3,4	113%
Cluny	261,41	1029	1542	5,9	3,9	67%
Cortambert	238,83	617	955	4,0	2,6	65%
Donzy le National	60,67	63	182	3,0	1,0	35%
Donzy le Pertuis	141,62	392	1133	8,0	2,8	35%
Flagy	29,18	21	88	3,0	0,7	24%
Jalogny	81,83	155	286	3,5	1,9	54%
Lournand	212,4	715	850	4,0	3,4	84%
Massilly	126,45	77	405	3,2	0,6	19%
Massy	39,06	32	117	3,0	0,8	27%
Mazille	99,25	483	298	3,0	4,9	162%
St André le Désert	293,92	533	1764	6,0	1,8	30%
Ste Cécile	17,2	19	52	3,0	1,1	37%
St Vincent des Prés	45,2	80	136	3,0	1,8	59%
Salornay sur Guye	318,78	380	1020	3,2	1,2	37%
Vineuse	60,4	18	181	3,0	0,3	10%
Somme	2509,6	5870	10939,452			
Moyenne				3,9	2,1	53%

Sources : Etude « forêt et climat » au Pays Sud Bourgogne (réalisée par François Felten, ONF)
Sommiers forestiers et fiches de vente

Comparaison des récoltes passées et futures en forêts communales aménagées

Forêts	Prévision récolte (m3/an)					Récolte passée				
	Récolte totale (m3/an)	Feuille BO (m3/an)	Chauffage (m3/an)	Résineux 25 et + (m3/an)	Résineux 20 et -(m3/an)	Récolte totale	Feuille BO	Chauffage	Résineux 25 et +	Résineux 20 et -
Bergesserin	198	10	130	40	18	118		118		
Berzé le Châtel	75	0	75	0	0	55		55		
Blanot	455	3	428	17	7	164	8	147	9	
Buffières	595	36	549	10	0	539	31	508		
Château	310	36	272	2	0	372		372		
Cluny	1517	38	184	1018	277	1029	76	169	651	133
Donzy le Pertuis	581	10	114	364	93	392		269	91	32
Lournand	795	29	300	330	136	715	24	548		146
Massilly	597	28	544	20	5	77	16	61		
Mazille	271					483		274	184	25
St André le Désert	979	27	518	238	196	533	116	417		
Salornay sur Guye	318	0	318	0	0	380	19	309	46	6
Somme	6691	217	3432	2039	732	4857	290	3247	981	342

Récolte passée (m3/an)	Récolte totale	Feuille BO	Chauffage	Résineux 25 et +	Résineux 20 et -
	4857	290	3247	981	342
Prévision récolte (m3/an)	Récolte totale	Feuille BO	Chauffage	Résineux 25 et +	Résineux 20 et -
	6691	217	3432	2039	732

Sources : Sommiers forestiers et fiches de vente
Aménagements forestiers

L'affouage dans les communes du clunisois

Forêts	Surface forêt (ha)	Récolte prévisionnelle totale(m3/an)	volume annuel moyen délivré (m3/an)	nb d'affouagistes	m3/affouagiste
Bergesserin	49,27	198	118	11	10,7
Berzé le Châtel	32,67	75	55	8	6,9
Blanot	140,78	455	155	7	22,1
Bray	4		8	2	4,0
Buffières	147,14	595	375	16	23,4
Château	109,54	310	372	23	16,2
Cluny	261,41	1517	0	0	0,0
Cortambert	238,83		217	19	11,4
Donzy le National	60,67		63	17	3,7
Donzy le Pertuis	141,62	581	189	13	14,5
Flagy	29,18		21	6	3,5
Jalogny	81,83		142	17	8,4
Lournand	212,4	795	317	9	35,2
Massilly	126,45		53	7	7,6
Massy	39,06		32	5	6,4
Mazille	99,25	271	274	23	11,9
St André le Désert	293,92	979	253	8	31,6
Ste Cécile	17,2		19	4	4,8
St Vincent des Prés	45,2		70	10	7,0
Salornay sur Guye	318,78	318	196	9	21,8
Vineuse	60,4		18	4	4,5
Somme	2509,6		2947	218	255,6
Moyenne			147,35	10,9	12,78171763

Sources : Récolte prévisionnelle totale: valeur prévisionnelle inscrite dans les aménagements

Volume annuel moyen délivré : fiches de martelage (moyenne effectuée sur 2003-2010)

Nombre d'affouagistes : récolté en mairie

Les cessions en forêts communales

Forêts	Menus produits (m3/an)
Bergesserin	
Berzé le Châtel	
Blanot	
Bray	
Buffières	163
Château	
Cluny	161
Cortambert	
Donzy le National	
Donzy le Pertuis	19
Flagy	
Jalogny	
Lournand	
Massilly	8
Massy	
Mazille	
St André le Désert	
Ste Cécile	
St Vincent des Prés	
Salornay sur Guye	32
Vineuse	
Somme	383

Sources : Sommier forestiers et fiches de vente

Questionnaire envoyé aux mairies - recto



Auto consommation du bois de feu produit par votre forêt

Forêt :

1- Consommation pour le chauffage individuel

Parmi les objectifs de la gestion de la forêt communale (sectionale) considérez-vous que la destination "bois de chauffage" est une :

- une priorité
 essentiel
 un objectif au même niveau que la production de bois d'œuvre, la gestion devant viser des produits de la meilleure qualité possible en restant adaptée aux potentialités.

La forêt est-elle :

- communale sectionale

Si oui, le bois délivré est-il toujours délivré exclusivement aux habitants de la section

- Oui Non

La production de la forêt est-elle suffisante pour assurer une auto consommation suffisante vis-à-vis des besoins de la population ?

- Oui Non

Si non, quel besoin n'est pas satisfait ?

- dotation annuelle de tous les affouagistes non possible
 volume annuel des portions trop faible

Si oui, y a-t-il au contraire un retard dans l'ouverture des parcelles en affouage ?

- Oui Non

La nature des produits proposés en affouage (taillis, houpriers, feuillus, résineux....) est-elle satisfaisante ?

- Oui Non

A titre indicatif :

Nombre moyen d'affouagistes prenant un lot au cours des 5 dernières années :

volume moyen d'un lot au cours des 5 dernières années : st

Pourcentage (estimé si connu) d'affouagistes revendant tout ou partie de leur lot : %

Dans votre collectivité, l'affouage a-t-il une autre destination que l'exploitation par les affouagistes (ex : exploitation par entreprise et distribution aux anciens)

- Oui Non

Si oui, lequel ?

L'ouverture à des personnes extérieures à la commune (section) - dans la limite de la production disponible - de lots de bois de chauffage dans votre forêt vous semble-t-elle possible ?

- Oui Non

Si oui,

- Chaque année selon le disponible annuel (priorité aux habitants)
 de façon ponctuelle pour résorber un retard important cumulé pendant plusieurs années

Souhaitez-vous que le point du bois de chauffage individuel soit un des axes de réflexion inscrits à la Charte Forestière de territoire ?

- Oui Non

TSVP

Questionnaire envoyé aux mairies - verso

2- Utilisation à des fins de chauffage collectif

La collectivité est-elle équipée d'un chauffage bois collectif ?

Oui Non

Si oui, est-il de caractère

public (propriété de la collectivité) ou
 Privé (immeubles locatifs privés...)

Quelle est l'origine du bois consommé ? (forêt communale sectionale), achat extérieur...)

Quelle est la puissance de l'installation?

Quel volume de bois (ou tonnage) est consommé annuellement ? m3/to*

* rayez l'unité inutile

Si non, avez-vous le projet d'en installer une ?

Oui Non

Quelle est la puissance du projet?

Quel volume de bois (ou tonnage) est envisagé annuellement ? m3/to*

* rayez l'unité inutile

A quelle échéance ?

En commun avec un autre porteur de projet, public ou privé ?

Oui Non

Auriez vous besoin de conseils ou d'aides pour réaliser ce projet

Oui Non

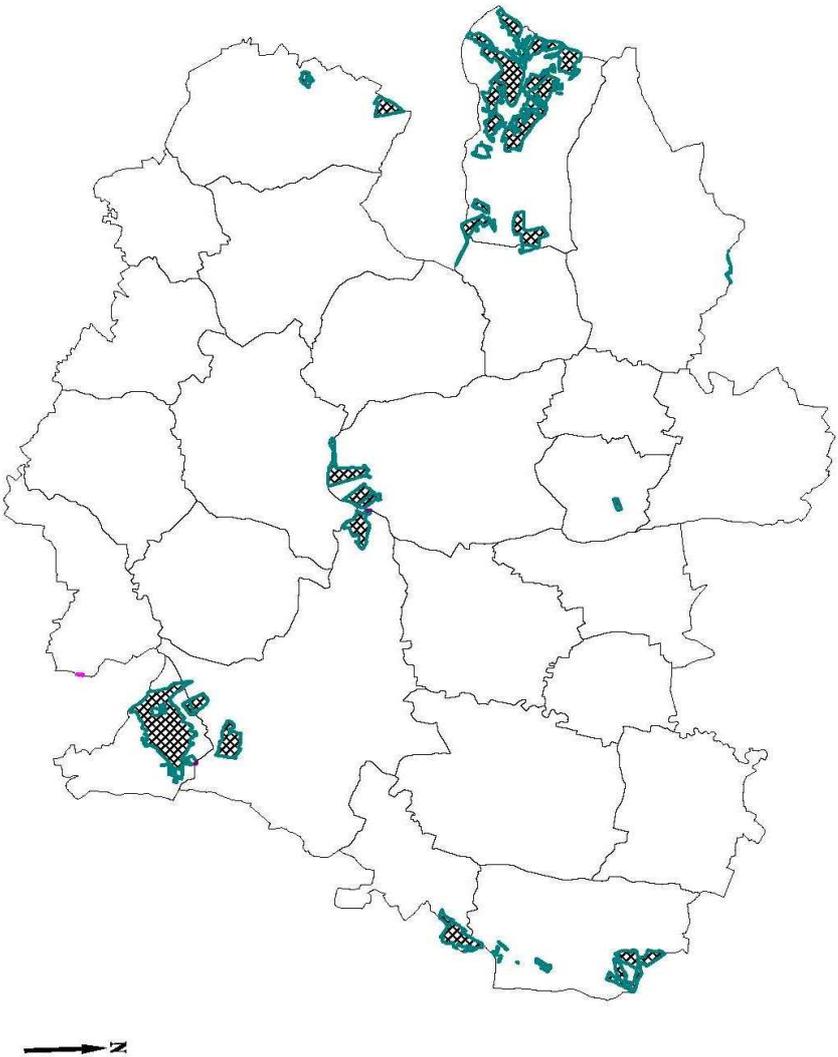
Questionnaire à retourner SVP avant le 20/06/2011

- par courrier à l'adresse suivante : ONF Agence Bourgogne Est
Service appui Travaux - enquête CFT
11c rue René CHAR
21000 DIJON

- par fax au 03 80 76 88 15

- par courriel à l'adresse : olivier.bene@onf.fr

Forêts Privées sous document de gestion durable



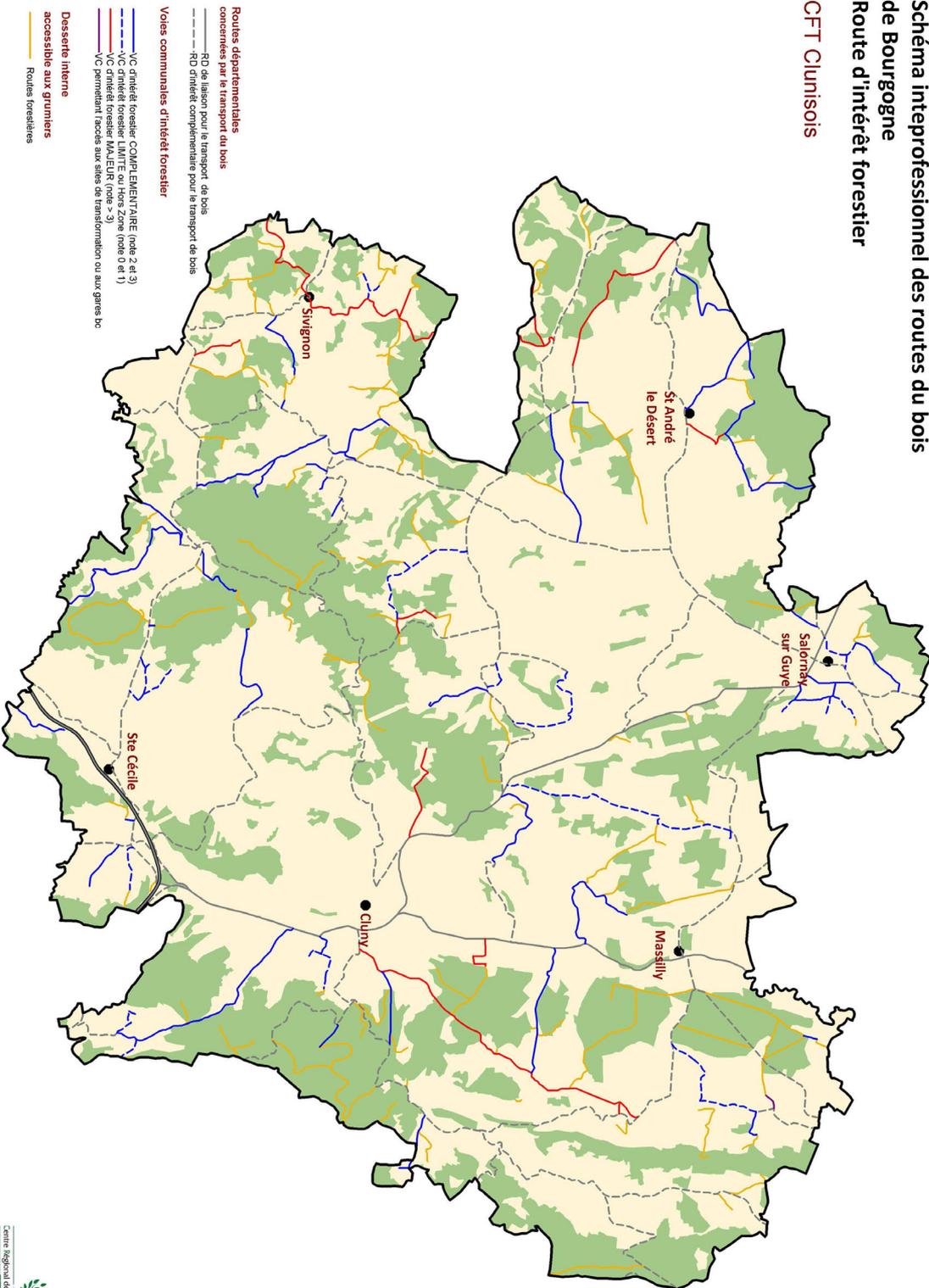
Scan1000@ ©IGN Paris 2003
ScanRégionale@ ©IGN Paris 2003
Scan100@ ©IGN Paris 2003
Scan25@ ©IGN Paris 2003
BDOrtho@ ©IGN Paris 2003
BDCAUTO@ ©IGN Paris 2003
@IFN, n°2006-CFO-2-112
©SIG - CRPF Bourgogne 2008

Surfaces privées sous gestion des coopératives

Communes	CFBL gère		Coforêt gère		Forêt privée totale	
	Nombre de propriétaires	Surface (ha)	Nombre de propriétaires	Surface (ha)	Nombre de propriétaires	Surface (ha)
Bergesserin	12	20			118	193,2
Berzé le Châtel	2	1,5	1	154	56	226,2
Blanot	5	108			99	215,5
Bray	2	2			67	67,5
Buffières	10	26			234	225,5
Château	8	165			65	154,7
Cluny	2	9			59	157,8
Cortambert	5	40	2	3,5	48	106,6
Curtil sous Buffières	9	9			131	149,3
Donzy le National	4	12,5			123	138,8
Donzy le Pertuis	5	5			54	88,4
Flagy	3	62			109	122,5
Jalogny	4	10	3	5	128	113
Lournand	1	1			75	76,2
Massilly	3	4			46	29,8
Massy	0	0			68	152,8
Mazille	4	5			39	27,7
Pressy sous Dondin	11	303			77	440,2
St André le Désert	8	12			129	155,2
Ste Cécile	9	10			140	134,6
St Vincent des Prés	1	3,5			67	56,7
Salornay sur Guye	0	0			64	31,7
Sivignon	48	86			216	388,2
Vineuse (La)	5	14	1	8	157	344
Vitry les Cluny	0	0	1	1	40	37,8
Total	161	908,5	8	171,5	2409	3833,9

Schéma Interprofessionnel des routes du Bois en Bourgogne, Secteur du clunisois

Schéma interprofessionnel des routes du bois
de Bourgogne
Route d'intérêt forestier
CFT Clunisois



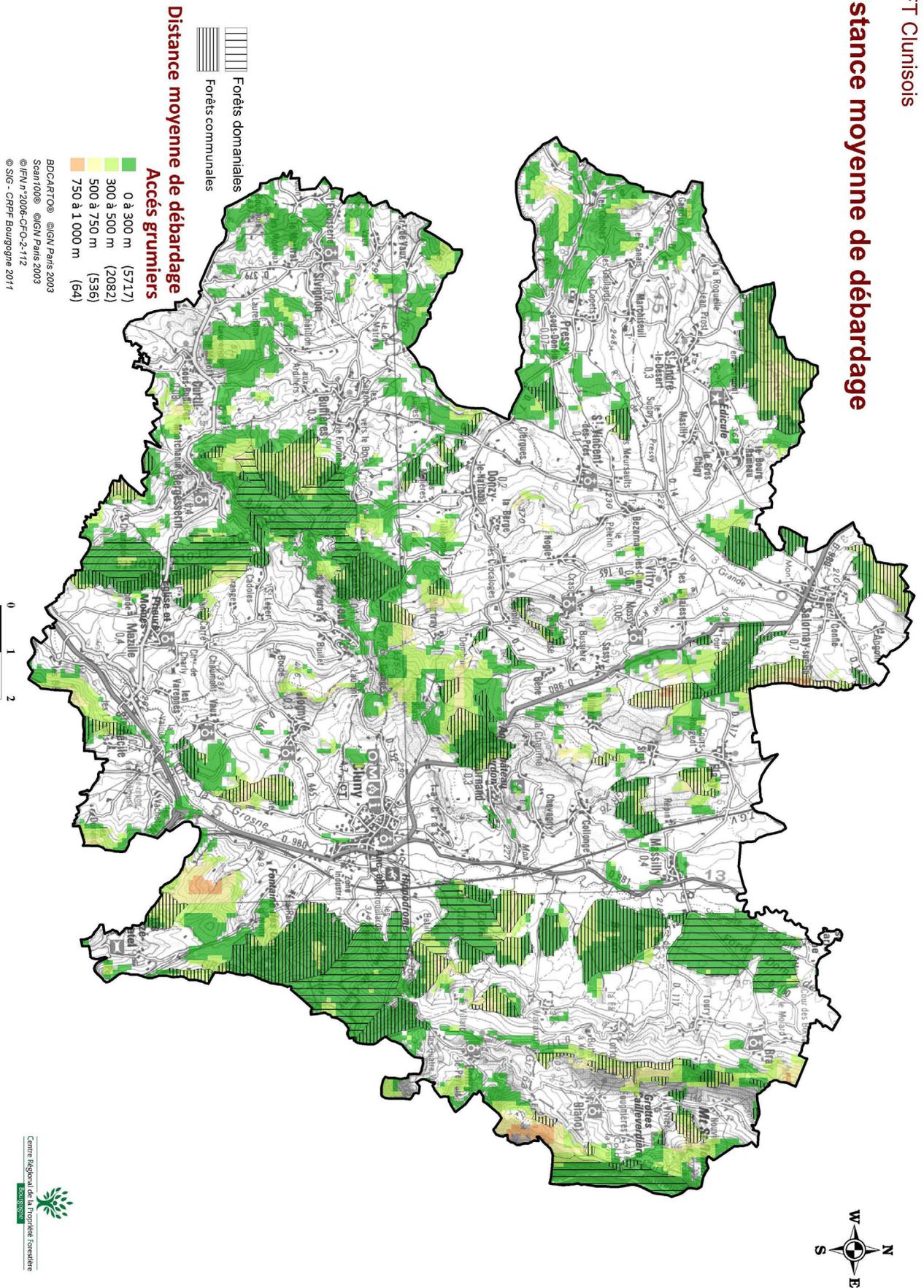
- Routes départementales**
 - concernées par le transport du bois
 - RD de liaison pour le transport de bois
 - RD d'intérêt complémentaire pour le transport de bois
- Voies communales d'intérêt forestier**
 - VC d'intérêt forestier COMPLÉMENTAIRE (note 2 et 3)
 - VC d'intérêt forestier LIMITE ou Hors Zone (note 0 et 1)
 - VC d'intérêt forestier MAJEUR (note > 3)
 - VC permettant l'accès aux sites de transformation ou aux gares bo
- Desserte interne accessible aux grumiers**
 - Routes forestières

© SIG - CRPF Bourgogne 2011
BDCARTO® ©IGN Paris 2003

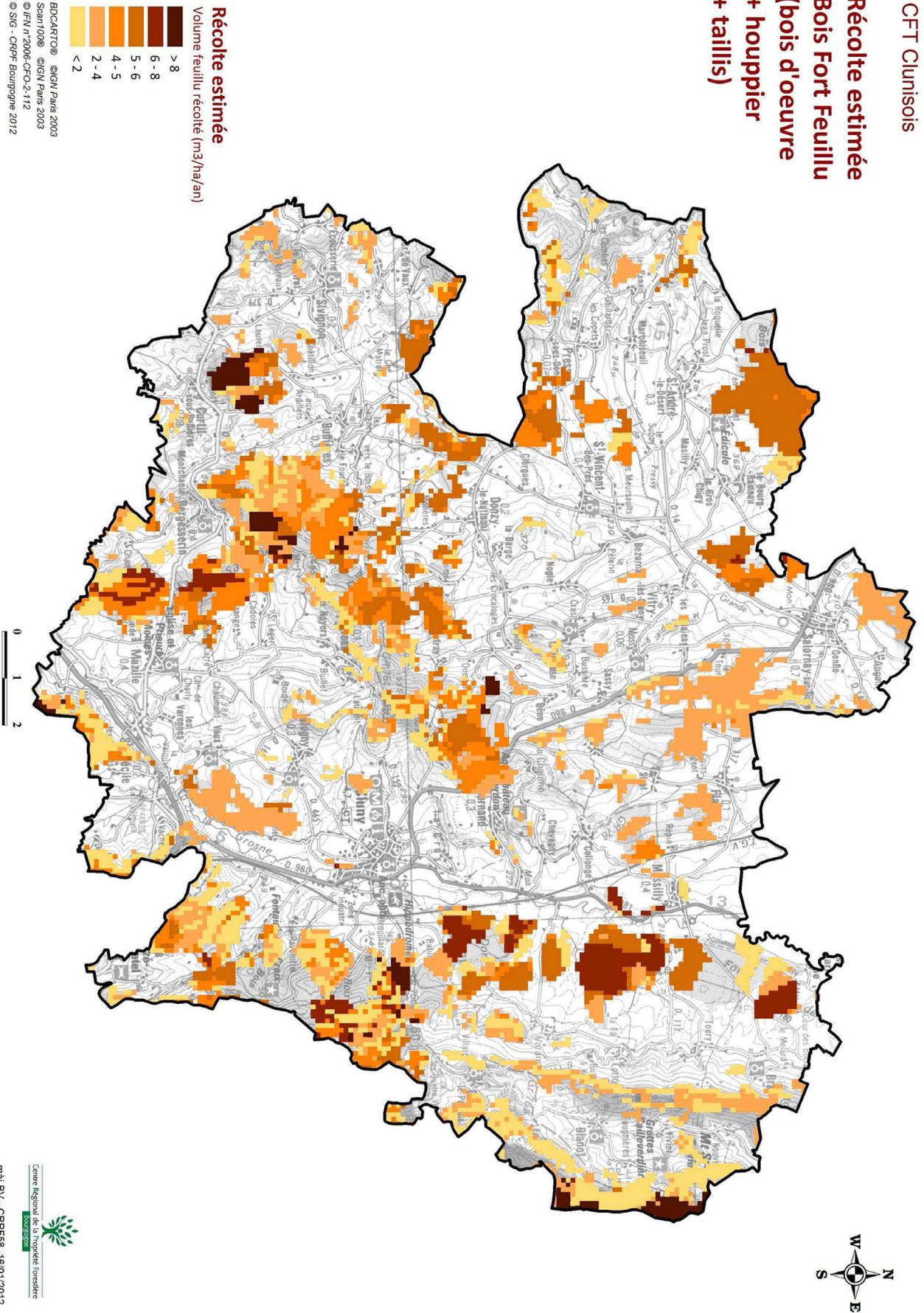


CFT Clunisois

Distance moyenne de débarquement



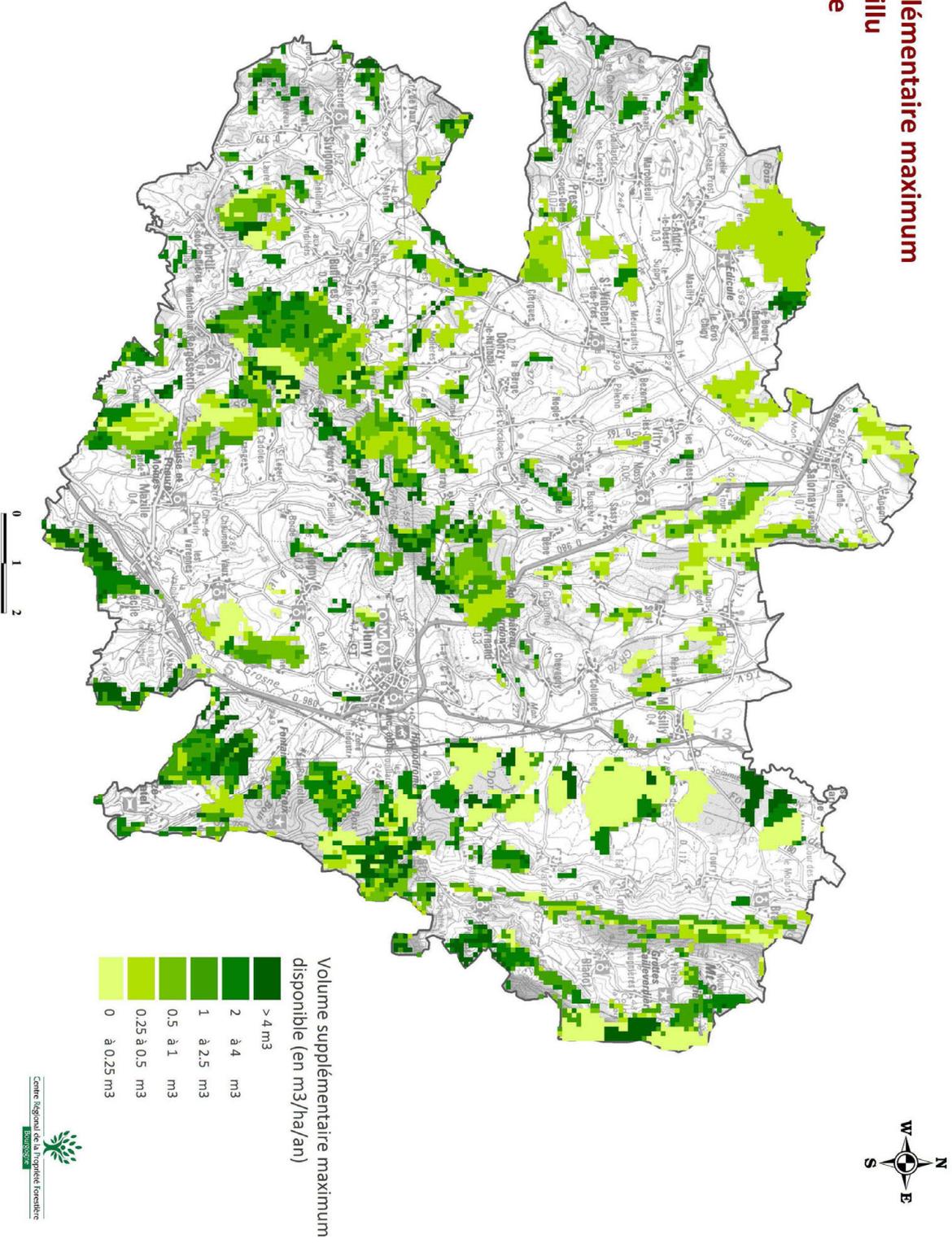
CFT Clunisois
**Récolte estimée
Bois Fort Feuillu
(bois d'oeuvre
+ houppier
+ taillis)**



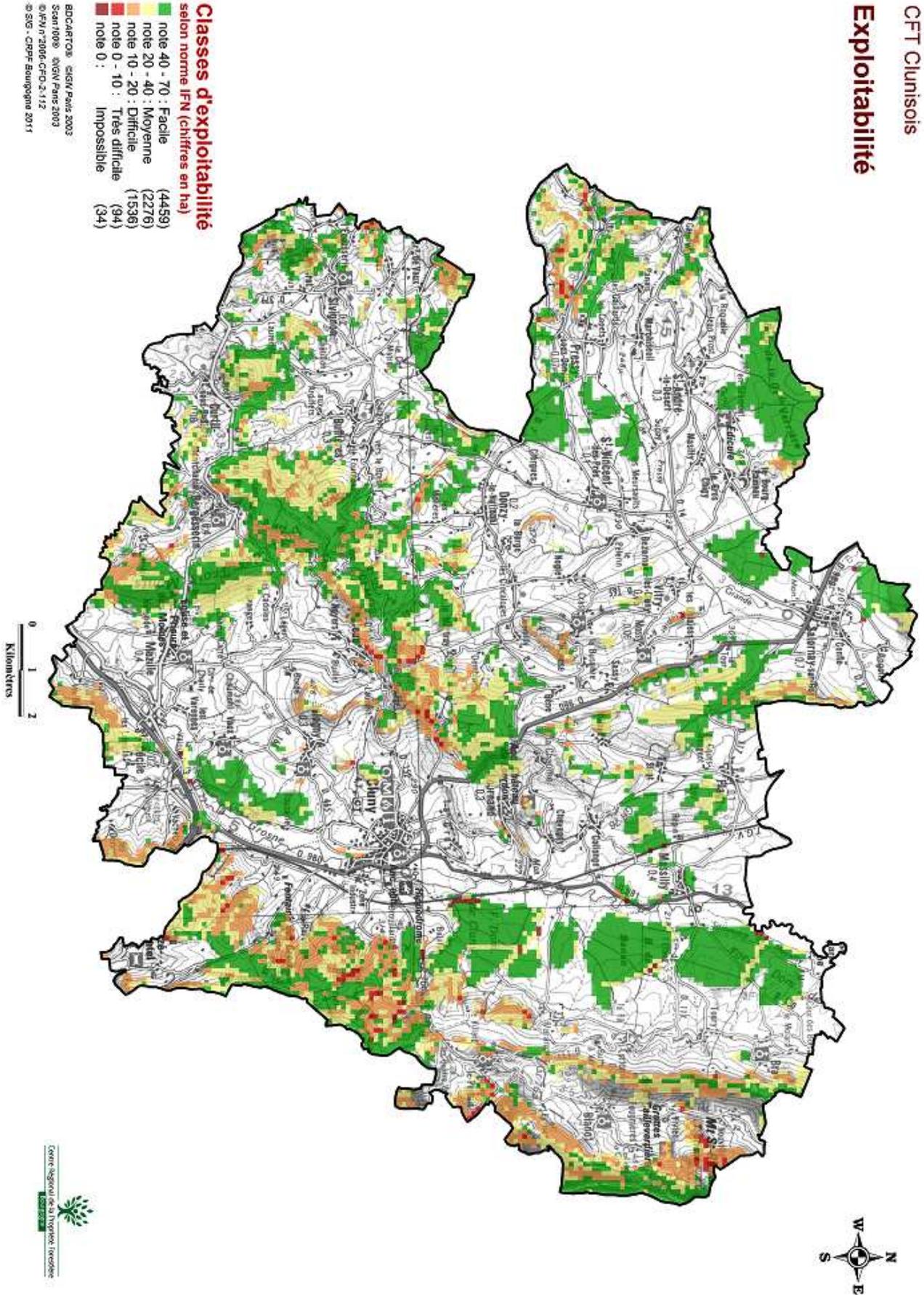
BDCARTO® @IGN Paris 2003
Searn100® @IGN Paris 2003
© IFN n°2006-CFO-2-112
© SIG - CRPF Bourgogne 2012

CFT Clunisois

**Volume supplémentaire maximum
Bois Fort Feuillu
+ houppier
+ taillis**



CFT Clunisois
Exploitabilité



BDCARTON® SIGM Paris 2003
 Scan 1000® QMG Paris 2003
 © IFR n° 2006, C.F.D. 2.112
 © SIS - CPEF Bourgogne 2011

Questionnaire envoyé aux acteurs de la forêt privée



Mobilisation en forêt privée

Volumes mobilisés en forêts privées du clunisois sous contrat de gestion avec votre organisme

Territoires concernés : Bergesserin, Berzé le Chatel, Blanot, Buffières, Château, Cluny, Cortambert, Curtil sous Buffières, Donzy le National, Donzy le Perthuis, Flagy, Jalogny, Massilly, Massy, Mazille, Pressy sous Dondin, Saint André le desert, Sainte Cécile, Saint Vincent des Prés, Salornay sur Guye, Sivignon, La Vineuse, Vitry les Cluny

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Chêne 50 et + 30/50 25 et -											
Hêtre 45 et + 30/40 25 et -											
Autres feuillus 50 et + 30/40 25 et -											
Bois d'industrie F											
Chauffage											
Douglas 35 et + 25/35											
Autres résineux 35 et + 25/35											
Bois d'industrie R											

Surface sous contrat de gestion sur le territoire :

 ha

Types de peuplements parcourus

	Pourcentage
Futaie régulière feuillue	
Futaie régulière résineuse	
Futaie irrégulière feuillue	
Futaie irrégulière résineuse	
Taillis sous futaie	
Taillis simple	
Chablis/autres	

Modes de traitement

	% de surf gérée
Futaie régulière feuillue	
Futaie régulière résineuse	
<i>dont douglas</i>	
Futaie irrégulière feuillue	
Futaie irrégulière résineuse	
Taillis sous futaie	
Taillis simple	
sans	

Prix moyen de vente (indicatif, réf. 2009)

	€/m3
Chêne 50 et + 30/50 25 et -	
Hêtre 45 et + 30/40 25 et -	
Autres feuillus 50 et + 30/40 25 et -	
Bois d'industrie F	
Chauffage	
Douglas 35 et + 25/35	
Autres résineux 35 et + 25/35	
Bois d'industrie R	

Questionnaire à retourner SVP avant le 20/06/2011

- par courrier à l'adresse suivante :

ONF Agence Bourgogne Est
Service appui Travaux - enquête CFT
11c rue René CHAR
21000 DIJON

- par fax au 03 80 76 88 15

- par courriel à l'adresse : olivier.bene@onf.fr

Questionnaire envoyé aux entreprises de transformations - recto



Consommation des produits issus de la forêt sur le territoire clunisois

Société :

Votre entreprise est certifiée auprès d'ABCF

 Oui Non Autres - Organisme :

Votre entreprise se situe dans le secteur de :

 Exploitation 2nde transformation
 1ère transformation Négoce

Dans le cadre de votre activité, quel volume de bois mobilisez vous annuellement ? (estimation)

 m3

Vous utilisez des bois de catégorie

 Industrielle Bois d'oeuvre Chauffage
 résineux Feuillus

Les bois sont majoritairement issus de forêt

 Publique Privée sans dominante

Ce choix est-il stratégique?

 Oui Non

Si oui, quelle est la stratégie ?

Quelle part de bois acheté provient du territoire du clunisois ?

 Inconnu 0 à 10 % 10-25 % 25-50 % 50-75 % 75-100 %

Si < 50 %, cette situation est-elle

 subie volontaire accidentelle (sans raison réelle)

Si subie, raison :

 prix produits ne correspondant pas aux besoins

 Autre :

En forêt le quel de ces facteurs permettrait un achat plus important de bois issus du territoire clunisois

<u>publique</u> :	<input type="checkbox"/> Une meilleure desserte	<u>privée</u> :	<input type="checkbox"/> Une meilleure desserte
	<input type="checkbox"/> des lots plus importants		<input type="checkbox"/> des lots plus importants
	<input type="checkbox"/> un lotissement* plus fin quant à la qualité		<input type="checkbox"/> un lotissement* plus fin quant à la qualité
	<input type="checkbox"/> d'autres catégories de produits (qualités, dimensions)		<input type="checkbox"/> d'autres catégories de produits (qualités, dimensions)
	<input type="checkbox"/> Autres		<input type="checkbox"/> Autres

Pouvez vous développer votre réponse?

* lotissement = regroupement dans un lot de produits de qualité ou catégorie plus ou moins homogène en vue de valoriser le lot

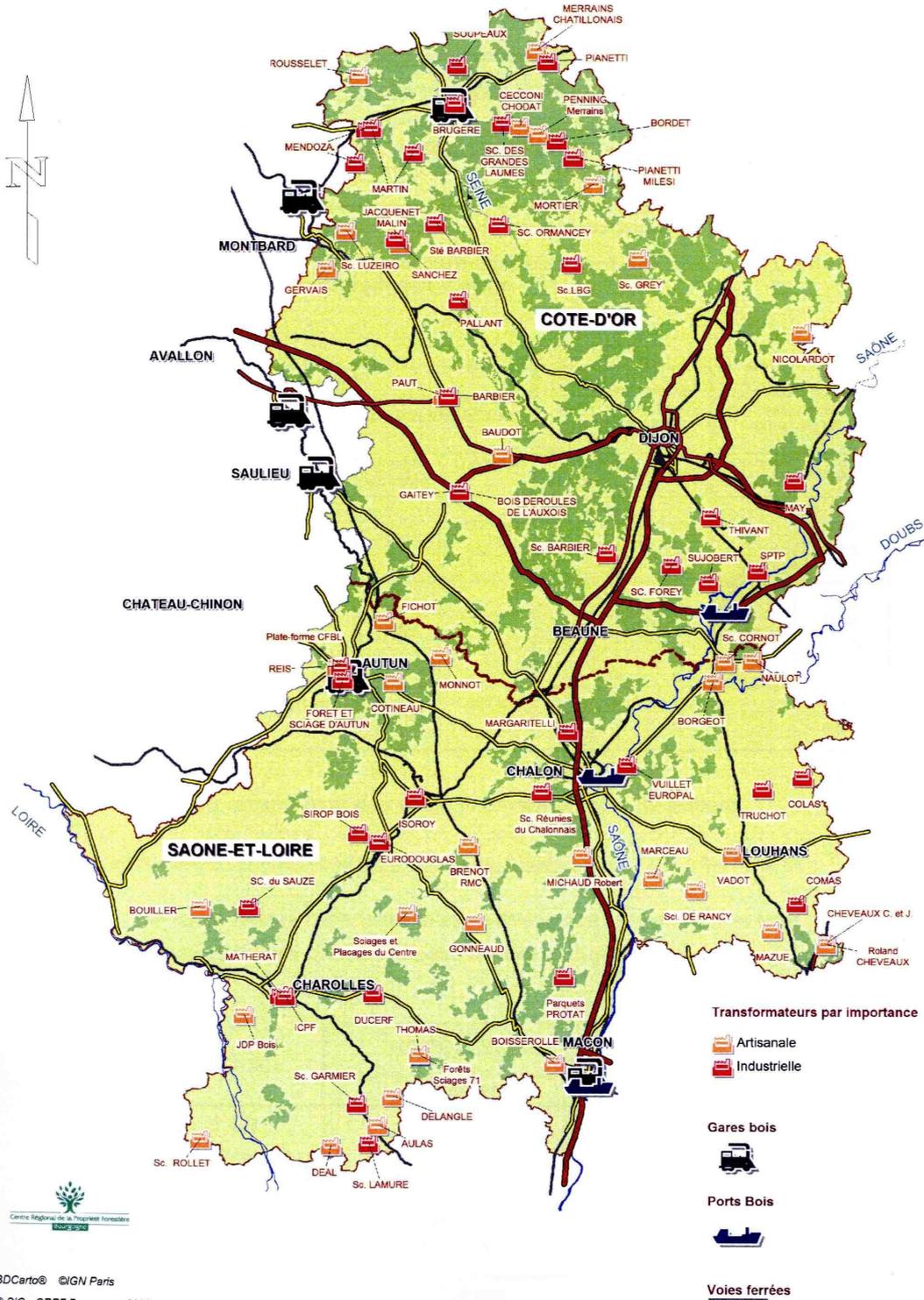
Questionnaire envoyé aux entreprises de transformations - verso

Avez-vous d'autres remarques ou des attentes vis-à-vis de la Charte Forestière de Territoire du Clunisois ?

Questionnaire à retourner SVP avant le 20/06/2011

- par courrier à l'adresse suivante : ONF Agence Bourgogne Est
Service appui Travaux - enquête CFT
11c rue René CHAR
21000 DIJON
- par fax au 03 80 76 88 15
- par courriel à l'adresse : olivier.bene@onf.fr

Entreprise de transformation
et grands axes de transport du bois à proximité du
Clunisois



BDCarto® ©IGN Paris

© SIG - CRPF Bourgogne 2008

Sources : DRAF Bourgogne, Aprovalbois, CRPF Bourgogne



Questionnaire envoyé aux associations - recto



Rôle d'accueil et de loisir de la forêt sur le territoire clunisois

Association

Votre association est dans le domaine :

- Culturel sportif environnemental
 Autre : lequel ?

Nombre d'adhérents :

Les adhérents de votre association sont-ils amenés à fréquenter le secteur forestier dans le cadre de vos activités ?

- Oui Non

Si oui, est-ce dans le clunisois ?

- Oui Non

si ce n'est pas dans le clunisois, pourquoi ?

La fréquentation en forêt est-elle ciblée sur un secteur particulier ?

- Oui Non

Si oui, lequel

Pourquoi ?

Organisez vous des manifestations publiques en forêt

- Oui Non

Si non, en auriez vous le souhait ?

- Oui Non

Si oui à la dernière question, pourquoi ne le faites vous pas ?

rencontrez vous des difficultés particulières dans l'organisation de vos activités en forêt du clunisois

- Oui Non

Si oui lesquelles ?

Les infrastructures mises à vos dispositions sont-elles suffisantes ?

mobilier : Oui Non

signalétique : Oui Non

itinéraires: Oui Non

Si non, que manque-t-il pour s'adapter à vos activités ?

Questionnaire envoyé aux associations - verso

Pensez-vous que la Charte Forestière de territoire du Clunisois doit s'attacher à améliorer le rôle social de la forêt ?

Oui

Non

Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis de la charte forestière de territoire ?

Questionnaire à retourner SVP avant le 20/06/2011

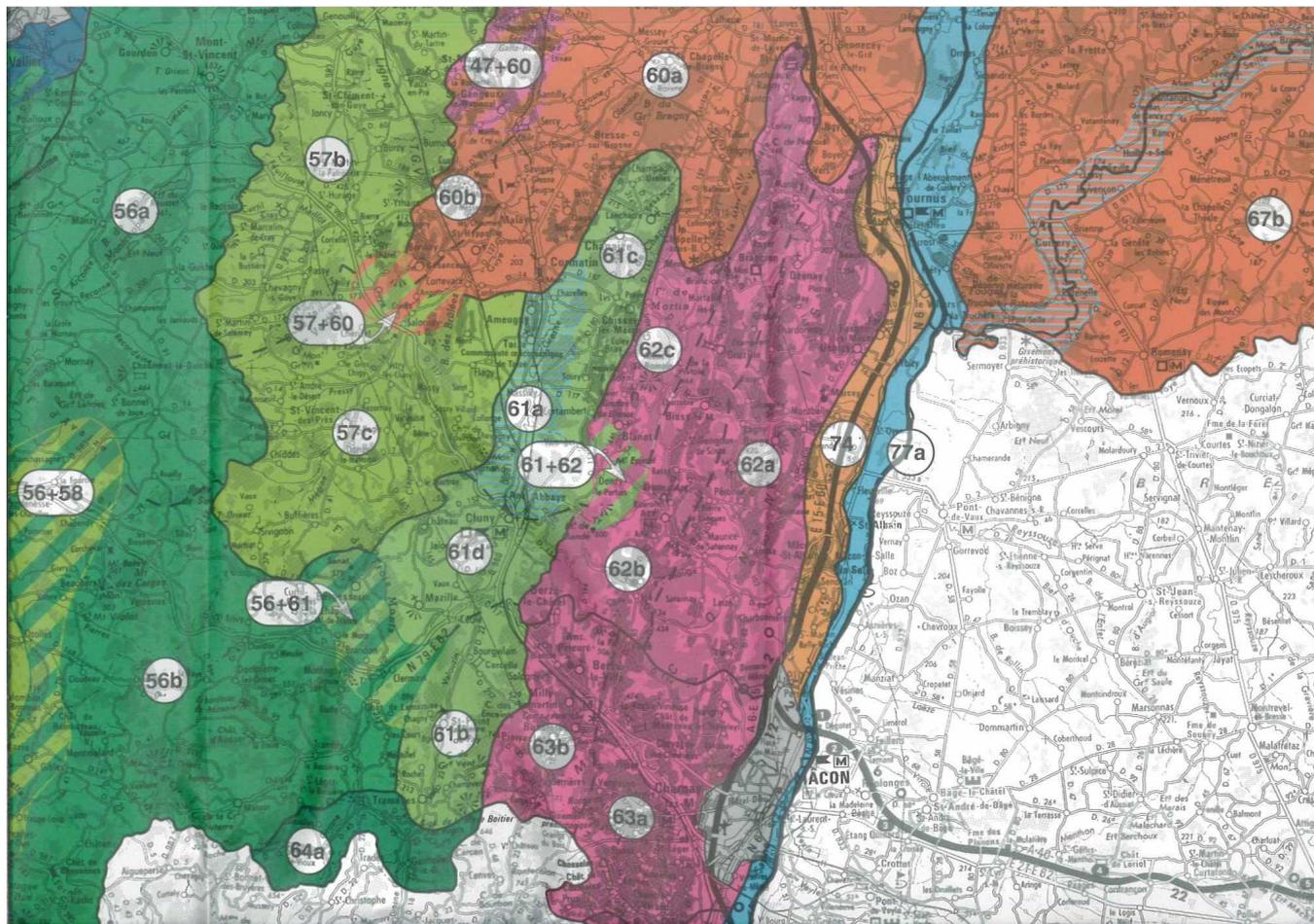
- par courrier à l'adresse suivante :

ONF Agence Bourgogne Est
Service appui Travaux - enquête CFT
11c rue René CHAR
21000 DIJON

- par fax au 03 80 76 88 15

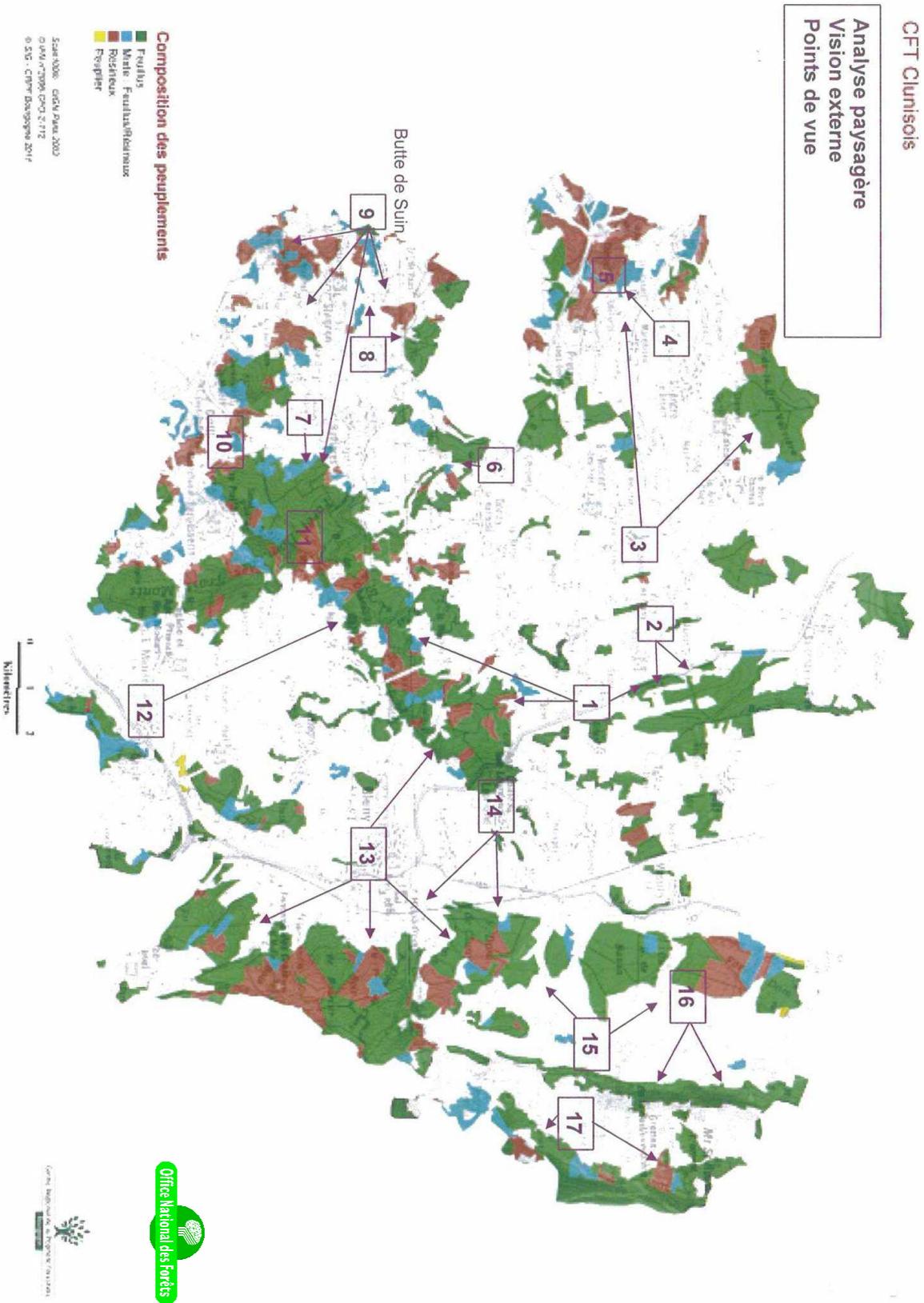
- par courriel à l'adresse : olivier.bene@onf.fr

Carte des grandes régions paysagères

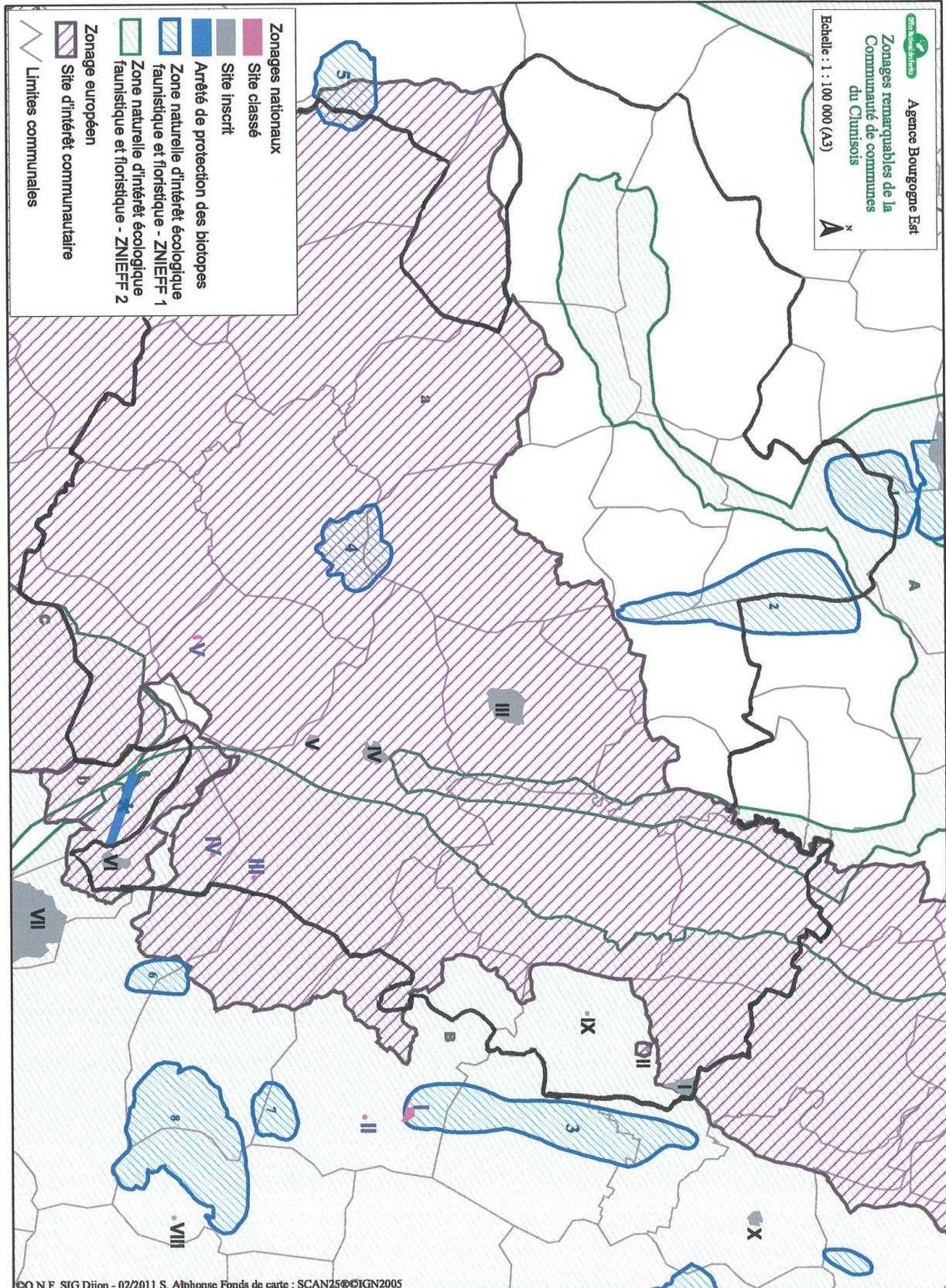


Légende :

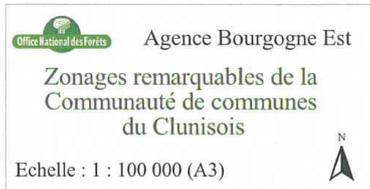
- 56a : bocage associé aux bois - Haut Charollais
- 56 + 61 bocage associé aux bois/semi-bocage - Haut Charollais/clunisois
- 57b semi bocage - Vallée de la Guye
- 57 + 60 semi bocage/ plaine à culture, bois, herbages - clunisois/basse vallée de la Grosne
- 60 b Plaine à culture, bois, herbages - basse vallée de la Grosne
- 61a semi bocage, vallée alluviale - clunisois
- 61c semi bocage - clunisois
- 61d semi bocage - clunisois
- 61+62 vignoble/semi bocage - monts du mâconnais/clunisois
- 62b vignoble- monts du mâconnais
- 62c vignoble- monts du mâconnais
- 63b vignoble - sud mâconnais



Les richesses du patrimoine



Les richesses du patrimoine - légende



Sites classés

- I - Grotte d'Azé
- II - Cèdre d'Azé
- III - Hêtre et fontaine des Croix (en Forêt de Cluny)
- IV - Chêne de la "Corbette" à Cluny
- V - Eglise de Vaux et abords à Jalogny
- VI - Eglise et tour du château de Laizé

Arrêté de protection de biotope

- * - TUNNEL DU BOIS CLAIR

ZNIEFF 1

- 1 - 00093210 BOIS DE BESANCEUIL OU DE CRAS
- 2 - 03010000 ETANG DE LA GUICHE ET DE MARIZY
- 3 - 00083310 BOIS DE LA MONTAGNE
- 4 - 07010000 LA FREMILLE, LA GARENNE, LES SALOFRIERES
- 5 - 07000000 MONTAGNE DE SUIN
- 6 - 00084306 LE GRAND CHASSAIGNE
- 7 - 00084319 BUTTE DE TUZOT
- 8 - 00084308 BOIS DE LA ROCHE

ZNIEFF 2

- A - 260014821 GROSNE ET LA GUYE
- B - 260014820 COTE MACONNAISE
- C - 260014819 HAUT CLUNYSOIS

Sites d'intérêt communautaire

- a - FR2601016 BOCAGE, FORET ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA GROSNE ET DU CLUNYSOIS
- b - FR2600975 CAVITES A CHAUVES SOURIS EN BOURGOGNE

Sites inscrits

- I - Mont Saint-Romain à Blanot
- II - Grotte de la Cailleverdière à Blanot
- III - Ruines du château de Lourdon à Lournand
- IV - Site de l'Abbaye de Cluny
- V - Maison de "Bel Air" et abords à Cluny
- VI - Château de Berzé le Châtel et ses abords
- VII - Village de Berzé-la-Ville
- VIII - Châtaignier de St, Maurice de Satonnay
- IX - Eglise de Blanot et ses abords
- X - Château de Cruzille et abords

